273 1946 1

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

L. FOULET, L'effacement des adverbes de lieu 1

Leo SPITZER, La « lettre sur la baguette de coudrier » dans le lai du *Chievrefueil* 80

Ch. SAMARAN, D. MCMILLAN, J. PORCHER, Lectures sous les rayons ultra-violets 91

MÉLANGES

G. GOUGENHEIM, Roumain *mic, mică* « petit » et latin *mica* « miette ». 97

J. FAVIÈRE, *Montjoie* et *Moultjoie* 101

E. C. SOUTHWARD, Gormont, roi d'Afrique 103

Ph. LAUER, Garin d'Anseüne et l'oppidum d'Anserune 112

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie et d'histoire littéraire offerts à Edmond Huguet par ses élèves, ses collègues et ses amis (M. R.) 115

Mélanges 1945 [Strasbourg], II, Études littéraires (M. R.) 116

Yakov MALKIEL, The derivation of hispanic *fealdad(e)*, *fieldad(e)* and *frialdade* (F. LECOY) 119

Joseph H. D. ALLEN, Portuguese wordformation with suffixes (F. LECOY) 120

Gustaf BRANDT, La concurrence entre *soi* et *lui, eux, elle(s)* ; étude de syntaxe historique française (F. LECOY) 121

Alfred JEANROY, Histoire sommaire de la poésie occitane des origines à la fin du XVIIIe siècle (Albert HENRY) 122

Émile MIREAUX, La *Chanson de Roland* et l'histoire de France (J. MONFIN) 126

PÉRIODIQUES 127

CHRONIQUE 136

Les prochains fascicules contiendront :

L.-F. FLUTRE, Études sur le roman de *Perceforêt*.

L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*). — *Prendre parti*.

É. LAMBERT, L'*Historia Rotholandi* du Pseudo-Turpin et le pèlerinage de Compostelle.

A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).

J. LONGNON, Sur l'*Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* par Henri de Valenciennes.

Al. MICHA, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.

M. ROQUES, *Roland à Saragosse* et *Ronsasvals* (*suite*).

H. YVON, L'assiette du nom des origines au XIVe siècle.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXIX

75e ET 76e ANNÉES — 1946-1947

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

L'EFFACEMENT DES ADVERBES DE LIEU

I. — SUS, JUS, AVAL, AMONT, HAUT, BAS.

L'histoire des noms, des pronoms et des verbes dans leur passage du latin au français médiéval et du français du XII^e^ siècle à celui du XX^e^ est assez bien connue. L'interprétation des faits peut varier suivant les grammairiens, mais les grands faits ressortent nettement. On s'est beaucoup moins préoccupé de l'histoire des mots invariables, et en particulier de celle des adverbes et des prépositions. Dans ce domaine, ce n'est pas seulement que les interprétations font à peu près défaut, mais les faits eux-mêmes, sauf exception, ne semblent pas toujours avoir été relevés et classés avec l'exactitude et la rigueur désirables. Ces remarques s'appliquent principalement à la catégorie si importante des adverbes de lieu, et ce sont ces adverbes dont nous voulons ici aborder l'étude, en nous en tenant pour le moment au groupe de formes qui correspondent aux idées de « haut » et de « bas ». Ces formes sont nombreuses: nous chercherons à en définir le sens et les emplois avec précision, à dégager les rapports qui les unissent, et, puisque du temps de la chanson de *Roland* jusqu'à l'époque moderne le nombre s'en est singulièrement réduit, nous nous proposerons de retrouver les étapes de ce long parcours à unités décroissantes et, s'il est possible, d'en déterminer la direction, les accidents et l'intention.

1

Comment le latin exprimait-il les notions de « haut » et de « bas » ? Il s'y prenait de trois façons :

1. Par des verbes à préfixe, *ascendere, descendere, demittere, emittere, dejicere, insilire,* etc. :

Sed se in castra recipere conati iniquum in locum *demiserunt*. César, *Commentaires*[1], VI, XL, 6. « Ils voulurent rentrer au camp et s'engagèrent sur un terrain *bas* et désavantageux. »

Souvent, le préfixe au lieu d'être inclus dans le verbe se présente à l'état indépendant, sous forme de préposition. Le sens n'en sera pas moins clair :

Alii faces atque aridam materiem *de muro* in aggerem eminus jaciebant. VII, XXIV, 4. « D'autres jetaient *du haut des murs* sur la terrasse des torches et du bois sec. »

Que le verbe soit muni d'un préfixe ou accompagné d'une préposition, le substantif régime, on le voit, se met, selon l'occurence, à l'accusatif ou à l'ablatif, et la présence d'une flexion indiquant le cas contribue très efficacement à faire ressortir le sens. Il peut arriver que le cas, à lui tout seul, suffise aux besoins de la phrase :

Eodem tempore Lucius Fabius centurio, quique una murum ascenderant, circumventi atque interfecti *muro* praecipitabantur. VII, L, 3.

« Au même moment, le centurion L. Fabius et ceux qui avaient escaladé la muraille avec lui étaient enveloppés, massacrés et jetés *d bas du rempart*. »

2. Par des adjectifs, soit au positif, soit au comparatif ou au superlatif, dont les plus employés étaient *infimus*, *imus*, *inferior*, *summus*, *superior*, *secundus*, *adversus*, *acclivis*, *declivis* et naturellement *altus* :

Milites *e loco superiore* pilis missis facile hostium phalangem perfregerunt. I, XXV, 2. « Nos soldats, lançant le javelot *de haut en bas*, réussirent aisément à briser la phalange des ennemis. »

Et prima confecta vigilia IIII milia passuum *secundo flumine* silentio progredi ibique se exspectari jubet. VII, LX, 1. « Et ordonne qu'après la première veille *on descende* en silence *le cours du fleuve* jusqu'à quatre milles de distance et que là on attende son arrivée. »

Eadem autem celeritate *adverso colle* ad nostra castra atque eos qui in opere occupati erant, contenderunt. II, XVIII, 8. « *Ils montèrent à l'assaut* du camp. »

La plupart de ces adjectifs peuvent apparaître au neutre, sans

1. Éd. Dinter, 1894. Les traductions sont de L.-A. Constans, dans son *Guide illustré des campagnes de César en Gaule*, 1929.

accompagnement d'un substantif. Ils conservent le même sens que l'adjectif masculin ou féminin et se construisent de même.

Huc teretes stipites feminis crassitudine *ab summo* præacuti et præusti demittebantur. VII, LXXIIII, 6. « On y enfonçait des pieux lisses de la grosseur de la cuisse, dont *l'extrémité supérieure* avait été taillée en pointe et durcie au feu. »

3. Par un groupe d'adverbes dont les plus importants sont *sursum, super, desuper, supra, deorsum, subter, subtus, infra*. La plupart de ces adverbes s'employaient aussi comme préposition. Joignons-y *sub*, uniquement préposition.

Nisi unum hoc faciam, ut in puteo cenam coquant ;
Inde coctam *sursum* subducemus corbulis.
Si autem *deorsum* comedent, si quid coxerint,
Superi incenati sunt et cenati inferi.

Plaute, *Aulularia*[1], 365-68.

« Il n'y aurait qu'un moyen : ce serait de leur faire cuire le repas dans le souterrain. Ainsi ferai-je : *nous monterons* de là les plats dans les paniers. Oui, mais s'il mangent *en bas* tout ce qu'ils auront fait cuire, ceux d'en haut jeûneront quand ceux d'en bas auront déjeuné. »

Ubi ille abiit, ego me *deorsum* duco de arbore,
Exfodio aulam auri plenam ; inde exeo ilico.

Ibid., 708-09.

« Sitôt qu'il est parti, *je me glisse à bas de mon arbre*, je déterre la marmite pleine d'or, et détale aussitôt. »

2

Voilà un large matériel. Qu'en reste-t-il au début du XII[e] siècle ?

1. Verbes à préfixe. — Les préfixes qui nous intéressent ici sont surtout *ad* et *de* qu'on trouve dans *ascendere* et *descendere*, car ces deux verbes sont ceux qui reviennent le plus souvent pour indiquer mouvement vers le haut ou mouvement vers le bas. Ils ont passé tous deux en français. Mais *ascendre* et *descendre* sont loin d'avoir la netteté de leurs prototypes latins. Les syllabes qui sont communes aux deux verbes — *scendre* — ne signifient plus rien pour les Français de l'époque, et il en

1. Éd. Ernout, t. 1, 1932. Les traductions sont de l'éditeur.

résulte que les préfixes eux-mêmes, dont la fonction serait de modifier en direction contraire le sens du mot simple, cessent d'avoir prise sur un assemblage de syllabes obscures et ne se détachent plus suffisamment pour s'opposer l'un à l'autre. Considérés même indépendamment du corps du mot, c'est-à-dire pris dans leur emploi de prépositions, ils n'imposent pas d'emblée leur sens originel. *A* n'a pas la précision et la couleur de *ad*, et il varie dans sa signification au gré du verbe qu'il accompagne. *De* a mieux conservé la forme latine et mieux résisté à l'usure sémantique, mais il est tout de même moins transparent que le *de* latin. C'est que la préposition *de* s'est chargée de sens assez nouveaux, qui obscurcissent à la longue sa signification locale : remplaçant l'ancien génitif, elle marque de plus en plus l'appartenance, elle exprime en outre le partitif et enfin elle sert à former de nombreuses locutions adverbiales ou prépositives *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, *devant*, *derrière*, où on ne voit pas trop clairement ce qu'elle ajoute à la préposition ou à l'adverbe. Ainsi les prépositions *à* et *de* ne se plient guère à éclaircir le sens des préfixes correspondants. Nous ne serons donc pas surpris que le couple *ascendre : descendre* se désorganise *Ascendre*, conservé dans de rares emplois religieux ou techniques, disparaîtra de la langue courante et sera remplacé par un verbe déjà ancien quoique inconnu du latin classique, *monter*, qui a l'avantage d'être plus imagé et plus clair. *Descendre*, dont le sens ressort mieux parce que le préfixe y fait encore légèrement sentir son ancienne valeur, va rester, mais il aura souvent besoin qu'on renforce et avive sa signification à l'aide d'une particule : *descendre jus*, *descendre aval*. Et lui aussi il doit tenir compte d'un rival plus limpide, *avaler*, dont il finira par triompher, mais après bien des années.

2. Adjectifs. — *Altus* a donné le français *haut*, que nous retrouverons plus loin. Par ailleurs, à une exception près, les adjectifs latins qui exprimaient les notions de « haut » et de « bas » ont disparu ou s'ils existent encore en français moderne, n'ont pas été transmis par tradition ininterrompue en même temps que le gros de l'héritage latin, mais sont entrés plus tard par voie d'emprunt dans une langue plus recherchée où ils sont du reste, au sens local, loin de jouer le rôle qu'ils jouaient en latin.

Il y a une exception, avons-nous dit. En effet, dès les plus anciens textes, nous rencontrons le dérivé de *summus*, à savoir *som* :

Em sum sa tur muntée est Bramidonie.

Roland, 3636 [1].

Li quens Rollant ad l'enseigne fermee,
en sum un tertre cuntre le ciel levee.

Ibid., 707-8.

Nous reconnaissons immédiatement le tour latin *in summo jugo*, avec cette différence toutefois qu'en latin nous avons affaire à un adjectif qui s'accorde avec le substantif, tandis que *sum*, comme le montre le premier exemple du *Roland* que nous venons de citer, reste invariable. Verrons-nous dans « sa tur » et « un tertre » des cas-régimes correspondant au génitif latin ? Dans ce cas *sum* serait un substantif comme le neutre *summum* peut l'être. Mais ces génitifs de choses inanimées, quoique à la rigueur possibles (cf. l'anglais *at a moment's notice*), ne sont pas probables. Mieux vaut voir dans *en sum* une expression tirée à la vérité du neutre latin *in summo*, mais employée avec le cas-régime correspondant à l'accusatif latin, c'est-à-dire à la manière d'une préposition.

Si le régime de *som* fait défaut, nous avons une locution adverbiale :

Laciet *en su* un gunfanun tut blanc.

Roland, 1157.

En ajoutant *de* nous obtenons de nouveau un emploi prépositionnel :

Fettes moy, dict Thumas, ung pegnon aporter,
et en sonc de la tour l'iray tantos poser.

Chev. au cygne. Cité par Godefroy.

Ces constructions curieuses ne sont pas en ancien français uniquement le fait de *sum*. On doit en rapprocher le cas de *pur*, *mi*, *mesme* pris en liaison étroite avec un substantif, et avec quelques différences celui de *tout* et de *seul* employés comme

1. Éd. Bédier.

adverbes [1]. Mais de tout ce développement il ne nous reste plus que des traces. *Pur* a disparu, *mi* s'est soudé à *par* (autrefois à *en*, d'où *emmi*, repris parfois par plaisanterie) pour donner la préposition simple *parmi* et a formé d'autre part des substantifs comme *milieu*, *minuit*, *à mi-hauteur*, etc. L'ancien *mesme*, dont il est question ici, survit uniquement dans des expressions du type « boire à même la bouteille ». *Tout* continue à s'employer comme adverbe mais est de moins en moins compris. *Seul* dans cet emploi ne se dit plus. Dans l'ensemble il y a là une évolution qui semble s'être arrêtée à mi-chemin. Il n'est donc pas surprenant que *som* n'ait pas duré. Courant au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, puisqu'on le rencontre dans *Roland* (6 exemples), *Gormont et Isembart* (1 exemple), le *Couronnement de Louis* (1 exemple), *Piramus et Tisbé* (1 exemple), *Aucassin et Nicolette* (2 exemples), *Villehardouin* (1 exemple), *Robert de Clari* (5 exemples), *Galeran* (2 exemples), *l'Escoufle* (3 exemples), ailleurs encore, il décline rapidement par la suite et finit par disparaître.

Ainsi donc, ici non plus, et moins encore que dans le cas des verbes à préfixe, la tradition latine n'a pas réussi à s'imposer durablement à la langue. C'est sans doute moins les mots eux-mêmes qu'on a ainsi écartés que le procédé qui consiste à marquer des déterminations locales à l'aide d'un adjectif joint à un substantif et s'accordant avec ce substantif. Il y avait là de la complication et une certaine recherche. La langue courante et familière a préféré s'en tenir à un emploi plus simple, celui de l'adverbe. Nous sentons encore très bien cette différence. Qu'on compare « l'étage supérieur » à « l'étage au-dessus » et on comprendra l'attitude de la langue ancienne et la raison de son choix.

3. Adverbes. — Il est probable que, dès l'époque latine, les choses n'étaient pas très différentes. *Sursum* et *deorsum*, qui sont ici les adverbes fondamentaux, ont l'air d'avoir été des termes familiers. Ils n'apparaissent pas dans les *Commentaires* de César où pourtant le sujet requiert un emploi fréquent des mots qui signifient « en haut » et « en bas », mais Plaute ne se

1. Mort le tresturnet od *tut* .VII.c. des lur, *Roland*, 1357. *Sul* les escheles ne poet il aconter, *Ibid.*, 1034.

les refuse pas. Ils ont donc passé en français sans difficulté, sous la forme *sus* et *jus*. Avec eux passent *seure* qui vient de *super* ou de *supra* et *souz* qui vient de *subtus*. Par un procédé déjà courant en latin et que le français va développer singulièrement, la préposition *de* se soude volontiers à ces deux formes d'où : *deseure* et *desoz*. Si nous ajoutons à ces mots les adverbes *haut* et *bas*, dérivés du neutre des adjectifs latins *altus* et *bassus* (ce dernier postérieur à l'époque classique), nous tenons, à une exception près que nous retrouverons [1], les vocables essentiels qui, dans la langue du XII^e^ siècle et dans le domaine des adverbes locaux, correspondent aux notions de « haut » et de « bas » et aux notions voisines de « sur » et de « sous ». *Haut* et *bas* et, sous une forme légèrement différente, *seure*, *deseure*, *soz* et *desoz*, se sont maintenus jusqu'à nos jours et vivront sans doute autant que le français. *Sus* et *jus* au contraire ont disparu, ou peu s'en faut. Pourquoi et comment, c'est ce que nous allons tout d'abord rechercher.

3

Sus et *jus* sont, comme leurs prototypes latins, des adverbes. Mais, quand on examine les phrases où entrent ces adverbes, on remarque vite entre les deux une différence curieuse. *Sus* a un emploi beaucoup plus étendu que *jus*. On le rencontre dans deux types de phrases que les exemples suivants vont illustrer :

1. — Il dist qu'il chevaucheroit, ce qu'il n'avoit pieça fait, et *leva sus* et chevalcha.

Villehardouin, § 35 [2].

2. — Quant li vaslés vit qu'il s'en fuioïent, si prent il le cheval le bailliu qu'il avoit ochis, si *monte il sus*.

Robert de Clari, XXII, 3 [3].

Dans ce second type de phrases l'adverbe remplace une préposition suivie d'un régime : « il monte *sus* », c'est-à-dire « il monte *sur le cheval* ». Le français a toujours fait et fait encore grand usage de ce tour : « Voici le cheval, monte dessus. » La

1. Le couple *amont* : *aval*. Voir plus loin p. 33.
2. Éd. Faral, 2 vol., 1938-1939.
3. Éd. Lauer, 1924.

raison en est bien connue : il s'agit d'éviter, après une préposition un *lui* ou un *elle* se rapportant à un nom d'animal ou à un nom de chose. Les noms de personne ont le privilège de ces formes. Ce n'est pas que la règle soit observée à la rigueur : les écrivains modernes s'en écartent souvent, soit pour marquer une nuance d'affection ou faire ressortir l'importance momentanée d'un objet, soit simplement pour se faciliter la construction d'une phrase. Mais dans l'ensemble il y a là une distinction très nettement sentie et respectée dans la majorité des cas et particulièrement, croyons-nous, dans la langue parlée. Qui songerait à traduire l'anglais « Put *it* (the book) on *it* (the table) par « Mettez-le *sur elle* » ? « Mettez-le *dessus* » est la seule traduction possible (quand on montre la table du regard ou du doigt). Et il en est ainsi, en règle générale, dès nos premiers textes. Les phrases du type 1 sont très différentes : ici *sus* ne remplace aucun groupe préposition-régime. Il complète le sens du verbe. Si le *sus* de Robert de Clari se traduirait en anglais par *on it*, le *sus* de Villehardouin serait rendu par *up*.

Qu'en est-il de *jus* ? Le mot s'accole très bien au verbe pour en compléter le sens :

> Ha ! biaus dous fius, *seès vous jus*.
>
> *Jeu de la Feuillée*, 402 [1].

Mais on ne trouve pas *jus* tenant lieu d'une préposition et de son régime. Là le mot se sépare très nettement de *sus*. Il est vrai qu'on peut faire suivre *jus* d'un régime, mais c'est à condition d'intercaler un *de* devant ce régime, c'est-à-dire que, suivant un procédé bien connu, on transforme un adverbe en locution prépositive :

> Ne ne s'osoient mouvoir pour le grant plenté de gent que il veoient seur le mur entour aus et dedens les autres tours et *jus des murs*, que ch'estoit une fine merveille tant en i avoit il.
>
> Robert de Clari, LXXV, 3.

Et encore les exemples de ce genre sont rares. Dans la plupart des cas le *de* se rattache plus étroitement au verbe qu'à l'adverbe *jus*, qui pourrait tomber sans que la structure de la

1. Éd. E. Langlois, 1911.

phrase en fût modifiée. *Sus*, en dehors de la locution très fréquente *en sus de* où le mot a pris un sens particulier, ne se trouve suivi de *de* que dans de très rares exemples, dont l'interprétation est du reste sujette aux mêmes réserves que nous venons de faire pour *jus de*.

Ainsi *jus* conserve toujours son sens originel de « en bas », tandis que *sus*, à côté du sens de « en haut » qu'il a dans les constructions du type 1, peut prendre le sens de « dessus » qu'il a dans les phrases du type 2. Dans les cas qui correspondent aux emplois du type 2, ce n'est pas *jus* qu'on employait, mais, comme il est naturel, *soz* et *desoz*. Nous aurons à nous demander tout à l'heure d'où *sus*, qui en son essence signifie certainement « en haut », a pu tirer ce sens additionnel de « dessus » qui va, on le verra, compromettre gravement son développement. En attendant, il continue dans son sens de « en haut » à jouer un grand rôle. En effet, les emplois du type 1, où il est une particule qui complète le sens du verbe, abondent dans la plupart des œuvres du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Son partenaire *jus* est presque aussi fréquent. Examinons de plus près ces emplois. On peut les répartir en 3 catégories :

I. — *Sus* et *jus* ajoutent vraiment quelque chose au sens du verbe :

Sus en la chambre ad doel en sunt *venut*.
Roland, 2826.

Par foi, fait il, je oi Husdent.
Trop se criement, sont esfroi.
Tristan *saut sus*, son arc tendi.
Béroul, 1534-6.

Sus et *jus* peuvent être précédés d'un autre adverbe de lieu, *la*, *ça* :

Quand je *la sus* ne puis Deu guerreier,
nul de ses omes ne vueil *ça jus* laissier
Couronnement de Louis, 534-5 [1].

Le lien qui rattache ici les particules aux verbes est assez lâche. Il l'est davantage encore dans la phrase suivante :

Sus el palés un olifant sonerent
Charroi de Nimes, 1470 [2].

1. Éd. E. Langlois, 1920.
2. Éd. Perrier, 1931.

Il n'est donc pas surprenant de rencontrer *sus* et *jus*, qui s'accommodent ainsi des verbes de repos comme des verbes de mouvement, même avec le verbe *estre* :

Li rois qui *sus* en l'arbre *estoit*...
Béroul, 258.

Un pas de plus, et *sus* et *jus*, se passant de tout verbe, deviennent des manières d'interjection.

Or *sus !* Trop i avés dormi.
Jeu de S. Nicolas, 1282 [1] (« Debout ! »)
Or *jus !* maloite soit li eure
que je vous encarquai anuit !
Ibid., 1360-1. (« Maintenant à terre ! »)

Dans les cas où la liaison entre la particule et le verbe est étroite, il s'agit, comme il est naturel, de verbes de sens très général, tels que *aller*, *venir*, *sauter*, *voler*, qui indiquent un mouvement mais requièrent que la direction du mouvement soit précisée. On peut voler en l'air aussi bien que voler à terre, on saute le plus souvent « en haut » au moyen âge comme aujourd'hui, mais on y saute aussi « avant », « hors », « jus », « en travers », etc.

Nous avons jusqu'ici réservé deux verbes qui appartiennent au même groupe, parce que suivis de *sus* ou de *jus* ils sont d'un emploi si fréquent et si étendu qu'ils méritent bien d'être examinés à part des autres, c'est *mettre* et *ruer*. En voici des exemples significatifs :

Tert lui le vis od ses granz pels de martre,
Celes met jus, puis li afublent altres.
Roland, 3940-41.

Met jus le pot et le hanap.
Jeu de Saint-Nicolas, 620.

On ne trouve pas d'expression correspondante avec *sus*, du moins quand *sus* est pris dans son sens propre et concret. La raison en est simple. Il est facile de « poser en bas » personnes ou choses qu'on porte ou qu'on transporte, il est impossible de les « poser en haut », car elles tomberont, il faudra donc

1. Éd. Jeanroy, 1925.

les « poser sur » quelque chose. Et dans cet emploi les exemples de *mettre sus* ne manquent pas.

Ele li dist qu'il tiengne coi
son mul tant qu'il l'ait *mise sus.*

Escoufle, 4838-9 [1].

Il est clair qu'ici *sus* veut dire « sur la mule ». C'est un adverbe tenant lieu du groupe préposition-régime, et du sens de « en haut » nous sommes passés à celui de « sur » ou de « dessus ».

Pourtant *sus* dans son emploi de particule se présente, tout comme *jus*, avec le verbe *mettre*. Mais c'est uniquement au sens figuré. Nous ne songeons pas ici à *mettre sus* signifiant « attribuer », « imputer », car dans ce cas *sus* a un régime, bien qu'il en soit ordinairement séparé par le verbe : c'est donc encore un cas d'adverbe tenant lieu de préposition :

Metons li ja *sus* k'il doit tout
et ke Hane a pour lui jué.

Jeu de la Feuillée, 965-6

c'est-à-dire « Faisons semblant de croire et affirmons qu'il doit tout », mais littéralement « mettons cela sur lui ». Si, au lieu d'être un pronom personnel, le régime est un substantif, il passera, bien entendu, après le verbe et en bonne logique il devrait être accolé directement à l'adverbe-préposition *sus*. Mais le souvenir du pronom datif *li* ou *lor* (c'est la construction de beaucoup la plus fréquente) entraîne fréquemment ici aussi l'apparition du datif avec le nom :

Vous *mectez surs* honte *a mon corps.*

Galeran, 1946 [2].

au lieu de « Vous mectez honte surs mon corps ». Il y a bien d'autres exemples de ce tour [3]. *Sus* y prend l'apparence d'une

1. Éd. Michelant-Meyer, 1894.

2. Éd. Foulet, 1925.

3. Ces différentes constructions sont rassemblées dans un passage de *Lancelot* (éd. Sommer, II) qui en fait bien ressortir la parenté et montre avec quelle aisance on passe de l'une à l'autre : Et ot tel doel et tel honte de *ce que on met la royne sus tel coze* que a poi qu'il ne derve (14, 39). Dame, levés sus et si vous descoupés de *cette coze qui sor vous est mise* (14, 41). Damoi-

particule indépendante, et il est possible que les gens du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, qui ne se piquaient guère de logique grammaticale, l'aient senti ainsi.

Il n'y a pas d'hésitation pour un autre *mettre sus*, celui qui veut dire « établir », « mettre sur pied ». Là aucun régime n'est exprimé ou sous-entendu, et nous avons indubitablement affaire à la particule. Dans cet emploi *mettre sus* est une expression favorite de l'ancienne langue. Mais, chose curieuse, elle n'apparaît qu'assez tard. Nous n'en avons pas trouvé d'exemples avant le XIV^e^ siècle. Une lecture plus étendue en ferait sans doute surgir plus d'un. Mais c'est certainement Froissart [1] qui a fait la fortune de l'expression. Elle est chez lui extraordinairement fréquente. Selon une méthode qui lui est familière, il lui fait rendre une foule de nuances que nous exprimerions par des verbes différents. On en jugera par quelques exemples que nous détachons d'une large collection.

Comme il est naturel dans un livre qui est avant tout une histoire de la guerre de Cent ans, ce sont des groupes de combattants en premier lieu qui sont « mis sur pied » : *chevauchée* ou *armée*, ou les deux ensemble, voilà les régimes les plus ordinaires de l'expression :

Encores ordonna li rois de France... que il *mesist sus* une grosse chevaucie de gens d'armes et s'en alast en Gascongne.

II, 1, 9.

On avoit bien oy recorder comment le duc de Lancastre... *mettoit sus* par mer en Engleterre une grant armée de gens d'armes.

XII, 299, 18.

Dans ces exemples la particule est comme soudée au verbe. Mais elle peut s'en détacher, de façon à laisser insérer entre *sus* et le verbe soit le régime, soit un adverbe, soit même, en cas d'inversion, le sujet :

Vela cesti qui *mist* ceste cevaucie ou ceste armée *sus*, et qui ordonna ceste bataille si faiticement.

I, 4, 4.

---

sele, nous volons savoir se vous avés *mis chest fait sor madame* a tort. Et la damoisele respont que a tort *ne met elle nullui blasme sus* et que de royne n'i avoit elle point parlé : « Mais *jou le met sor ceste Genevieve* qui chi est. » (15, 5).

1. *Chroniques*, éd. Luce, Raynaud et Mirot, 1869-1931.

Il *misent* secretement *sus* une chevaucie de gens d'armes et de compagnons.

VII, 212, 17.

Encores apriès cette chevaucie, en *remist* li contes une *sus*, et chevauça adonc devers le bonne ville d'Orcies.

II, 46, 20.

Au lieu de « chevauchée » le régime peut introduire les combattants même qui composent l'armée :

Et lors *mist* il grans gens d'armes *sus*, et fist ouvrir et delivrer les chemins de robeurs.

XII, 67, 25.

Ce pourra même être les chevaux qui apparaîtront au lieu de ceux qui les montent :

Ils ne doubterent en riens l'empereur de Constantinoble et *misrent sus* bien C.M. chevaulx et vinrent courir devant Constantinoble.

XII, 210, 26.

A côté des grandes expéditions, les coups de main :

Et environ mienuit je *mis* une embusche *sus* assez pres de Thurie.

XII, 107, 29.

Après l'armée, les finances :

Mais il convenoit, se il voloit faire son fait, *mettre sus* une grande misse de finance avant.

XI, 87, 3.

Et furent *remises sus* sousides, gabelles, aides, fouages, dousimes, tresimes et toutes manieres de tels coses.

XI, 80, 6.

Puis les mesures de politique et d'administration :

Vous savez comment Jehan Ferrant Andere procure devers les nobles de ce pays que le roy de Castille soit mandé, et dit et maintient que la couronne de Portingal li appartient de par sa femme, ma cousine, et je dis *se vous le volez mettre sus*, que je y ay aussi grant droit ou plus que elle n'a.

XII, 256, 3.

Signeur, se vous volés ceste cose *esvoiturer et mettre sus*, il faut en la ville de Gaind que uns anciiens usages qui jadis i fu soit recouvrés et renouvelés : c'est que li blanc cappron soient *remis avant*.

IX, 167, 10.

On notera cette expression « remis avant ». Elle sera reprise un peu plus loin, dans un contexte analogue, par « remis sus ». Les deux expressions désignent le même fait, mais le présentent sous un angle légèrement différent : « mettre *sus* les chaperons blancs », c'est les rétablir (tels qu'ils étaient jadis), « les mettre *avant* », c'est les pousser sur le devant de la scène. Souvent ces quasi-synonymes, dont Froissart tire ailleurs aussi un si grand parti, sont accolés dans la même phrase : on vient de voir *esvoiturer et mettre sus*, et voici un autre exemple caractéristique de la même méthode :

Nul n'osoit parler à l'encontre de ce que Piètres dou Bos vosist *mettre ne porter sus*.

XI, 283, 13.

Ici *mettre* impose sa particule à *porter*. Une variante donne « par lui vausist *mettre avant ne porter oultre* », et cette variante peut bien être du fait de Froissart lui-même. *Porter outre* est chez lui une locution très fréquente au sens de « porter au delà (de l'obstacle ou de la difficulté) », « établir solidement », « imposer ». Quant à *mettre avant*, nous le connaissons déjà comme synonyme de *mettre sus*. Voici les deux particules étroitement rapprochées :

Et ossi il ne le voloient mies courouchier, *ne mettre sus ne avant* cose par quoi il le courouchaissent et merancoliaissent.

IX, 228, 26.

Terminons par des exemples où l'expression se construit avec des régimes de plus en plus abstraits :

Vous ne povez pas tous seulz *esvigurer ne mettre sus* ce fait ne ceste besongne ; il fault que les nobles de ce royaume tous ou en partie s'i acordent.

XII, 253, 20.

Pour tant prioit il les nobles du pays que ilz demorassent avecques lui, pour aïdier à *mettre sus et à soustenir son opinion*, mais tous li faillirent.

XII, 255, 12.

Et pour che que ou temps à venir on puist savoir qui a *mis ceste hytore sus*, et qui en a esté actères, je me voel nommer.

I, 7, 8.

Nous dirions « composer cette histoire », mais l'expression de Froissart est plus imagée. Elle signifie à peu près « grouper les faits recueillis en un ensemble ordonné et vivant ».

Voyons les équivalents que nous donnerions aujourd'hui à cette unique expression et nous aurons une idée des services que lui demande Froissart : organiser une chevauchée, lever une armée, dresser une embuscade, rassembler une grosse somme d'argent, mettre sur le trône, faire revivre des impôts abolis, remettre en vigueur les franchises d'autrefois, imposer des décisions, exécuter un projet, rétablir ses affaires, faire accepter son opinion, composer une histoire, etc. A cette multiplicité de nuances exprimées par le seul *sus* joint au verbe *mettre* répond, on l'a vu, la variété des constructions. C'est comme si Froissart voulait éviter la monotonie dans l'expression d'une idée qui revient avec tant d'insistance.

Mettre jus au sens figuré est plus rare, mais Froissart s'en aide aussi à l'occasion. Dès la première moitié du XIII[e] siècle l'expression apparaît dans le *Lancelot* [1].

Gardés et amés sor tote rien chelui qui sor tote rien vous aime et *metés jus tot orguel* vers lui.

I, 418, 31.

Semblablement Froissart :

Si vous pri et voel que *vous metés ces maulalens jus*, car je m'en carge, et en descarge le conte de Northombrelant.

X, 134, 31.

Et voloit briefment, *toutes aultres coses mises jus*, secourir et conforter la contesse de Montfort.

III, 4, 22.

« Toutes affaires cessantes » : on reconnaît là une expression de Villon [2]. Mais voici qui est plus directement encore dans la note usuelle de Froissart. Il était question plus haut de « mettre sus » les chaperons blancs : nous allons entendre à leur sujet un autre son de cloche :

Il voloit [le comte de Flandre] tenir toutes les francisses sans nulle enfraindre ne brissier ; mais il requeroit par douceur que cil blanc cappron fuissent *mis jus*.

IX, 174, 18.

---

1. *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, ed. by H. O. Sommer. Les tomes I, II et III de *Lancelot* se trouvent aux volumes III, IV et V de l'édition.

2. Dieu nous en gart, *bourde jus mise ! Testament*, 824.

Dont il faut rapprocher :

Si tos que li blanc cappron seront *jus* par l'ordenance que Monsigneur les voelt abattre, je ne donroie de vos francisses trois deniers.

IX, 175, 2.

Ruer, « lancer violemment », n'est pas dans le *Roland*, mais il apparaît déjà dans le *Couronnement de Louis*. Godefroy note au XII^e^ et au XIII^e^ siècle les emplois suivants : ruer mort, ruer en un mont, ruer contre terre, ruer en l'eve, ruer en le mer, mais pas un seul exemple de *ruer jus*, et pour notre part nous n'en avons pas trouvé non plus. Ici encore Froissart a bien l'air, sinon d'avoir créé l'expression, du moins de lui avoir donné une vie singulière. Il l'emploie de plus en plus à mesure qu'il avance dans la rédaction de ses *Chroniques*, et elle lui sert à bien des fins. Voici d'abord le sens originel, très concret :

Et commencierent à coper cordes, et à *ruer jus* et à *abatre* tentes et pavillons par terre et à occire et à decoper gens.

II, 113, 15.

On notera le synonyme *abattre*. Naturellement on peut abattre des hommes aussi bien que des tentes et des pavillons :

Là furent *ruet jus* de cops de glaves Robers de Hangiers... et Jehans de Montigni et Guillaume de Launai et encores cinq ou six ; et furent tantos enclos, et les convint rendre prisonniers ou pis finer.

IX, 284, 31.

Et là montoient gens d'armes, les targes sus leurs testes, et venaient combatre main à main as Escos. Si estoient à le fois *ruës jus* et *reversés* ou fons des fossés.

IX, 36, 25.

Dans ces cas il s'agit jusqu'à présent de gens qui sont désarçonnés ou de quelque façon que ce soit renversés à terre. L'emploi est si fréquent que le participe passé du verbe peut devenir un véritable substantif, et Froissart parlera des « rués jus » comme il parle des « blessés » des « navrés » ou des morts » :

Si y avoit souvent des rencontres et des escarmuces et *des ruës jus* des uns et des aultres.

II, 23, 11.

Dans l'exemple suivant : « Et si ferirent tantost à yaus en escriant leurs cris, et les *ruèrent jus* et en occirent la grigneur

partie » l'expression ne signifie pas nécessairement que tous les adversaires furent renversés avant d'être pour la plupart tués. Mais la furie de l'attaque a jeté le désordre parmi eux, ils ne résistent plus que mollement et nombre d'entre eux tombent. En d'autres termes, ils sont « culbutés ». La nuance se présente souvent. A mesure que le nombre des « culbutés » augmente, nous approchons du sens de « défaite » ou de « déroute » :

A ! Sainte Marie ! Que cil François font maintenant de fumées et de posnées pour un mont de villains que il ont *ruet jus !*

XI, 85, 22.

Là estoient messires Robers et messires Loeis de Biaujeu... et pluiseurs bons chevaliers et escuiers de là environ, qui tout se désiroient à avancier pour honneur et *ruer* ces Compagnes *jus*, qui vivoient sans nul titre de raison.

VI, 67, 5.

Noter qu'ici la particule *jus* est détachée du verbe *ruer*, ce qui est extrêmement rare chez Froissart. Elle est ainsi mise en valeur. Il s'agit bien de « défaire » ces funestes compagnies, mais la nuance est péjorative : c'est presque le sens propre du mot qui reparaît : « ils désiraient abattre ces pillards. » Parfois la nuance péjorative subsiste, mais il s'agira moins encore de violence physique, bien que cette idée ne soit jamais complètement exclue de l'expression, que d'une contrainte, d'un abaissement, d'une mise à la raison :

Nous sommes fort et poissant en celle ville entre les navieurs : nuls ne nous contredira nos volentés, et puis de petit en petit je menrai tel Jehan Lion que il sera tous *rués jus*.

IX, 163, 2.

Voici un dernier exemple où le sens est devenu extrêmement abstrait. Un aventurier conte sa vie à Froissart :

A la fois ai ge esté *si ruë jus que* je n'avoie sur quoy monter, et l'autre fois riche assez, ainsi que les bonnes fortunes venoient.

XII, 107, 2.

« J'ai été parfois réduit à une telle extrémité de mauvaise fortune que je n'avais pas un cheval à monter. » L'adverbe *si* placé devant *rué jus* souligne l'étrangeté de ce nouvel avatar de la locution. Qui aurait pensé qu'il y eût des degrés dans l'état de quelqu'un qui est en train d'être précipité à terre ?

Nous nous sommes arrêtés longuement à Froissart. Il n'est pas indifférent à notre sujet d'observer quelle prise un grand écrivain peut avoir sur la langue et avec quelle efficacité parfois il peut enrichir la substance d'un mot ou d'une expression ou les préserver d'un déclin trop rapide. Il est certain que Froissart a contribué puissamment à maintenir dans la langue *sus* et *jus*, déjà menacés, comme nous le verrons, même de son temps. Et il est très instructif de noter les services que pouvaient rendre ces particules aux mains de quelqu'un qui savait mettre en œuvre leurs ressources actuelles ou latentes.

II. — Les verbes du groupe précédent sont tels que, si on enlève la particule qui les accompagne, le sens par là-même s'évanouit. Ceux que nous allons mentionner maintenant sont clairs par eux-mêmes. La particule peut bien ne pas leur être inutile ; il est possible que parfois elle fasse ressortir l'achèvement de l'action, et plus souvent elle communique à la phrase de subtiles nuances de ton ou d'émotion, mais dans tous les cas, qu'on la supprime, quelque chose s'en va sans doute, mais ce n'est pas le sens lui-même, qui reste entier. Voici des exemples de *sus* ainsi employé :

Dunc *drechet sus* ambes les mains
Et Deu priet escordement.
Saint-Brandan (cité par Godefroy.)

Par un vert pré, entre deus vaus,
sordent sus en la Blanche Lande.
Béroul, 4008-09.

Mais c'est surtout le verbe *lever* qu'il faut citer ici : qu'il soit intransitif, transitif ou réfléchi il apparaît dans les textes les plus divers, flanqué de la particule *sus* :

Ogrins l'ermite *lieve sus*,
pene et enque et parchemin prist.
Béroul, 2428-29.

Le roi *se lieve sus* des tables.
Ibid., 3401.

Lors si preste sa bele brace,
si l'aïde a *lever sus*.
Guill. de Dole, 4758-59[1].

Cf. Ha ! bele ! *levez vos* de ci.
Ibid., 4748.

1. Éd. Lejeune, 1935.

Lieve sus, vilain, si t'en vien.

Jeu de Saint-Nicolas, 463.

Lieve sus, roys desconfortés !

1200.

Or tost ! *lieve sus*, Pinceguerre,
Si me va Theophile querre.

Mir. de Théophile, 288-9 [1].

Lancelot, *lieve sus* et pren tes armes et entre en la premiere nef que tu troveras.

Queste del Graal, 246-22 [2].

Boort, *lieve sus* et va de ci. Si ne tien plus compaignie a ton frere.

Ibid., 193, 17.

La damoisele apela Galaad et li dist : « Sire, *levez sus !* » Et il se lieve.

Ibid., 199, 13.

Lieve sus et n'aies pas doute, car tu es gariz. En ce que Galaad ot dite ceste parole, cil essaie s'il *se porroit lever*.

Ibid., 275, 33.

Sus s'est levee, avant s'em passe.

Galeran, 7134.

(Gente était tombée par terre. Cf. *Si est levez en son estant.*)

3532.

Levez sus et sachiez sans faille,
ce dist Brundorés *qui l'eu lieve*,
que dolent suis et moult me griefve
quant tant avez esté a terre.

Ibid., 7395-7401.

Rainelet, il convient c'on oigne
ten pauc ; *lieve sus* un petit.

Jeu de la Feuillée, 260-61.

Or cha ! *levés vous sus*, biaus fius,
j'ai encore men blé a vendre.

Ibid., 1081-82.

Si a la guimple *sus levee*
en son la more de l'espée.

Piramus et Tisbé, 779-80 [3].

On notera que, dans la majorité des cas, le verbe est à l'impératif : la particule indique alors légère impatience ou ton

---

1. Éd. Frank, 1925.
2. Éd. Pauphilet, 1923.
3. Éd. De Boer, 1921.

bourru. Aussi cet impératif se montre-t-il particulièrement dans les œuvres dramatiques, qui reproduisent sans doute d'assez près, ici comme ailleurs, l'allure de la conversation. Parfois, comme dans la *Queste del Graal*, cet impératif correspond à un ton de grave exhortation ou à la sécheresse d'un ordre impérieux venu de haut. Du reste nous avons indiqué, quand il y a lieu, au cours de ces exemples, plusieurs emplois de *lever* où le verbe apparaît sans la particule ou complété d'une autre façon. *Sus*, quoique extrêmement fréquent, n'est donc pas un auxiliaire indispensable du verbe. Dans tous ces exemples, comme dans les deux précédents, *sus* fait corps avec le verbe et porte sûrement l'accent du groupe ainsi formé. Seuls les poètes se permettent à l'occasion l'inversion de la particule. Mais il n'est pas impossible, pour rendre une intention, de détacher *sus* du verbe. Ainsi dans cette phrase de *Lancelot*, qui annonce les hardiesses de Froissart :

Atant *le lieve* la roine par le main *sus*.

I, 131, 17.

(Il était à genoux.) Il faut sans doute comprendre : « Alors la reine le lève par la main *jusqu'à le faire tenir tout droit devant elle*. »

Jus se présente très souvent dans les mêmes conditions que *sus* :

Li cors *chet jus*, si s'en vait l'alme.

Gormont et Isembart, 77 [1].

Pitié en oi, petit failli
Que de l'arbre *jus ne chaï*.

Béroul, 481-2.

Quant li Franchois oirent que li Grieu leur couroient si sus de toutes pars, si laissierent les lanches *caïr jus*.

Robert de Clari, LXVI, 43.

Ha ! biaus dous fius, *seés vous jus*.

Jeu de la Feuillée, 402.

Maistre, bien caiés de vo sens,
car je ne le pris une nois :
seés vous jus.

Ibid., 1007-9.

1. Éd. Bayot, 2e éd., 1921.

Si s'est tant plainte et combatue
que Honte l'a *jus abatue*,
qui de son malice l'enorte ;
et Galet lors l'enfant emporte.

Galeran, 639-42.

Et chil oste le hiaume et l'espee avoec, si *jete tout jus*.

Lancelot, I, 324, 42.

Il y avoit environ VI^xx archiers qui se mirent gentement a deffense et en ordonnance, et commencierent a traire et navrerent par leur trait des hommes et des chevaulx, et quant leur trait fu passé, ilz *jetterent* leurs archs *jus* et se mirent les aucuns a deffendre de ce que ilz avoient et les aucuns se muçoient et embloient pour eulx sauver.

Froissart, XII, 313, 5.

Si *salli jus* de son coursier et s'en vint tout le petit pas là où son espee estoit.

Id., V, 51, 4.

Quant il furent là venu, messire Agos *osta* chaperon *tout jus*, et les salua bellement l'un apriès l'autre.

Id., III, 89, 1.

Une phrase semblable de *Lancelot* se passe de la particule :

Lors *oste son chaperon*, si le salue

I, 41, 18.

(repris quelques pages plus loin par : Il ot *abatu son chaperon* et sembloit moult bien preudom. I, 45, 19.)

En général *jus*, on a pu le remarquer, ne quitte guère le voisinage immédiat de son verbe. Cela est particulièrement vrai de la série *ruer*, *abatre*, *porter*, *reverser*. Toutefois la série *jeter*, *mettre*, *ôter* et *bouter* admet une liberté plus grande. En voici un bon exemple de Froissart qui ici, comme ailleurs, est toujours prêt à appuyer et à développer les tentatives ou les velléités de la langue :

Et *jettèrent* il et si treize compagnon les cotes deschirées tantost *jus*.

II, 52, 30.

Mais il est tout de même rare qu'on accentue à ce point la particule *jus*, quand elle se borne à marquer l'achèvement de l'action indiquée par le verbe.

On aura noté aussi que les verbes qui complètent leur sens par *jus* sont plus nombreux que ceux qui, dans les mêmes conditions, s'accompagnent de *sus*. C'est que, s'il y a bien des

façons de venir ou de faire venir en contact avec le sol, il n'y en a pas beaucoup de monter ou de faire monter en l'air : dans ce dernier cas il y a toujours un effort qui ne peut guère varier que d'intensité, et le verbe *lever* peut à la rigueur suffire à la plupart des besoins.

III. — Notre troisième catégorie n'est au fond qu'un cas particulier de la seconde. Dans un petit groupe de verbes très importants non seulement *sus* et *jus* ne semblent pas indispensables, mais leur sens coïncide si exactement avec celui du verbe auquel ils sont associés qu'on se demande comment la langue a jamais pu sentir le besoin de cette superfétation. Il s'agit surtout ici de *descendre, avaler* et *monter*. *Descendre* offre le cas le moins surprenant, car, nous l'avons vu, le préfixe qui devrait éclairer le sens du verbe s'est singulièrement obscurci au cours des temps ; mais au XII^e^ et au XIII^e^ siècle des verbes comme *avaler* et *monter* sont parfaitement clairs, tant leur formation est limpide. Pourtant l'ancien français parle souvent de *monter sus* et affectionne particulièrement *avaler jus* ainsi que *descendre jus* :

Sus Si descendi de son cheval, et ossi fissent tout li autre, et *monta sus* a unes phenestres, et s'apoia là, et avoit on estendu un drap vermeil devant lui.

Froissart, IX, 216, 10.

El palais en *monterent sus*.

Renart, XIII, 114.

Pensez que onc arester s'ost
de si que il vint as degrez
de la sale ? *Sus est montez*.

Béroul, 1868-70.

Jus Atant s'an est *jus avalez*,
si s'an rest el palés antrez.

Chrétien, *Perceval*, 7997-8 [1].

De la loige *jus s'an avale*,
s'est a la reine venue,
ausi come tote esperdue.

Ibid., 9194-6.

Une damoisele *s'avala jus* d'une chambre par. i. fax huis, un petit brachet en son braz por la poor des gripes.

Perlesvaus, 8396 [2].

---

1. Éd. Baist.
2. Éd. Nitze et Jenkins, 1932.

Et li vileinz qui vint aprés
leva sa hace, s'ala prés.
A poi Renars n'est estestez.
Mais li cous est *jus avalez*
sor le braion qu'il a fendu.

Renart, II, 810-15 [1].

Le pont ont fait *avaler jus*.
Tot belement et tot soef
ont entr'eus le pont *avalé*.

Renart, XI, 3310-2.

De son brant nu me donna un cop tel
desor le heaume que oi a or gemé
que le cristal en fist *jus avaler*.

Charroi de Nimes, 139-41.

Li sires est *jus devalez*
et s'estoit asis sor un dois.

Renart, XIII, 634-5.

Tant le destraint le grant paours qu'ele a qu'il ne soit mors qu'ele chiet pasmee a terre ains qu'ele soit venue *al avaler del tertre jus*.

Lancelot, I, 14, 25.

Par les degrez *jus* del paleis *descent*.

Roland, 2840.

Renart qui fu en l'arbre sus
a ses compaignons *descent jus*.

Renart, VIII, 447-8.

Il *decent jus*, entre en la vile.

Béroul, 2455.

(Cf. ailleurs, chez le même Béroul : Tristan *decent*, met jus son arc. 2508.)

Au *descendre jus* de la salle
le saluent et bien et bel.

Galeran, 3416-7.

Nul ne venoit aux deffenses. Adonc cesserent ilz leur trait, car ilz ne voloient pas perdre leurs sagettes... Si *descendirent jus* de leur engin.

Froissart, XII, 194, 1.

Dans la plupart de ces exemples et dans bien d'autres du même genre qu'on pourrait citer, *sus* et *jus* font corps avec le verbe, en avivent la valeur mais n'ajoutent rien au sens. En fait dans des passages de teneur analogue, quelquefois même dans la même phrase, comme on a pu le voir, on rencontre

1. Éd. Martin, 1882.

monter, avaler, descendre sans accompagnement d'aucune particule. Toutefois, en séparant la particule du verbe, un écrivain avisé peut lui communiquer une tonalité nettement accrue qui la rende propre à développer ou à prolonger le sens du verbe. Ainsi des deux exemples suivants :

« Que est che, sire vassaus ? Ou volés vous aler ? — Dame, fait il, je voel aler jusqu'en chel bois. — *Dessendés tost jus,* fait ele, que vous n'irois ore pas. » Et il *descent.*

Lancelot, I, 112, 23.

On sent ici l'irritation de la Dame du Lac et le ton bref et impérieux dont elle s'adresse au jeune Lancelot : « Descendez, et pied à terre sans tarder ! »

Li sires de Lagurans estoit sour une esquiële tout premiers, l'espee ou poing... [Les assiégés se défendent vigoureusement, le vaillant chevalier se trouve bientôt en un fort mauvais parti.] Et heust esté mort sans remède ; mais uns siens escuiers, qui de priés le sievoit le couvri de se targe et *descendi petit à petit jus* ; mais il rechut, *en descendant,* tamaint dur horion sus sa targe.

Froissart, IX, 22, 11.

C'est-à-dire « descendit petit à petit jusqu'à ce qu'il fût en bas. » Nulle trace de cette extension de sens dans le « en descendant » qui suit.

Ce n'est pas par hasard que nous citons ici deux prosateurs, du reste l'un et l'autre écrivains consommés. Chez les poètes, il est vrai, il arrive souvent que *sus* et *jus* passent avant le verbe (ce qui ne s'observe pour ainsi dire jamais en prose, sauf parfois avec le participe passé ou l'infinitif, dans des conditions nettement déterminées et en vertu de lois générales s'appliquant à tous les styles) ou même en tête de la phrase. Mais ces variations, qui sont commandées par des nécessités métriques ou amenées dans l'intérêt de la variété par la liberté de construction que se permet la poésie, sont rarement significatives.

Si l'on considère les emplois de *sus* et de *jus* dans les trois catégories que nous venons d'examiner, et plus particulièrement encore dans la seconde et la troisième, on est obligé de convenir que ces deux particules ont fait bien du chemin depuis les temps lointains du latin. On peut lire, comme nous l'avons dit, les sept livres de la *Guerre des Gaules* sans rencontrer un seul

sursum ou un seul *deorsum*. Plaute lui-même, qui use de ces particules, est loin d'en abuser. Admettons qu'elles aient été fréquentes dans la langue parlée, voyez ce que le français en a fait : ces légers monosyllabes, plus alertes et plus maniables que ne furent jamais leurs lourds ancêtres latins, se trouvent, au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, à peu près partout ; tous les styles les accueillent. Les œuvres dramatiques nous attestent qu'elles étaient fort employées dans la conversation, et même parmi les plus humbles. De grands écrivains non seulement les utilisent, mais en jouent avec un plaisir évident. Elles constituent une partie essentielle du vocabulaire de l'ancien français et tiennent de près à sa syntaxe. On ne peut s'empêcher d'être surpris d'un pareil développement. Y aurait-il là à l'œuvre une influence étrangère à la tradition latine ?

4

Sus et *jus* semblent bien solidement établis. Pourtant, comme on sait, ils n'ont pas tenu. Le français moderne, sauf d'insignifiantes exceptions, ne les connaît plus. Comment expliquer une disparition si imprévue, si soudaine et si complète ? C'est la phonétique qui nous donnera, ici comme souvent, la clef de l'énigme. *Sus* vient très régulièrement de sursum qui, dès l'époque latine, s'était réduit à sūsum. Pur adverbe, il voisine avec des mots visiblement de même famille qui sont soit adverbes, soit prépositions, mais plutôt prépositions. Ces mots viennent de *super*. *Sŭper* aurait dû donner *soure*, *seure*, passant ensuite à *sor*, *seur*, et proclitiquement à *sour* (qu'on a en effet dans *sourcil*). On trouve bien toutes ces formes, mais à la longue la voyelle qui a survécu ici n'est ni *ou*, ni *eu*, mais *u*. D'où vient cette voyelle de *sur* ? Il y a longtemps que la réponse a été donnée. Il faut voir là le résultat d'un croisement entre *sor* et *sus*, *sor* cédant sa consonne finale et *sus* sa voyelle. La raison de ce rapprochement des deux monosyllabes est suffisamment claire : c'est la parenté des sens — « en haut » d'un côté, « sur », « dessus » et « au-dessus » de l'autre — qui a fait ressortir la ressemblance des formes ; et cette ressemblance s'est encore accrue par suite d'une double modification qui s'est sans doute produite dans la langue familière ou négligée

et que les graphies ne nous décèlent qu'occasionnellement. D'une part le second *s* de *sus* participant de la faiblesse ordinaire de cette consonne en position finale s'est souvent amui, témoin des graphies comme *desu* d'*Aucassin et Nicolette*, XXIV, 4. D'autre part, et peut-être moins souvent, l'*r* de *sor* s'est également affaibli, témoin *su destre* et *su l'altre* de *Roland*, 1018, 1341, et « li cevax *so* quoi il sist » d'*Aucassin et Nicolette*, X, 23. *Su(s)* et *so(r)* étaient désormais si près l'un de l'autre que le plus vigoureux pouvait facilement entraîner le plus faible et le remodeler à sa façon. Or que *sus* ait été longtemps un mot dominant, c'est ce que montre bien une seconde influence antérieure à l'autre, qu'il a exercée autour de lui. Il n'a pas seulement prêté sa voyelle à *sor*, il l'a imposée aussi à *jus*, qui venant de *deōrsum* aurait dû être *jos*. Ici c'est la similitude des emplois qui a rapproché les deux mots. Ce sont des contraires qui s'attirent et se font pendant, la langue les oppose constamment l'un à l'autre, souvent dans la même phrase, plus souvent encore en poésie à la fin de deux vers liés par la rime.

Ainsi se sont constitués peu à peu deux couples qui doivent leur origine à un procédé presque identique, *sus* et *sur* d'une part, *sus* et *jus* de l'autre. Il va résulter de cet état de choses des conséquences curieuses. *Sus* et *jus*, malgré des différences d'emploi que nous avons signalées, ne se sépareront plus guère au cours du développement de la langue, et on peut prévoir que le sort de l'un sera le sort de l'autre, *Jus* restera indépendant de toute autre influence que de celle de son compagnon de route, mais il n'en est pas de même de *sus*. S'il a imposé sa voyelle à *sor*, celui-ci l'a bien payé de retour, car voici *sus* qui au contact de *sor* va ajouter à ses fonctions originelles d'adverbe celles de préposition. Il est vrai que *sor*, ou sa forme allongée *desor*, vont au contact de *sus* devenir de plus en plus disposés à jouer le rôle d'adverbes qu'ils tiennent déjà de leurs ancêtres latins. De là un enchevêtrement de formes où les contemporains ont dû avoir de la peine à se reconnaître. Pour se tirer de la difficulté, il eût fallu borner *sus* à son rôle traditionnel de particule, et réserver à *seure* celui d'adverbe remplaçant une préposition suivie de son régime (type mettez-le *dessus*).

Il semble que la langue se soit à un moment orientée vers cette distinction commode. Il est certain que *courre sus* a

d'abord été *courre seure* : c'est la forme ordinaire du XII^e siècle, qu'on retrouve souvent chez les poètes du XIII^e siècle et qui est encore employée à l'occasion même par Froissart. « *Lui* courre *seure* », c'est en somme « courir *sur lui* ». *Mettre sus* au sens d' « imputer » a débuté de même par la forme *mettre seure*, qui signifie « mettre sur » [quelqu'un]. Les exemples de *mettre seure* sont plus rares que ceux de *mettre sus*, mais ils sont nets [1] (cf. des phrases comme « Uns destorbiers leur vint seurre » *Lancelot*, I, 271, 37 ou « Le blasme nous tourneroit seure » Gréban, 27388). Mais par un mécanisme que nous avons analysé plus haut [2], au lieu de passer de « lui courre seurre » à « courre sur quelqu'un », ou de « lui mettre seurre » à « mettre seure quelqu'un », on a été amené à dire « courre seure, mettre seure *à quelqu'un* ». *Seure* devenait ainsi une particule semblable à *sus*, au *sus* qu'on trouve dans la locution *mettre sus* signifiant « organiser », qui, elle, n'a jamais eu d'autre forme. *Sus* pouvait donc se glisser facilement dans ces locutions voisines, et il n'y a pas manqué. Dès la première moitié du XIII^e siècle, les prosateurs, Villehardouin (1 exemple), Robert de Clari (10 exemples), la *Queste du Graal* (9 exemples) ne connaissent que *courre sus* [3]. Les poètes, pour leur commodité et peut-être aussi parce que *seurre* étant plus ancien dans l'emploi avait ici plus de dignité que *sus*, retiennent les deux formes : ainsi l'*Escoufle* a un exemple de *corre sus* (à la rime) et 6 exemples de *corre seure* (dont 4 à la rime). Au XIV^e siècle, Froissart, sans écarter encore *courre seure* emploie plus volontiers *courre sus*. Mais il est visible qu'il a cessé d'analyser la locution et que pour lui la particule s'est fondue dans le verbe : en effet, il n'est pas rare qu'il fasse de *courre sus* un verbe actif. Si dans « Sus le mienuit on venroit tout armet par quatre rues de Londres *courir sus ces mescheans gens* » (Froissart, X, 109, 19) on peut hésiter sur l'interprétation, car « ces mescheans

1. Il y en a même dans *Lancelot*, p. ex. II, 113, 10, II, 228, 29.

2. Voir plus haut p. 11.

3. Mais *Lancelot*, dont la langue est plus littéraire, c'est-à-dire moins près de l'usage courant, accueille *courre seure* à côté de *courre sus* (p. ex. I, 294, 20, II, 106, 20), quoique les exemples de ce dernier soient beaucoup plus nombreux.

gens » pourrait être un datif, comme un régime de ce genre l'est sûrement en pareil cas dans tel exemple du XIII^e^ siècle, la phrase suivante dont le type n'est pas rare ne laisse pas de doute : « Si se doubtèrent que leurs voiages n'en fust rompus ou que li communs d'Engletierre... ne *les* venist *courir sus* », (Froissart, X, 105, 11-[1]).

Ce qui se produit pour *courre sus* se produit ailleurs aussi. Le copiste tardif de notre unique manuscrit de *Galeran* nous est un bon témoin de la transformation qui est en train de s'opérer au XV^e^ siècle dans ce coin de la langue. Notez en effet ces graphies étranges :

En *surs* de lui s'est Fresne traicte. 2844.

Vous mectez *surs* honte a mon corps. 1496.

Tel non lui donnent pour le fresne,
pour ce qu'elle fu *surs* trouvee. 1028-9.

Il est clair que le copiste ne sait pas trop s'il a affaire à *sus* ou à *sur*. Dans le doute il joint les deux formes en une seule.

Ainsi *sus* a occupé peu à peu d'importantes positions tenues jusqu'alors par *seure* ou *sur*. Mais *seure*, qui est fréquemment *deseure*, va prendre l'offensive de son côté, et il passera son *de* initial à *sus* qui devra s'adjoindre de cette façon une forme annexe *desus*. Et de plus il reprendra peu à peu tous les emplois prépositionnels que *sus*, à son exemple, s'était attribués. Il y a là une rivalité qui ne présage rien de bon pour *sus*.

Il ne faut pas croire en effet qu'en présence de cette multiplication et de cette confusion [2] des formes, les contemporains n'aient pas réagi. Dès la première moitié du XIII^e^ siècle on voit se dessiner un nouveau système qui, après bien des incertitudes,

---

1. De même II, 111, 14, III, 118, 5, X, 123, 17, XI, 104, 13, et surtout IV, 44, 30 (« sus courir et combattre les Englès ».)

2. Voici, chez Froissart, que ce soit de son fait ou de celui d'un copiste, deux exemples types de ces confusions et de ces chassés-croisés : à quelques lignes d'intervalle on trouve : « pour la nuit qui vint *sus* eulx » (XI, 146, 25) et « pour la nuit qui vint *sur* eulx » (XI, 146, 30) ; de même : « *sour* le soir et *sus* boines assegurances » (XI, 148, 13).

des tâtonnements et des fausses manœuvres, a fini par devenir le nôtre. Qu'on examine à cet égard *Aucassin et Nicolette*, par exemple. On verra qu'il y a dans cette œuvre 29 exemples de *sor*, qui dans chaque cas est une préposition, un exemple de l'adverbe *desu* et 5 exemples de *deseure*, dont 4 emplois d'adverbe et un de préposition. *Sus* ne se montre que dans 3 phrases et dans chacune de ces phrases il est adverbe tenant lieu d'une préposition avec son régime. Il n'apparaît pas comme particule. On entrevoit où en est, à ce moment et dans ce livre, l'évolution, qui dans tel autre livre de l'époque peut du reste être en avance ou en retard par rapport à la chantefable. La distinction qui deviendra un jour si nette entre le monosyllabe, qui sera exclusivement préposition, et le dissyllabe, qui sera exclusivement adverbe, se laisse apercevoir, vaguement préfigurée. *Sus* a déjà pris un emploi qu'il ne tient pas de la tradition latine mais de son voisin *sor* ; du même voisin, sous un de ses nombreux aspects, il tire le *de* initial qui le transforme alors en *desus*. Éclairés par l'histoire de la langue, nous voyons ce qui reste à accomplir. *Sus* adverbe-préposition, à force de se rapprocher de *sor*, va glisser à un emploi prépositionnel libéré de tout sens adverbial, et en retour *sor* empruntera un jour, comme nous l'avons dit, la voyelle de *sus*. On aboutira ainsi aux deux prépositions *sur* et *sus* qui vont lutter à qui l'emportera sur l'autre. En revanche, et comme pour faire un partage équitable, *deseure*, *desor* qui a créé *desus*, va s'effacer devant lui, et on aboutira ainsi finalement à une troisième forme *dessus*. Dès lors tout le progrès consistera d'une part à borner *dessus* au sens adverbial et à décider pour l'emploi prépositionnel entre *sur et sus*. *Sur* et *sus* maintiendront leur rivalité jusqu'en plein XVII^e siècle. Mais *sus*, très employé comme préposition chez Froissart par exemple, est allé par la suite en s'affaiblissant, et Vaugelas lui a porté le coup de grâce. Le même Vaugelas a interdit, sauf dans deux ou trois cas spéciaux (par-dessus la tête, etc.), l'emploi de *dessus* comme préposition [1] : la langue populaire jusqu'ici s'est peu souciée de cette interdiction un peu arbitraire, quoique dictée par un sens

1. *Remarques sur la langue françoise*, éd. Streicher, 1934, p. 154, 526, 555.

profond du génie de la langue, mais la langue cultivée se l'est tenu pour dit. Le grammairien n'a fait que donner sa consécration à un mouvement commencé depuis des siècles.

Mais dans toute cette évolution qui va mettre de l'ordre et de la clarté dans un canton si embroussaillé de la langue, que devient *sus* particule? Ce *sus* qui veut dire « en haut » quelle va être sa position en face du *sus* qui veut dire « sur » et du *sus* qui veut dire « dessus »? Il sera bien difficile au même mot de maintenir de front ces trois sens qui, si proches parents qu'ils soient, pourtant ne coïncident pas. Ce qui est « sur » quelque chose est naturellement plus « haut » que cette chose et que tout ce qui est au niveau de cette chose, mais cette « hauteur » peut être insignifiante. Il faut encore tenir compte de la personne qui parle, et de la personne, de l'animal ou de l'objet dont on parle : un livre placé « sur » sur une chaise n'est pour moi ni « haut » ni « en haut » : il le serait pour le chat. D'autre part, il est possible d'être « en haut », sans être « sur », un oiseau en plein vol par exemple. Ou bien quelque chose peut être « sur » quelque chose d'autre, mais sans qu'on pense à ce support; il ne reste que l'idée de « hauteur » : le sommet d'un arbre, d'une tour, le toit de la maison, etc. Les langues maintiennent à l'ordinaire très bien cette distinction : l'anglais par exemple a *up* et *high* pour l'une des notions et *on*, *upon* pour l'autre. Mais en ancien français, par suite de circonstances que nous avons essayé de retrouver, le mot qui voulait dire « en haut » a pris également le sens de « sur » et de « dessus ». Il y avait là une cause de confusion [1] qui ne pouvait manquer à la longue de devenir intolérable. On peut relever dans Froissart de curieux cas d'obscurité dus à cette cause [2]. On n'en pouvait

1. Une phrase comme la suivante: « Lors resaut Carados *sus sor* les degrés » (*Lancelot*, II, 136,30) montre que pendant longtemps tout au moins, la confusion des formes n'empêcha pas qu'on ne sentît très bien la distinction des emplois (cf. la confusion entre *lui* et *li* toniques), et qu'on ne sût parfaitement, en cas de juxtaposition, adopter pour chacun des termes juxtaposés la forme la plus claire et la plus spécifique.

2. Citons-en un à titre d'exemple. Soit la phrase : « Quant li ouvrier eurent ouvré un jour jusques à miedi, mes sires Gautiers de Mauni et aucun de ses compagnons entrèrent en leurs nefs et *coururent sus ces ouvriers* et leurs gardes » (III, 121, 29). *Sus* est-il particule, « ces ouvriers, etc. » étant

sortir qu'en sacrifiant l'un ou l'autre des deux délinquants, *sus* ou *sur*. Or la notion que représente *sur* était pour la pratique de la vie bien supérieure à celle que représente *sus*. Bref *sur* était irremplaçable. C'est *sus* qu'on a mis au rancart.

Jus n'avait autour de lui aucune famille dont le reflet vînt troubler sa transparence, mais il n'avait non plus aucune famille qui pût l'appuyer au besoin. Son sort, nous l'avons dit, était lié à celui de *sus*. Et il a disparu dès que *sus* a été sérieusement menacé, sans même attendre les derniers jours de son fidèle compagnon et guide.

On suit très bien dans les textes toutes les étapes de cette décadence des particules *sus* et *jus*. Au XIII^e^ siècle il n'y a encore que des signes précurseurs, qu'il faut interpréter avec prudence. Est-ce un hasard que l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*, cet incomparable styliste qui connaît si bien les ressources de la langue de son temps, n'ait admis aucun emploi de la particule *sus* et que le vocabulaire de la chantefable n'ait fait aucune place à *jus* ? Est-ce un autre hasard que Villehardouin ignore également *jus* ? Au XIV^e^ siècle, en tout cas, les signes deviennent plus faciles à interpréter et les tendances de la langue plus claires. Interrogeons Froissart, notre principal témoin pour cette époque et prenons par exemple le tome XII de l'édition de la Société d'Histoire de France qui nous donne le commencement du 3^e^ livre (éd. L. Mirot, 1931). Si on laisse de côté 3 exemples de *sus* adverbe-préposition, il reste 28 exemples de *sus* particule. Mais sur ces 28 exemples il n'y en a pas moins de 25 qui nous offrent des emplois stéréotypés (12 de locutions qui se sont maintenues jusqu'à nos jours — *courir sus* : 1, *en sus, en sus de* 11 — et 13 d'une locution qui n'a définitivement disparu qu'au XVII^e^ siècle : *mettre sus* au sens d'« organiser »). Seuls 3 exemples de *saillir sus* nous rappellent les beaux jours d'autrefois. D'autre part, il y a 30 exemples de *jus*, sur lesquels 17 nous offrent la locution stéréotypée *ruer jus* (qui est encore dans Marot). Seuls un exemple de *descendre jus* et un de *jeter jus*

---

un datif ou un accusatif (la double construction se rencontre avec *courre sus*, nous l'avons vu), ou bien *sus* est-il préposition, « ces ouvriers » étant un complément de la préposition, il n'est pas possible de le déterminer aujourd'hui. Il suffisait sans doute à Froissart que le sens fût clair.

nous font souvenir du passé. Reste un troisième exemple : « Lors fist il venir son barbier et se fist tonser *tout jus* » (XII, 88, 29). Il y a là l'indication d'une nuance nouvelle « à fond », « ras », qui se conservera jusqu'en plein XVI^e siècle : « Qu'ils ayent la langue couppee *tout jus*. » (Ordonnance de François I^er 1539. Cité par Godefroy.) « Couppe moy le cou *jus* de dessus les espaules » (Rob. Estienne, *Thes.*, s.v. decido. Cité par Godefroy). Il est à noter qu'à la différence du *sus* de *mettre sus* (« organiser »), le *jus* de *ruer jus* est toujours étroitement collé au verbe dont il ne peut évidemment plus se détacher. C'est une preuve assez nette que la fossilisation de *jus* est encore plus avancée au temps de Froissart que celle de *sus*.

Dans le petit livre du *Quadrilogue Invectif* d'Alain Chartier [1] il y a 2 exemples de *courre sus*, 2 de *mettre sus* au sens d'« imputer » et 5 de *mettre sus* au sens d'« organiser ». Ce sont toujours les mêmes verbes qui reviennent. Un seul exemple de *jus* : « [Un riche palais ancien :] de pluseurs lez estoit prest de *fondre et verser tout jus*. » (8, 19.) Ce « tout jus » ne nous est pas inconnu, et c'est bien peu de chose pour représenter la particule, quand on se rappelle la riche floraison des *jus* et tout le cortège de verbes qu'accompagnait cette particule dans la fleur de son succès.

Les 6 livres de Commynes rendent le même témoignage : 32 exemples de *sus*, dont 14 de *courir sus*, 1 de *mettre sus* (« imputer ») et 16 de *mettre sus* (« organiser »). Encore nos vieilles connaissances. Pas un seul exemple de *jus*.

Nous voici au XVI^e siècle. Dans les 490 pages du 1^er livre d'*Amadis de Gaule* [2], nous comptons 4 exemples de *courir sus*, 2 de *mettre sus* au sens d'« imputer » (dont l'un de la forme *mettre à sus*, assez fréquente encore au XVI^e siècle, mais qui témoigne qu'on ne comprend plus guère l'origine de la locution), 2 exemples de l'interjection *or sus*. Pas d'exemple de *jus*. On est tout près de la fin.

Vaugelas ne s'inquiète pas de *jus*, qui à son époque est bien mort. Quant à *sus*, que quelques-uns emploient encore de son temps comme préposition (et qui n'a pas disparu même aujour-

1. Éd. Droz, 1923.
2. Éd. Vaganay, 1918.

d'hui de la langue populaire), il n'en veut plus. Il ne fait que deux minces exceptions : il permet l'emploi de l'interjection *or sus* ! et de la locution *courir 'sus*, à laquelle du reste il veut supprimer une partie de sa liberté ancienne : il accepte *courir sus à quelqu'un*, mais blâme sévèrement *il lui a couru sus* [1].

Aujourd'hui *courir sus* mène un semblant d'existence. On ne l'emploie qu'au figuré, et la plupart du temps en laissant tomber le verbe : « *sus* aux mercantis ! » Peut-être n'est-il pas impossible non plus de conserver l'« interjection », mais en l'encadrant et l'expliquant : « Allons, *sus*, debout ! » Seule l'expression *en sus* (*de*) s'est maintenue bien vivante, surtout dans des textes officiels. Encore faut-il noter qu'elle a pris un sens que le moyen âge n'a pas connu.

5

Se peut-il que des mots aussi commodes et aussi courants que *sus* et *jus* l'ont été disparaissent ainsi par suite d'un simple changement de prononciation ? Nous croyons que le cas a été fréquent dans l'histoire du français, mais il est probable que d'autres bouleversements du même ordre ont été arrêtés à temps par une réaction de la langue. Tout dépend du degré de nécessité des mots en question et des circonstances environnantes. Or, dans le cas de *sus* et de *jus*, les circonstances ne pouvaient que favoriser la ruine de ces mots, s'ils étaient menacés par ailleurs, car avant d'être même sensiblement affaiblis ils étaient déjà remplacés. *Sus* et *jus* avaient de longue date à côté d'eux un couple rival, *amont : aval*. Ces deux derniers mots apparaissent en effet dès nos premiers textes. Mais ils sont de création purement française, comme leur composition le témoigne à première vue. Pourquoi les a-t-on créés, alors que le latin avait transmis deux mots qui ont été, non seulement utilisés très efficacement par le français, mais, comme nous l'avons vu, développés dans leur usage de la façon la plus large ? La première raison en est sans doute qu'ils étaient plus clairs d'entrée de jeu. Les mots *mont* et *val* s'opposaient tout naturellement et suggéraient des images familières à tous. D'autre part, et précisément à cause de leur transparence, on a pu leur demander,

1. *Ouvr. cit.*, p. 434.

comme nous le verrons, des services que *sus* et *jus* étaient peu ou point capables de rendre. Et enfin nous aurons à nous demander plus loin s'il n'y a pas eu une troisième raison plus puissante encore que ces deux-là.

On semble avoir hésité sur la préposition qui précéderait *mont et val* pour indiquer un chemin ou une direction. *A* était commode, car il pouvait à volonté désigner soit un « mouvement vers » soit « une situation dans ou sur ». On eut ainsi *a-mont* et *a-val*, c'est-à-dire « dans la direction du mont ou vers le mont » et « dans la direction du val ou vers le val ». Mais *à* manquait un peu de relief. On eut donc recours aussi à une préposition plus colorée, *contre* (ou *encontre*), qui pouvait dire la même chose que *à*, mais le disait d'une façon plus imagée. Déjà *contre* à lui tout seul avait à l'occasion un sens analogue à celui de *amont* :

Nous ne poions reculer, et si avions grant peine au *monter contre* la ville qui sciet sur une montaigne.

Froissart, XII, 104, 10.

Pour monstrer apertisse de corps, tous armés il se mist à *monter amont* et à *ramper contre* le cable de la nef.

Froissart, XI, 213, 6.

A plus forte raison *contre* suivi de *mont* faisait-il l'affaire. De toute façon *contre* indiquait aussi une direction au-devant de quelqu'un ou quelque chose : d'où *contreval*, qui était du reste presque inévitablement évoqué par *contremont*. Ainsi le français du XII^e^ siècle avait à sa disposition, outre *sus* et *jus*, peut-être un peu usés et ternis au cours de leur longue existence, au moins quatre termes tout flamblants neufs et criant leur sens : *amont aval*, *contremont*, *contreval*. On est si conscient des deux éléments qui les composent qu'on prend plaisir à résoudre le composé en ses éléments ou à faire une claire allusion au sens propre de l'élément essentiel :

Deus ! *com grant val* li estuet *avaler*
et *a grant mont* li estuet *amonter*
qui d'autrui mort atent la richeté.

Charroi de Nîmes, 85-7.

Keüs sui *del mont el val*.

Courtois d'Arras, 567 [1].

1. Éd. Faral, 2^e^ éd., 1922.

C'est à dire de « haut en bas ».

Puis garde *amont vers la montagne*
et puis *aval vers la riviere* ;
regarde avant et puis arriere
et puis *amont* et puis *aval*,
mais n'i voit ne mul ne cheval.

Escoufle, 5090-94.

Même encore au XVI^e siècle, Montaigne nous confie qu'il « marche plus ferme et plus seur *à mont* qu'*à val* » (II, 29, n. 4) [1].

Quelle va être la situation d'*amont : aval* en face du couple *sus : jus*, car ces deux couples ne peuvent méconnaître leur parenté de sens ? Les exemples suivants nous donnent la réponse :

La sus amunt pargetent tel luiserne,
par la noit la mer en est plus bele.

Roland, 2634-5.

Onc ne fina, si est *venu*
lasus amont enmi la vile.

Renart, XII, 1234-5.

Conment ? Volez vos ja *monter*
lasus amont a Damledeu ?

Ibid., XII, 1088-9.

La locution *lasus amont* est très fréquente. Il est plus rare de rencontrer *aval* avec *jus*, mais en voici un exemple bien instructif :

Et quant Camille, qui estoit dame de laiens, le sot, si en ot tel doel que elle se laissa *caoir* de la roche *jus aval*.

Lancelot, I, 427, 5.

Quel est l'enseignement de ces exemples ? C'est assurément que de bonne heure, dès le *Roland* au moins, *sus* et *jus* sont assez défraîchis pour qu'on éprouve le besoin d'en aviver un peu l'éclat. Nous n'avons pas trouvé « *amont sus* » ni « *aval jus* ». Ce n'est pas *amont* ni *aval* qui ont besoin d'un appui, mais *sus* et *jus*.

1. Éd. Motheau et Jouaust, 7 vol.

Nous avons parlé plus haut de signes précurseurs annonçant peut-être pour *sus* et *jus* le début d'un mouvement de défaveur. On voit qu'il faut sans doute reporter ce début jusqu'au commencement du XII^e^ siècle.

Il est certain toutefois que pendant encore au moins deux siècles ce mouvement n'aura pas assez d'amplitude pour être remarqué des contemporains. Et en attendant la langue va s'ingénier, comme elle le fait si volontiers, à établir des distinctions, si subtiles et peu assurées qu'elles puissent parfois paraître, entre des synonymes qui semblent si rapprochés. Aucune des tentatives que nous allons énumérer n'a eu le temps d'être poussée jusqu'au bout. Quelques-unes même peuvent être dues uniquement à l'initiative de tel ou tel écrivain et être restées confinées à un petit nombre d'ouvrages. Toutes sont également intéressantes, car elles ne nous permettent pas seulement de mieux comprendre l'histoire des mots que nous étudions ici, mais elles nous mettent à même de jeter un regard curieux sur le travail intérieur par lequel les langues se transforment.

Dans les plus anciens textes, les emplois d'*amont* et d'*aval* ne sont pas encore bien différents de ceux de *sus* et de *jus* :

Guardet *aval* et si guardet *amont*.
Roland, 2235.

Guardez *amunt devers les porz d'Espaigne*.
Ibid., 1103.

Carles guardat *amunt envers le ciel*.
Ibid., 2532.

Sil fiert *amunt sur l'elme* a or gemet.
Ibid., 1995.

L'espee cruist ne fruisset ne brise,
cuntre ciel amunt est resortie.
Ibid., 2340-41.

Par Sebre amunt tut lur naviries turnent
Ibid., 2642.

Ambes ses mains en levat *cuntremunt*.
Ibid., 419.

L'une meitiet li turnet *cuntreval*.
Ibid., 1264.

Li paiens chet *cuntreval* a un quat.
Ibid., 1267.

Li altre en vunt *cuntreval* flo aut.
Ibid., 2472.

Amont, on le voit, tantôt termine le groupe verbal, tantôt est précisé par une préposition suivie de son régime, laquelle peut précéder ou suivre la particule. *Aval*, *contremont* et *contreval* ont des constructions analogues, sauf qu'ici du moins, dans tous les cas ils terminent le groupe verbal.

Sus dans des contextes semblables se comporte de même :

Puis sunt muntez *sus el paleis altisme*.
Roland, 2708.

Par les degrez *el paleis* muntet *sus*.
Ibid., 2821.

Même situation dans le *Couronnement de Louis* :

Granz cols se donent *a mont sor les escuz*.
1231.

Tu l'en levas *a mont par le menton*.
997.

Ferir le cuide *par desor l'elme a mont*.
1050.

En général, la particule, qu'elle soit seule ou bien précédée ou suivie d'une préposition, vient après le verbe. Quand elle vient avant le verbe, il est probable qu'il y a là une inversion poétique :

Encontre mont en volent *li esclis*.
Couronnement de Louis, 2552.

C'est-à-dire : « Li esclis en volent encontre mont. » Cf. dans le *Roland* : « Ambes ses mains en *levat cuntrement* » (419).

Dans le *Tristan* de Béroul nous trouvons d'abord des exemples du même type que les précédents :

Amont le regarde, *a la chiere*.
3159.

C'est-à-dire : « le regarde amont a la chiere. » Ici le verbe est encadré entre la particule et la préposition.

S'en ert alez o le destrier
aval el bois au forestier.
1833-4.

Tristran estoit *el bois aval*
o la reïne et Governal.
1531-2.

On voit avec quelle aisance on passe d'une des deux formes de la construction à l'autre. Cette dernière forme, qui rejette la particule après la préposition et son régime, va connaître un très grand succès. Elle lie beaucoup plus solidement les trois termes de la proposition (verbe, préposition, particule):

Et quant il orent grant piece sis, si s'en retornerent la ou li rois estoit, si revindrent *en son tref amont*.

Lancelot, 1, 287, 3.

Si vient au mestre hui dou palés, qui clos ert, si l'uevre et descent *en la cort aval*.

Queste del Graal, 8, 26.

Mais voici, pour reprendre Béroul, trois exemples d'un type tout différent :

Mex voudroie que je fuse arse,
aval le vent, la poudre esparse.
35-6.

L'eve li file *aval le vis*.
1145.

Fors s'en issi par la fenestre,
aval la roche est avalez.
1514-5.

L'adverbe s'est ici changé en préposition. Notons bien ce fait, et voyons-en la singularité. C'est un cas entièrement différent de ce que nous avons observé pour *sus*. La particule *sus*, on se le rappelle, qui sur le tard, fondue avec *sur*, est devenue une simple préposition du type le plus banal, a de bonne heure été employée comme adverbe remplaçant une préposition avec régime : Montez *sus*, c'est-à-dire « sur le cheval ». Rien de pareil ici. C'est la particule elle-même qui devient préposition. Pas de régime sous-entendu ; le régime est parfaitement exprimé et la particule penchée sur ce régime devient à demi indépendante du verbe, au rebours de *sus* et de *jus* qui, sauf en de rares cas, sont étroitemens liés au verbe. Nous reviendrons plus loin sur ce fait qui explique tant de choses dans l'histoire d'*amont* et d'*aval*.

Le *Tristan* de Thomas nous présente des exemples bien intéressants aussi. Tout d'abord « Kaherdin sigle amunt la mer (2639), c'est-à-dire « fait voile vers la haute mer ». C'est le cas que nous venons d'examiner. On notera qu'il s'agit de navi-

gation et les 7 autres exemples d'*amont* et d'*aval* nous transportent également sur la mer. Tout au cours de l'histoire du français les deux particules s'emploient avec prédilection en parlant de la mer et des cours d'eau, et c'est le seul emploi qui, comme on sait, ait subsisté jusqu'à nous. On se demande si *amont* et *aval* n'auraient pas eu leur origine dans des milieux de marins et de mariniers. De ces mêmes milieux nous viendra un peu plus tard, dans son sens moderne, le verbe *arriver*. (Cf. l'espagnol *arriba* et *arribar*.)

Un de ces exemples qui sont relatifs à la mer mérite de nous retenir :

Devant eus près veient la terre,
n'unt vent dunt la puisent requerre.
Amunt, aval vunt dunc wacrant,
ores arere, ores avant,
ne poent leur eire avancer.
2991-5.

Il est clair qu'ici *amont* et *aval* n'indiquent ni une montée ni une descente, mais un mouvement à la surface de la mer qui entraîne le navire tantôt dans un sens tantôt dans le sens opposé, comme le dit expressément le vers suivant qui glose le précédent. On peut croire que *amont et aval* est calqué sur un *sus et jus* déjà existant et qui se prolongera longtemps (il est encore dans Villon, avec une curieuse modification [1]).

Le coc a pris a dechacier
et ça et la *et sus et jus*.
Renart, XVI, 186-7.

Un baston tenoit en sa main,
dont il a les chols reverchiez
tant que touz les a detranchiez,
si les reverche *sus et jus*
Ibid., 218-21.

Si commence le deul et le cry *sus et jus*.
Tristan en prose 324 [2].

Mais la langue n'a rien tiré de « sus et jus », tandis qu'*amont et aval* représente un procédé qui a eu un extraordinaire développement.

1. Lequel n'en parle *jus ne sure*. *Testament*, 1417.

2. Publié par J. Bédier en appendice au 2e volume de son édition du *Tristan* de Thomas, 1905, p. 321-95. Le passage cité est à la p. 323.

Arrêtons-nous à tous ces exemples si suggestifs des deux *Tristan* et essayons de les expliquer.

Nous nous rappelons l'origine de *amont* et *aval* : à mont, à val. Nous n'avons rien dit encore d'une troisième expression contemporaine de ces deux premières. C'est *à terre*, créé sur le même patron (notons les variantes : *à la terre*, *par terre*, *contre terre*). Nous avons là les trois directions essentielles de l'espace, en tout cas les trois seules qui à cette époque lointaine eussent un intérêt pratique. On peut donc aller dans la direction de la *colline* ou dans celle de la *vallée* ou dans celle du *sol*. Dans ce dernier cas nous avons une chute, dans les deux premiers un chemin qui pourra nous mener, suivant les occasions, vers l'un quelconque des points situés sur l'arc de cercle qui mesure la distance comprise entre la ligne horizontale et la ligne verticale, ou vice versa. Il s'ensuit qu'*à mont* peut se rapprocher de la verticale et *aval* de l'horizontale jusqu'à s'y confondre, et il s'ensuit aussi que partant d'*amont* on arrive à *aval*, ou vice versa, par une progression insensible et qu'ainsi chacun des deux mots pourra se prendre pour l'autre.

Amont, *aval*, *a terre* étaient si bien associés dans l'esprit des gens qu'on en a tiré, sur un modèle identique, trois verbes qui ont eu des fortunes inégales, mais qui tous les trois ont été fort employés : *amonter*, *avaler*, *aterrer*. *Amonter* a disparu, *avaler* a restreint curieusement son sens, et *aterrer*, par suite d'un rapprochement accidentel avec *terreur*, ne s'emploie plus qu'au figuré. L'ancien français l'emploie en son sens propre :

> Et sans sonner mot il fu pris et *aterés* et là fu presentement occis, et la baniere dou conte ruee par terre et toute depechie.
>
> Froissart, IX, 177, 15.

C'est-à-dire « il fut pris et jeté à terre ».

L'expression *à terre* (*à la terre*) ou *par terre* se présente souvent seule avec le verbe :

> Poi s'en faut que il n'est *cheüs*
> de duel *a la terre* pasmez.
>
> *Vair Palefroi*, 814-5 [1].

1. Éd. Lângfors, 2e éd., 1921.

Là furent toutes leurs maisons fustees, ne oncques riens n'i demora, et tantos *abattues et jetees par terre.*

Froissart, IX, 178, 28.

Là eut grant escarmuce et dure et *des abatus à tière*.

Froissart, X, 16, 26. [Rappelons-nous « des rués jus ».]

Et ne laissierent oncques maisons ne ostels de gentils hommes que tous ne feussent ars et *rués par terre.*

Froissart, X, 249, 15.

Mais très souvent aussi *à terre* vient doubler *jus*, tout comme *amont* vient renforcer *sus*. C'est une nouvelle preuve de l'affaiblissement précoce de *sus* et *jus* :

Jus à la terre une piece en *abat.*

Roland, 3437.

Et donc *cheï* li reis *a terre jus.*

Couronnement de Louis, 1241.

Si le fache ou monter en som l'une, et puis si le fache on *tresbukier jus a terre.*

Robert de Clari, CIX, 16.

Si le fait on monter en son par les degrés..., si le *bouta* on *jus a terre*, si que il fu tous esmiés. *Id.*, CIX, 23.

Et commencièrent à coper cordes et à *ruer jus* et à *abattre* tentes et pavillons *par terre.*

Froissart, II, 13, 15.

Là ot grant escarmuce et forte, et maint homme *reversé* et *bouté jus à terre* des glaves.

Id., X, 20, 27.

Encores de rechief le *bouta* li Savoiiens *jus à la terre.*

Id., X, 36, 19.

Et li arresta son glave en se poitrine, et tant le bouta et tira que le dessus dit il *mist jus de son cheval à terre.*

Id., VII, 202, 7.

Il l'estonna tout et l'*abati jus à terre de son cheval.*

Id., V, 49, 15.

Notons au passage, dans ces deux derniers exemples, les jeux de style qui sont si caractéristiques de Froissart.

Il est plus rare que le verbe soit un verbe de repos et non de mouvement :

Li Englès... qui *seoient jus à terre* tout bellement, si tos que il veirent les François approcier, il se leverent moult ordonneement.

Froissart, III, 174, 30.

On notera que des trois expressions parallèles *amont*, *aval*, *à terre*, cette dernière seule a échappé à la ruine. C'est sans doute que, si *mont* et *val* sont de bonne heure sortis de l'usage courant, *terre* est resté, comme il est assez naturel, un des mots essentiels de notre vocabulaire journalier et qu'il n'a pas cessé d'animer fortement la locution, où il ne s'est jamais complètement fondu avec la préposition

Nous avons vu que *amont* peut se confondre avec la verticale, ce qui ne nous surprend pas, et *aval* avec l'horizontale, ce qui est plus étrange. Rien en effet n'est plus fréquent dans les textes que des emplois d'*aval* où l'idée de « pente », de « plan incliné », qui a pourtant été à l'origine même du terme est passée franchement à l'arrière-plan. Nous avons cité déjà un exemple de ce genre emprunté au *Tristan* de Thomas. On en pourrait citer des centaines d'autres. En voici quelques-uns. Le point de départ est évidemment le cours de l'eau dans une rivière :

Toutesfois, finablement il les eurent [les « mairiiens » fichés dans la Sarthe] et traïssent tout hors et laissièrent *aler aval l'aige*.

Froissart, IX, 287, 16.

Puis ce qui ressemble le plus à une rivière, un chemin, une rue :

Si comme il s'en aloit, si crioit merchi as gens qui estoient *aval les rues*.

Robert de Clari, XXII, 7.

Que qu'il vint *la grant rue aval*.

Guillaume de Dole, 3788.

Ce type d'inversion, qui n'est pas inconnu en prose avec certains mots (*degré* par exemple), se rencontre surtout chez les poètes.

Un ensemble de rues, une ville :

Il avoit toutdis, apriès lui alans *aval la ville de Gand* [1], soissante ou quatre vingt varlés armés.

Froissart, I, 127, 9.

1. La notion de « pente descendante » est tellement absente de l'expression *aval la ville* et autres du même genre qu'on en arrive à écrire : « Murmurations *monta aval* la ville. » (Froissart, IX, 220, 15.)

Li aultre aloient esbaniant et esbatant parmi le pays, à grans frais, li uns à Brouxelles, li aultres en Haynau, li pluiseur *aval les bonnes villes de Flandres*, là ou il estoient durement bien venut et bien festiiet.

Froissart, I, 141, 6.

Une étendue de terrain :

Et quant il eut .j. petit mangié, si esgarde li nains *tout aval les prés*.

Lancelot, I, 285, 11.

Tantost Acteon fut mué en cerf et courut *aval la forest* comme ung autre.

Froissart, XII, 94, 11.

Li aultre chevalier englés, qui estoient en Braibant dalés le roy, s'espardirent *aval le pays de Flandres et de Haynau*, en tenant grant estat et en faisant grans frais.

Id., I, 148, 21.

Ou, dans une ville, un édifice, un château, une maison :

Et *aval l'eglise* avoit douse cens candelles ou environ, pareilles à celles dou traveil.

Id., XI, 164, 9.

Adont li recorderent il comment on avoit tempesté *aval ce chastel* et retourné toute la vaisselle de la cuisine.

Id., XII, 174, 31.

Et toute no maisnie veille
pour vo gieu, *aval no maison*

Jeu de Saint-Nicolas, 898-9.

Cette dernière expression est particulièrement fréquente.

En droit, d'après ce que nous avons dit plus haut, on pourrait s'attendre à trouver *amont* dans le même emploi. En fait, nous n'en pouvons citer aucun exemple, mais son synonyme *contremont* n'est pas rare :

Et fiert le cheval des esperons, si s'en torne fuiant *tot contremont le chemin* tant com li ronchis li pot aler.

Lancelot, I, 374, 8.

Et quant il fu entrés en la lande, si chevalcha *toute la dreite voie ferroie contremont*.

Lancelot, I, 276, 33.

Amont et *aval*, pouvant s'écarter de la verticale et de l'horizontale autant qu'on voudra, conviennent très bien pour indiquer une montée ou une descente qui se fait graduellement,

par étapes, si courtes qu'on les suppose. *Jus* s'applique volontiers à une descente plus rapide, qui peut aller jusqu'à une chute, *sus* à une brusque envolée :

Il vint à la court et prist le plus grant de ces asnes tout chargié de busche, et le charga sur son col moult legierement et l'emporta *amont les degrez*.

Froissart, XII, 56, 19.

Si l'en mainent a l'uis de la cave, et il descent *aval par les degrez*.

Queste del Graal, 264, 15.

Mesire Ywain li baille sa lanche, si l'en maine *par les degrés aval*, si li monstre le gué.

Lancelot, I, 205, 22.

Cette distinction, attestée par de nombreux exemples, n'est pourtant pas rigoureuse. Villehardouin ne l'observe pas. Écoutons-le parler de certain supplice infligé à l'empereur Morchufle :

Et enqui le feïst amener [a une colonne] et lo feïst *saillir aval* voiant tote la gent.

§ 307.

Ensi fu menez a la colonne l'empereres Morchufles, et fu menez sus, et toz li pueples de la cité acorut por veoir la merveille. Lors fu *botez aval*, et chaï de si halt que, quant il vint a terre, que il fu tout esmiez.

§ 307.

En cele columpne dont il *chaï aval*, avoit ymages... et entre celes ymages si en avoit une qui est laboree en forme d'empereor, et cele si *chaït contreval*. Car de lonc tens ere profeiticié qu'i avroit un empereor en Costantinople qui devoit estre *gitez aval cele columpne*.

§ 308.

Toutefois, pour bien interpréter ces passages, il faut nous rappeler que, comme *Aucassin et Nicolette*, Villehardouin n'a pas un seul exemple de *jus*. Évidemment il y avait des cercles de gens où l'on marquait une préférence pour les formes purement françaises et relativement nouvelles, *aval* et *contreval*. Robert de Clari, lui, s'en tient à la vieille mode. Il a 5 exemples de la locution « amont et aval » et ne connaît pas *amont* en dehors de ces exemples, tandis qu'il emploie *sus* 26 fois. Quant à *aval* en dehors de la locution « amont et aval », il n'en a qu'un exemple, *aval les rues* : 3 exemples de *contreval* sont du même type. Quand il s'agit d'une chute, Robert de Clari ne connaît que *jus*. Notons en particulier :

Si le fache on monter en som l'une, et puis si le fache on *tresbukier jus a tere.*

CIX, 16.

Si le fait on monter en son par les degrés qui dedens estoient. Quant Morchofles fu lassus, si le *bouta on jus a tere,* si que il fu tous esmiés.

CIX, 23.

Il s'agit du même supplice que tout à l'heure. Voilà une curieuse différence entre Villehardouin et Robert de Clari.

La distinction que nous venons d'établir entre les couples *sus : jus* et *amont : aval,* compte dûment tenu de quelques usages en partie divergents, suppose, ce qui est la vérité, que *sus et jus* marquent plutôt un but, et *amont* et *aval* un chemin parcouru. Les exemples suivants montrent bien cette nuance de sens dans *amont* et *aval* :

Quant il vinrent au piet de la montagne, qui estoit si roste et si malaisie à monter, il *menerent* les chevalés chargiés *amont,* ensi qu'il peurent.

Froissart, II, 52, 2.

Adont prist li uns une chandelle, et *monta amont sus l'eschelette* et bouta sa teste ou solier, et n'i veï autre chose que le povre litteron des enfans qui dormoient.

Id., X, 232, 17.

Maintenant cil s'en *va amont*
tant que il vint enson le mont.

Perceval, 3035-6 [1].

Si chiet el marois tout droit jusc'a la chainture. Et comme Hectors le voit si crie un cri... Lors aiert Marganors, si le *sache par le poing amont,* et dist : « Se Dieu plest, ja si bons chevaliers com il est si vilainement ne mora. » Lors le *resache hors* a moult grant paine. *Lancelot,* I, 348, 6.

Je sen le sanc
aval ma lance decourant.

Passion du Palatinus, 1051.

« Jus de ma lance » signifierait que le sang tombe à terre.

Lors prent Hector congié de lui et relache son hiaume et *vient an piè del degré de la tor aval*

Lancelot, I, 392, 4.

Il esgratine sa fache et son col, si que li sans vermaus en *degoute aval son cors jusc'a la terre.*

Lancelot, I, 66, 15.

---

1. Éd. Hilka, 1932.

Qu'on compare encore ces deux phrases de Froissart où l'opposition de sens entre *jus* et *aval* ressort si nettement :

A celle heure, quant li contes de Flandres et ses gens vinrent, il estoit haulte remontée et *le souleil s'en alloit tout jus*.

X, 225, 16.

De faire nouvelle mine il ne venroient jamais à chief, car *la saison s'en alloit aval* et li yviers approchoit.

IX, 95, 1.

Vers la fin de l'après-midi le soleil baisse rapidement, mais l'hiver ne peut approcher que graduellement. C'est une nuance intéressante, joliment exprimée. La langue moderne aurait peine à la rendre avec la même concision.

Enfin voici, dans le même ordre de faits, des exemples de la *Queste del Graal*, où le verbe *lever* indique avec *sus* une sorte de saut assez brusque, et avec *contremont* non seulement un mouvement graduel, mais un effort, parfois pénible :

Lancelot, *lieve sus* et pren tes armes. [4 autres exemples analogues.]

246, 22.

Quant il vint a la tombe, si *la leva contremont* et vit dedenz le cors de Symeon. 264, 19.

Si *lieve la tombe contremont* et voit desoz un cors gesir tot armé.

36, 27.

[Il nous est dit, dans le même passage (37, 26) que la tombe « n'estoit mie legiere a lever.]

Et lors s'en vet trainant a la force de ses braz jusqu'au perron ou la table seoit et li Sainz Vessiaus desus. Et *il se prent a deus mains et se tire contremont* et fet tant qu'il bese la table d'argent.

59, 12.

Un exemple topique de *Galeran* nous montre *amont* et *sus* rapprochés, chacun d'eux conservant sa nuance propre :

Elle *portoit* une grant mole
amont une montaigne *sus*,
puis la relessoit *rouler jus*,
et puis querre la revenoit,
reporter sus li convenoit,
si la relessoit *jus cheoir*.

5144-9.

On notera ici un cas tout différent de celui de *lasus amont*.

Sus ne renforce pas *amont*, qui n'en a pas besoin, comme nous avons vu, mais il complète *porter* et indique le but à atteindre (comp. plus loin *reporter sus*) par opposition à la montée pénible qui y conduit (*amont une montaigne*).

Au lieu de comparer la distinction qu'il y a entre nos deux couples *sus : jus* et *amont : aval* à celle qui existe entre le « but » et « le chemin parcouru ou à parccourir » on peut dire — et c'est la même chose, exprimée d'une façon plus abstraite — qu'ils sont l'un à l'autre comme le « point » à la « ligne ». Par exemple, les verbes qui veulent dire « jeter », « lancer », suivis de *jus*, laisseront entendre que la chose jetée ou lancée tombe aux pieds de qui lance ou jette ou en tout cas en un même tas ou en un même monceau ; suivis de *aval*, ils signifieront qu'il y a éparpillement des objets en question. La nuance est ténue, mais elle est sensible :

Si remet s'espee ou fuerre et *gite jus son escu*.

Queste del Graal, 94, 33.

Mais fuirent cescuns qui mieus mieus, et *jettèrent tout jus* ce que pilliet et cargiet avoient, et prisent les camps.

Froissart, III, 78, 9.

Si se tourna li contes en une ruelle, et là se fist desarmer par ung sien varlet et *jetter toutes ses armures aval*, et vesti la hoppelande de son varlet.

Id., X, 230, 15.

Quant Aucassins oï ensi le roi parler, il prist tox les dras qui sor lui estoient, si *les houla aval le cambre*.

Aucassin et Nicolette, XXX, 1.

Cette phrase de la chantefable a été très bien interprétée dans la traduction anglaise d'Eugene Mason [1] : « When Aucassin heard the King speak thus, he took the linen from the bed, and *flung it about the chamber*. » (p. 30.)

Cette idée d'« allongement », d'« étirement » ou d'« étendue » qu'on voit revenir dans un si grand nombre d'exemples d'*amont* et d'*aval* explique aussi que ces mots puissent servir à désigner des lieux, des emplacements, ainsi les étages supérieurs ou inférieurs d'une maison, le haut ou le bas d'une muraille, la position qu'occupe une personne à un moment donné :

1. Dans Everyman's Library, 1re éd. 1910, souvent réimprimée depuis.

Les gardes de le ville, qui estoient *amont* en le premiere porte, entendirent cel effroi et virent ces chevaus arutellier.

Froissart, V, 150, 16.

La sale fu par terre *aval*,
et li valez entre a cheval
en la sale qui fu paree.

Chrétien, *Perceval*, 903-5 [1].

Maugré soy l'a jus enpaint,
jambes levees du cheval.
« Je suis *amont* et vous *aval*,
n'aies paour qu'ainsi vous fiere. »

Galeran, 5988-91.

[Banin entre dans le haut de la tour, par les « aloirs »]. Il troeve dedens serjans qui la tour gardoient, dont li uns a l'uis ouvert. Et li autre estoient tout el baile *aval* pour dormir, car aseur quidoient tout estre.

Lancelot, I, 9, 22.

Si commande li roys que on face le lit Bohort en une cambre *aval*, pour chou qu'il ne voloit que il geust el palais pour lez diverses aventures qui y avenoient.

Ibid., III, 145, 17.

Ou encore les mêmes deux mots peuvent indiquer le nord ou le sud d'un pays.

Voici un exemple de ce dernier emploi :

Aprés se croisa li evesques d'Ostun, Guigues li cuens de Forois, Huges de Bergi, le pere et le fil, Huges de Colemi ; *aval en Provence*, Pierres Bromonz, et autres genz assez, dont nos ne savons pas les nons.

Villehardouin, § 45.

Ce passage montre avec quelle facilité *amont* et *aval* se détachent du verbe. *Sus* et *jus* sont loin d'avoir la même mobilité, si l'on excepté quelques rares exemples de *jus de* et les locutions figées *en sus*, *la sus*, *la jus*, *or sus*, *or jus*. *La sus*, *la jus* ont du reste peine à lutter contre *la amont* et *la aval*.

Amont et *aval* ont donc une carrure que n'ont jamais connue *sus* et *jus*. Il s'y ajoute souvent une couleur qui les rend très propres à noter les détails concrets d'un passage descriptif. On en a déjà vu plus d'un exemple. Les deux suivants éclairent très bien le procédé :

Cil mineur n'eurent gaires minet quant, par dessous les murs, ils trouvèrent uns biaus degrés de pière qui *avaloient aval* et puis *remontoient contremont* par desous les murs de la ville et aloient droitement ou chastiel.

Froissart, 152, 6.

1. Éd. Hilka.

Filz Looïs, a celer ne te quier,
quant Deus fist reis por pueple justicier,
il nel fist mie por false lei jugier,...
ainz deit les torz abatre soz ses piez,
encontre val et foler et pleissier

Couronnement de Louis, 174-81.

Ce dernier passage combine curieusement le concret et l'abstrait en une image vigoureuse. Ailleurs la part de l'abstraction augmente encore : *amont* et *aval* s'acquittent avec la même efficacité de la tâche :

Mes chiers amis, esjoissons nous ; *a mont noz cuers eslevons* ; la Vierge Marie aourons et graces li rendons. *Miracles de Notre Dame par personnages*, II, XIV, p. 233 [1].

Et la ou tu verras le povre bacheler qui poverté avra en son lieu, et qui proece de cors n'avra mie oublié, et il sera lors *aval* entre les autres povres hommes, si ne l'oblie por sa poverté ne por son bas lignage.

Lancelot, I, 218, 31.

Jusqu'ici nous n'avons pas fait de place à part à *contremont* et *contreval*, et tout en indiquant qu'ils étaient plus imagés qu'*amont* et *aval* nous les avons cités ici et là comme s'ils étaient pour le sens de purs synonymes de l'autre couple. Et en effet ils le sont assez souvent. Il y a certes des emplois d'*amont* et d'*aval* où l'autre couple ne peut guère se glisser. Par exemple, pour reprendre un passage que nous venons de citer, Villehardouin, qui connaît bien *contreval*, n'aurait pourtant pas dit : « Contreval en Provence. » Certains emplois figurés ne se prêteraient pas volontiers non plus à recevoir les particules composées avec *contre*. Mais ces emplois sont peu de chose en comparaison des nombreux cas où les deux couples sont interchangeables. Les écrivains sont très conscients de cette synonymie [2].

1. Éd. Paris et Robert, 1876-1893, 8 vol.

2. Citons deux passages à titre d'exemples. Dans *Lancelot* on trouve, à douze lignes d'intervalle, tantôt : Et puis commanda qu'il fuissent trainé *aval la vile* et mené a une crois (II, 322, 13), tantôt : Et lors s'en ala *tout contreval la vile* criant et braiant (322, 25). Gerbert rapproche encore davantage *amont* et *contremont* : Et cil ansdeus ses mains *tendi* — *envers le cors Deus contremont* — et crie : « Vrais peres del mont » — ... Il ne parla ne plus

Pourtant les langues n'aiment pas à conserver longtemps de purs synonymes. Elles cherchent bientôt à introduire des nuances de sens ou de valeur, qui d'abord hasardées timidement finiront peut-être par s'imposer. Il arrive au contraire qu'elles n'aboutissent pas, soit parce qu'on leur en aura préféré d'autres plus heureuses ou plus conformes au génie de la langue, soit parce qu'elles se seront heurtées à un obstacle insurmontable, comme la disparition même des synonymes en question. L'histoire de ces tentatives avortées offre plus d'intérêt qu'on n'est en général porté à le croire. Elles ne nous fournissent pas seulement des renseignements précieux sur quelques-uns des procédés les plus cachés de la langue, elles nous permettent souvent de mieux comprendre la raison du succès des tentatives qui ont triomphé. Dans l'étude de ces tâtonnements et de ces essais il faut attacher une grande importance à l'action particulière des écrivains. Ils n'ont pas prise sur les grands mouvements, sinon en général pour les retarder, mais quand il s'agit de régulariser, de coordonner, de mettre de l'ordre, ou de différencier, de nuancer, d'introduire de la précision, de la finesse, leur rôle est immense. Nous allons, à propos de nos particules, examiner une de ces tentatives chez un maître écrivain, l'auteur de la *Queste del Graal*.

Notons d'abord qu'il est plus éclectique que Villehardouin ou Robert de Clari. Il ne néglige ni *aval* dont il a 24 exemples, ni *jus* dont il en a 12. Il emploie *sus* 24 fois et *amont* 26, *contremont* 13 fois et *contreval* 9. Ainsi il utilise tout le matériel que, sur le point qui nous occupe, la langue met à sa disposition (ce qui n'est pas aussi fréquent qu'on pourrait le croire), et, compte tenu des locutions figées qui se répètent (*courir sus, amont et aval*, etc.), il l'utilise à proportion à peu près égale. Mais il est visible que pour lui chacun de ces mots a sa physionomie propre et distincte. Il ne les accole pas aux mêmes verbes. *Sus* accompagne *lever, sauter, courir ; amont* se met avec *venir, aller, emporter* : dans le premier groupe il y a une idée commune de soudaineté et de brusquerie, dans le second il s'agit d'un mouvement plus graduel :

---

ne mains — mais adez *tint* et bras et mains — *amont vers le ciel estendus*. (*Continuation de Perceval*, 10300-07.)

Sus. — Si vint a lui une voiz qui li dist : « Boort, *lieve sus*, et va t'en droit vers la mer ou Perceval est qui t'atent sor la rive ! » Quant il ot ceste parole, si *saut sus* et fet le signe de la croiz en mi son front.

194, 2.

Lors li *recort sus*, et le velt ferir parmi la teste.

191, 11.

Amont. — Lors se metent en un estroit sentier qui *aloit amont ou terme* et le troverent si roiste et si anuïex à monter qu'il sont tuit las et travaillié ainz qu'il *viegnent amont*. Quant *il sont venu amont*, si voient il l'ermitage.

154, 25.

Une mein vint devers le ciel.... Et elle vint droit au seint Vessel et le prist, et la Lance aussi, et *l'enporta tot amont vers le ciel*.

279, 2.

Jus s'emploie avec *mettre, voler, choir, jeter ; aval* avec *descendre* et *venir* :

Jus. — Lors vint a ax une voiz qui lor dist : « Issiez fors de la nef, chevalier Jhesucrist, et prenez entre vos trois celle table d'argent et la portez en celle cité tot einsi comme elle est, ne ja *ne la metez jus* devant que vos soiez el palés esperitel, la ou Nostres Sires sacra premierement Josephe a evesque. »

275, 11.

Si le fiert si durement qu'il li fent le hiaume et la coife de fer. Et messires Gauvains, qui bien cuide estre morz dou coup que il a receu, *vole jus des arçons*.

196, 16.

Li chevaliers... vient si grant erre comme li chevax puet rendre et fiert le roncin parmi le piz si durement qu'il li boute d'outre en outre. Et cil *chiet jus*, qui a mort estoit feruz, si que Perceval li vole par desus le col.

90, 30.

[Li lyons] vient devant lui et besse la teste et li fet la greignor joie que il puet, si que Perceval aperçoit bien que il n'a talent de lui mal fere. Si remet s'espee ou fuerre et *gite jus* son escu, qui toz ert bruliez.

94, 30.

Aval. — Si vient au mestre huis dou palés, qui clos ert, si l'uevre et *descent en la cort aval*.

8, 26.

A tant s'en issent dou palés et *viennent en la cort aval* et troevent armes et chevax.

272, 17

C'est, on le voit, la même distinction qu'entre *sus* et *amont*, et c'est une distinction que nous connaissons bien et qu'il est

intéressant de trouver confirmée par la pratique d'un écrivain si maître de sa langue et de la langue.

L'auteur de la *Queste* emploie *amont* et *contremont*, *aval* et *contreval*. Quelle distinction fait-il entre les composés avec *à* et les composés avec *contre* ? Voyons tout d'abord *amont* et *contremont*. Si nous laissons de côté 16 exemples de la locution *amont* et *aval*, il reste 10 autres exemples d'*amont* et il y en a 13 de *contremont*. Or pas une fois *amont* n'est employé comme préposition. Au contraire sur les 13 exemples de *contremont*, il y en a 4 où le mot est préposition :

Et il s'en vient en la mestre rue et vet *contremont le chastel*, tant qu'il vient a la mestre forteresce de laienz.

254, 9.

De même : « contremont la montaigne » (94, 8), « contremont la roche » (104, 23), « contremont l'eve » (275, 18). La situation n'est pas très différente en ce qui regarde *aval* et *contreval*. Sur les 8 exemples de *aval* (défalcation faite des 16 exemples d'*amont et aval*) il y en a un un, il est vrai, où *aval* est préposition :

Mes si tost come hore de none fu passee, si s'en vint *aval la roche* et emporta le lyoncel a son col a son repaire.

95, 7.

Mais, quand on passe à *contreval*, on s'aperçoit que 8 exemples sur 9 jouent ce rôle-là. On ne peut donc nier une tendance marquée à réserver *amont* et *aval* à l'emploi adverbial et à recourir principalement à *contremont* et à *contreval* dès que la construction prépositionnelle est requise. C'est dire que *contremont* et *contreval* se détachent facilement du verbe, ce que nous avions déjà observé à l'égard d'*amont* et d'*aval* par rapport à *sus* et à *jus*, et ce qui est plus vrai encore de *contremont* et de *contreval* par rapport à *amont* et à *aval*. Sur tous ces points nous voyons que l'auteur de la *Queste* est en accord avec la tendance générale de la langue, mais il est plus systématique que la plupart de ses contemporains, et il nous laisse mieux apercevoir cette tendance, qu'il contribue du reste à dégager et à renforcer. Mais il est un point où il nous semble qu'il est novateur, c'est quand *contremont* et *amont* se rencontrent dans la

même phrase. Il leur assigne alors à chacun un rôle défini et différent. Qu'on examine les trois exemples suivants :

Si *cort* au plus tost qu'il puet *contremont la montagne*. Mes li lyons, qui plus ert legiers, l'ot ja trespassé et ot comenciee la meslee encontre le serpent ainçois qu'il i poist estre venuz. Et neporquant, si tost come il fu *amont venuz* en la roche et il vit les deux bestes, si pense que il aidera au lyon.

94, 7.

Si *revet contremont la roche* einsint armez come il estoit. Et si tost come *il est amont*, si troeve le lyon qui le jor devant li avoit fet compaignie.

104, 23.

Et il vient as degrez et *monte contremont*, tant qu'il vient en la grant sale si armez come il ert. Et quant *il fu amont*, si regarde loign et pres.

254, 12.

Il est clair que dans ces trois exemples *amont* indique le point d'arrivée, *contremont* la voie suivie pour s'y rendre. Nous ne savons si on trouverait ailleurs une opposition de ce genre. Mais l'intention de l'auteur de la *Queste* est ici trop marquée pour qu'on s'y méprenne. Cette distinction entre chemin parcouru et but, nous la connaissons déjà, il est vrai : seulement c'est entre *amont-aval* et *sus-jus* que nous l'avons observée. Notre auteur la transporte délibéremment ailleurs et ne paraît pas douter de son droit. Puisqu'il ne renonce nullement à *sus*, il faut donc qu'il lui assigne un rôle différent.

Voyons ses emplois de *sus*. Il n'y a pas à compter 3 exemples de *monter sus*, qui n'est ici que l'ancêtre de *monter dessus*. Restent 5 exemples de *lever sus*, 1 de *saillir sus*, 9 de *courir sus*, 1 de *mettre sus* (= imputer), 3 de *traire en sus*, 1 de *sus et jus*, 1 de *la sus*. Nous reconnaissons *courir sus*, *mettre sus*, *traire en sus* : ce sont des locutions déjà figées, ou bien près de l'être, qui se maintiendront encore, nous le savons, quand *sus* aura perdu presque toute vitalité. La locution *sus et jus* ne se présente qu'une fois, mais il y a 16 exemples de sa rivale et remplaçante *amont et aval*. Il ne reste vraiment, en fait d'emplois bien vivants, que les 5 exemples de *lever sus* et l'unique exemple de *saillir sus*. On voit bien clairement que la tendance est à la cristallisation des emplois de *sus* et au remplacement de cette particule par la particule *amont*. Chose curieuse, *jus* semble ici mieux conservé, mais déjà c'est *la aval*, et non *la jus*, qui

correspond à *la sus*. Tout ceci, bien considéré, confirme ce que nous avons indiqué plus d'une fois auparavant, que la situation de *sus* et de *jus* au XIII[e] siècle est moins brillante qu'il n'y paraît au premier abord.

Continuons l'examen de *contremont* et de *contreval* dans la *Queste*. Voici un exemple qui montre un des emplois les plus importants de *contremont* :

Et ou milieu [du lit] par devant avoit un fuissel qui estoit enfichié par mi le fust qui ert du long dou lit par devant, si qu'*il est contremont toz droiz*.

210, 9.

On voit que le mot est doublé ici par l'expression « tout droit », qui en précise le sens. *Contremont* entendu ainsi signifie « qui se dresse en l'air, à la façon d'une flèche ». *Contreval* offre un emploi parallèle, mais cette fois la pointe de la flèche est tournée vers le bas. Ces emplois, qui différencient nettement ces deux particules du couple *amont-aval*, sont fréquents. En voici d'autres exemples, pris en dehors de la *Queste* :

Englois et archier estoient environné autour, qui *traioent saïettes contremont* si ouniement et *si roit* que à paines de ceux dedens osoit nuls venir ne estre à sa deffense.

Froissart, XI, 110, 2.

Et chevauçoient si serré que on ne peuist jetter un estuef que il ne cheist sus pointe de glave, tant les *portoient* il proprement *roides et contremont*.

Froissart, V, 153, 25.

Et entrerent en ces fossés ; et passent oultre et viennent jusques as murs, et *drèchent esquielles contremont*, et commenchent à monter et à ramper.

Id., XI, 219, 22.

Li pont est *contremont dreciez*.

Gerbert, *Continuation de Perceval*, 2626 [1].

Si en fisent pluiseurs verser, *les gambes contremont*.

Froissart, II, 153, 2 [2].

---

1. Éd. Williams, 1922-1925.

2. *Contremont* a remplacé ici un plus ancien *dessus* : Et le porte jus del destrier en mi l'aigue, *lez piez dessus*. (*Lancelot*, 217, 11.) On retrouve ce *dessus* même encore chez Froissart : Lorsque le chien ot mengié le premier morsel, il *tourna lez piez dessus* et morut. (XII, 84, 24.) Et reversa la busche et l'asne *les piés dessus* en la cheminée sur les cheminaux. (XII, 56, 20.) Aujourd'hui nous ne dirions ni *contremont* ni *dessus*, mais « les jambes » ou « les pattes *en l'air* ». C'est un des emplois de *sus* ou de *contremont* dont *en*

Perchevaus
abat Tristan si laidement
que tot cil du tornoiement
virent *contremont* les talons.
Gerbert, *Continuation de Perceval*, 4580-3.

Tantost jusqu'à la rive amaine
Messires Gauvains son cheval,
e voit l'eve parfonde *aval*
e la rive *contremont droite*.
Chrétien *Perceval*, 8462-5 [1].

L'opposition entre le couple *amont-aval* et le couple *contremont-contreval* est bien marquée ici. « Il voit *en bas* l'eau profonde et d'autre part la rive qui *se dressait toute droite et abrupte*. »

Si pert li senescax les archons et vient a terre *la teste contreval*.
Lancelot, I, 374, 22.

C'est-à-dire « la tête la première ».

Et ses hiaumes estoit fendus et embarés, et li nasiax tous detrenchiés, et le chercle *en pendoit contreval* et estoit si empiriés que mais ne pooit avoir mestier ne lui ne a autrui.
Ibid., I, 225, 3.

Ces emplois de *contremont* et de *contreval* sont singulièrement pittoresques et évocateurs. *Amont* et *aval*, qui pourtant ont tellement plus de corps que *sus* et *jus*, semblent bien pâles ici par comparaison. Il n'est pas étonnant que *contremont* et *contreval* aient été de plus en plus goûtés et qu'en plein XVI^e^ siècle ils soient encore fréquents et expressifs, alors que la vie se retire peu à peu d'*amont* et d'*aval*.

Les emplois de *contreval* dans la *Queste*, à une exception près, sont tous, nous l'avons dit, du type prépositionnel :

Et lors fu pensiz durement et en cel penser li comencent les lermes a *coler tot contreval la face*.
21, 33.

Li sans li *sailloit* de plus de cent parz *contreval le dos*, si qu'il en ert sanglanz devant et derrieres.
175, 10.

---

haut n'a pas hérité. On pourrait au contraire l'employer dans la phrase suivante : Et puis deslie les lances, si esteque tout environ le pin, *les fers deseure*. (*Lancelot*, I, 278, 2.)

1. Éd. Baist.

La particule suivie d'un régime — nous y revenons enfin —, il y a là un des procédés les plus caractéristiques de l'emploi de *amont-aval* et de *contremont-contreval*. Certains écrivains, comme l'auteur de la *Queste*, comme Villehardouin et Robert de Clari, utiliseront de préférence pour cet emploi les composés avec *contre*, d'autres, comme l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*, tiendront la balance plus égale, d'autres probablement auront ici un penchant pour les composés avec *à*, mais la plupart d'entre eux sont d'accord, dès la fin du XII^e^ siècle au moins, pour faire à l'occasion de nos particules des prépositions suivies d'un régime qu'elles gouvernent. Jamais, nous le savons, *sus* ni *jus* n'ont connu un pareil élargissement de leur valeur. Ce qu'il y a de vraiment remarquable dans ce procédé, ce n'est pas seulement qu'il indique toujours un mouvement, c'est encore et surtout que cette idée de mouvement est inhérente à la particule même. Le verbe y ajoute très certainement du sien, mais enfin la particule peut se passer de lui :

> Ez vos le vallet *contremont*
> *le degré*.

lit-on dans *Guillaume de Dole*, 1369-70. « Voici le jeune homme qui monte les degrés. » La plupart du temps, il est vrai, le verbe apparaît, mais il n'est que le collaborateur de la préposition et non pas l'inspirateur.

D'où peut venir un procédé si singulier ? Du latin ? Mais les prépositions latines n'indiquaient en général le mouvement qu'à l'aide des flexions casuelles. Vienne la ruine des cas, ces prépositions n'ayant plus l'appui de ces terminaisons resteront indifférentes à la notion de mouvement. (Voir l'histoire de *ad* et de *in*.) Elles se borneront désormais sur ce point à transmettre à leur régime les indications du verbe. Elles ne peuvent avoir servi de modèle à l'initiative d'*amont* et d'*aval*. Avons-nous donc ici un développement purement français ? Mais il cadre si peu avec les tendances générales de la langue, il a été, relativement, si éphémère, il a disparu si complètement qu'on a peine à accepter cette explication.

Nous sommes ainsi amenés pour la seconde fois à nous demander s'il n'y a pas à l'œuvre ici une influence étrangère. Ces prépositions qui indiquent par elles-mêmes le mouvement,

et si vigoureuses qu'elles peuvent se passer au besoin de l'aide d'un verbe, si singulières, d'autre part, que souvent en ayant l'air d'annoncer une « pente » elles ne marquent réellement que « chemin suivi ou « emplacement » plus ou moins « étendu », ces mêmes prépositions qui ailleurs, rejetant tout régime, se transforment en particules adverbiales et, soit qu'elles modifient soit qu'elles accentuent la signification du verbe, font étroitement corps avec lui et pourtant savent au besoin s'en séparer avec aisance, est-ce que l'anglais ou l'allemand ne nous en fournissent pas l'équivalent? Comparons quelques passages d'*Aucassin et Nicolette* avec la traduction anglaise d'Eugene Mason. On verra que l'anglais ici nous aide à comprendre le français :

Et prist se vesture a l'une main devant et a l'autre deriere, si s'escorça por le rousee qu'ele vit grande sor l'erbe, *si s'en ala aval le gardin*.
XII, 15.

« Then she took her skirt in both hands, the one before, and the other behind, and kilted her lightly against the dew which lay thickly upon the grass, *and so passed through the garden*. » (p. 13.) *Through* indique mouvement pour aller d'un bout à l'autre bout, ce qui est exactement le sens d'*aval* ici. *Through* par ailleurs, comme *aval*, s'emploiera comme particule adverbiale : Let us stroll through, he would not let us through [1].

Ele segna son cief, *si se laisa glacier aval le fossé*, et quant ele vint u fons...
XVI, 15.

« She crossed her brow, *and let herself slide down into the moat*, and when she reached the bottom... » (p. 17). Là le traducteur a décomposé le mouvement indiqué par la préposition française. Il y voit d'abord une *descente* en glissade et puis une *entrée dans* la cavité longitudinale comprise entre les deux côtés du fossé. Il aurait pu se contenter de dire « and let herself slide down the ditch » ou « slide into the ditch » ; alors le mouvement était par là-même considéré comme achevé et « quant ele vint u fons » apparaîtrait trop tard et aurait l'air d'une

1. Et même familièrement : « Are you through ? » « Avez-vous fini ? », parfois abrégé en « Through ? » « Fini ? ».

redite. Il nous a donc donné une très heureuse interprétation du passage, qui nous fait apercevoir à merveille la complexité et la hardiesse de la préposition française.

Le même raccourci vigoureux de la préposition — *contreval*, cette fois — se retrouve dans un passage analogue :

Si fist une corde si longe comme ele pot, si le noua au piler de le fenestre ; *si s'avala contreval le gardin.*

XII, 14.

[« And taking the sheets from her bed and the towels of her bath], « knotted them together to make so long a rope as she was able, tied it about a pillar of the window, *and slipped down into the garden.* » (p. 13.) Même remarque que tout à l'heure sur cette traduction. On voit combien certains éditeurs de la chantefable ont eu tort de corriger le texte du manuscrit et de lire : usi s'avala contreval *el* gardin ».

Si l'anglais peut nous aider ainsi à mieux comprendre une expression si caractéristique de l'ancienne langue [1], ne serait-ce pas qu'il a contribué jadis, alors qu'il n'était encore que le germanique, à la naissance même de cette expression ? Les Germains nous ont légué un nombre important de mots, parmi lesquels des verbes et des adjectifs essentiels. Tout le monde est d'accord sur ce point. On est moins disposé en général à admettre une influence du germanique sur la syntaxe du français. Il nous semble qu'on a tort. On reconnaît aujourd'hui que le germanique s'est maintenu à côté du gallo-roman plus longtemps qu'on ne l'avait cru. Il y a eu une période assez longue de bilinguisme. Ce mot peut recouvrir bien des états

1. Nous ne faisons qu'effleurer le sujet, qui demanderait à lui seul une étude approfondie et minutieuse. Disons seulement qu'à peu de chose près, en face de chacune des phrases d'ancien français où entrent *sus* ou *jus*, *amont* ou *aval*, on pourrait mettre un emploi correspondant des particules *up* et *down* de l'anglais. Ces emplois, qui ont disparu assez soudainement du français, se sont au contraire extraordinairement développés en anglais moderne. Voir les pages très suggestives sous leur apparence humoristique qu'a écrites à ce sujet M. A. P. Herbert dans *What a word !* 1935, p. 150-158. C'est là un des principaux points où le français et l'anglais, si proches l'un de l'autre à tant d'égards, se séparent très nettement.

de langue différents, suivant que les deux langues en question sont sur le même pied, ou que l'une est supérieure à l'autre comme structure, richesse de vocabulaire ou valeur expressive, sans parler de bien d'autres hypothèses qu'on pourrait formuler à ce sujet. Qu'a été le bilinguisme en France du VI^e^ au X^e^ siècle, ou environ ? Il est douteux qu'on puisse le définir ou le décrire avec quelques chances d'exactitude. Mais il n'est pas douteux qu'il n'ait existé. Et si le germanique a eu une prise même passagère et limitée sur le vocabulaire, on ne voit pas pourquoi la syntaxe serait restée indemne. Il est à noter qu'une influence du phonétisme germanique, dont on est à peu près sûr qu'elle s'est exercée sur la prononciation du gallo-roman, a agi précisément dans le domaine qui nous intéresse. On sait que les Germains ont introduit ou réintroduit en Gaule l'*h* aspiré qui avait disparu du latin populaire, et cela bien entendu dans les mots que le gallo-roman leur empruntait. Mais il est remarquable que *aut*, un mot latin de vieille souche, dérivé régulièrement de *altum* ait fini, sous l'influence du germanique *hôh, par aspirer lui aussi sa voyelle initiale. Ce ne peut être assurément qu'en vertu d'une mode à laquelle le prestige des conquérants a dû assurer une grande extension. Croira-t-on que cette mode s'en soit tenue au seul vocable *haut* ? Des gens qui se sont pliés à recevoir une prononciation aussi difficile à acquérir pour des Français (comme nous le savons bien) que celle de l'*h* aspiré, qui se sont piqués de faire sentir cet *h* à l'initiale de l'adjectif *haut*, n'allaient pas s'arrêter en si beau chemin. Ils n'ont pu manquer d'apercevoir à côté de **hôh* des particules de sens voisin, analogues à *up* et *down* de l'anglais et à *herauf* et *herunter* de l'allemand, souples, mobiles, capables d'entrer dans des liaisons commodes dont leur langue ne leur offrait pas l'équivalent. Les remarquer en germanique a pu conduire à les imiter en gallo-roman ou en français.

De là la création de *amont : aval*, *contremont : contreval*, qui sont venus d'une part doubler *sus* et *jus*, d'autre part en compléter le jeu par des combinaisons nouvelles. On sait comment *aval* s'est constitué à partir de *à val*. Mais l'anglais *down* a une histoire analogue : il est une abréviation de *adown*, lequel dérive à son tour de *of dûne*, c'est-à-dire « partant, se détachant de la colline ». Ainsi, pour exprimer la même notion, le français

considère la vallée vers laquelle il tend, l'anglais la colline dont il descend. Mais cette différence est peu significative, il y a au fond, des deux côtés, un même vif coup d'œil jeté sur l'aspect et le relief d'un canton de la terre. L'espagnol, qui lui aussi a dû subir, ici comme en d'autres points, l'influence du germanique, s'est créé une particule analogue par une méthode semblable : *arriba*, « en touchant à la rive » : c'est la « rive » qui représente ici le « mont » du français, et la préposition reste la même.

Telle est notre hypothèse, car nous ne nous flattons pas que ceci soit à l'abri de toute contestation. Mais l'hypothèse nous paraît très vraisemblable. Si on l'admet, on comprendra pourquoi *sus* et *jus* ont pris un si extraordinaire développement en français, pourquoi on a dit si longtemps *lieve sus* au lieu de *lève-toi*, qui nous suffit, pourquoi *choir*, *jeter*, *abattre*, tous verbes très clairs en eux-mêmes, se sont si souvent complétés et arrondis à l'aide d'un *jus* dont la nécessité nous échappe. On comprendra quelque chose de plus étonnant encore. Que l'idée de « descendre » soit rendue par « venir jus », ou celle de « monter » par « venir sus », rien que d'assez naturel, dès qu'on admet au point de départ un désir vivace d'imiter une construction germanique. Mais « monter sus », « descendre jus » et « avaler jus » semble bien dépasser la mesure. Il y a là un excès de zèle qui sent l'imitateur. S'il y a une occasion où la particule construite à la germanique ne soit pas nécessaire, il semble bien que ce soit dans le cas d'un verbe à préfixe d'origine latine comme *descendre* ou surtout dans le cas de verbes de création romane comme *monter* et *avaler* dont la composition si apparente crée si distinctement le sens. L'anglais se comporte plus logiquement : il dit *come up* ou *down*, *go up* ou *down*, mais il se garde d'affubler d'un *up* ou d'un *down* des verbes comme *ascend* ou *descend*. Or l'ancien français non seulement dit couramment « monter sus », « descendre aval » et « descendre ou avaler jus », mais, ce qui est bien plus extraordinaire encore, il ne recule ni devant *monter amont* ni devant *avaler aval*. Les exemples abondent, nous en citerons quelques-uns :

MONTER AMONT. — Si *monta* la damoisele et ses puceles es cambres la roine *amont*.

Lancelot, I, 417, 2.

Et la damoisele si a ouvert la porte del baille, si y trueve chevaliers et sergans assés qui s'apareillent de *monter amont* por la posterne pechoier.

Ibid., II, 138, 4.

A grant joie *montent amont*
chevalier [au palais].

Gerbert, *Continuation de Perceval*, 10838-39.

Et puis le fisent avaler ens ès fossés. Quant il fu au fons, il *monta amont* et se mist à voie parmi l'ost.

Froissart, III, 64, 23.

Li maronnier..... fissent *monter amont* ou castiel de leurs mas un effant, asavoir se il veoit nul apparant de siège par mer ne par tiere devant Seville.

Id., X, 138, 25.

Chils feus *monta* tantos *amont*, qui s'esprist ens es couvretures dou moustier.

Id., X, 70, 3.

Sire, *montés amont* en mon solier, et vous boutés dessoubs un lit où mes enfans dorment.

Id., X, 231, 28.

Il descent au perron de la sale. Ele le fait *monter contremont les degrez*, si le fait desarmer.

Perlesvaus, 8453.

En la sale *s'en sont monté*
tot contremont par les degrez.

Renart, XIII, 632-3.

AVALER AVAL. — Fors s'en issi par la fenestre,
aval la roche est avalez.

Béroul, 1514-15.

Au revenir de paumisons se plaint et gramente moult durement, puis saut sus et *aval le montaigne* grans cours *aval*, si est escavelee et deschiree.

Lancelot, I, 14, 27.

Aval se prend a *avaler*.
Il l'ont atant lessié aler.

Renart, XXIII, 1689-90.

Et tout *avaloient aval* vers Artois : là se faisoit li amas des gens d'armes si grans et si biaus que mervelles estoient à considerer.

Froissart, X, 285, 14.

Li dus Fedris de Baiviere *s'avala aval* à belles gens d'armes, et vint en Hainnau, et se tint au Kesnoi.

XI, 121, 28.

Si s'an va a l'uis de la sale,
overt le trueve, si *avale*
trestoz les degrez *contreval*.

Chrétien, *Perceval*, 3377-79 [1].

Lors soupechouna il bien que la ville seroit traie. Et il *avale* les degrés del mur *contreval*, si crie a haute vois : « Trai, trai ! » parmi le chastel.

Lancelot, I, 9, 10.

Après tant de siècles écoulés, il nous est difficile de démêler ce qui, dans le développement de *sus* et de *jus*, provient d'un même mouvement initial, commun aux deux groupes et accompagné comme d'une mise au pas de l'élément latin, et ce qui est dû postérieurement à l'influence directe sur *sus* et *jus* des particules dominantes *amont* et *aval*. Peu importe, car pour nous l'enseignement est le même : dans les deux cas le point de départ est la langue des conquérants.

Nous savons que *sus* et *jus* n'ont pas duré, et qu'avant de disparaître, ils étaient déjà remplacés. On devine ce que nous avons à ajouter maintenant, c'est que *aval : amont*, *contremont : contreval*, qui les ont remplacés, n'ont pas eu plus de chance : ils se sont maintenus quelques années, quelques décades ou quelques demi-siècles de plus, mais pour être éliminés à leur tour. Dès le XV^e^ siècle, des signes d'affaiblissement sont perceptibles. Au XVI^e^ siècle toutes ces formes survivent encore, alors que *sus* et *jus* sont à peu près oubliés, mais elles perdent rapidement ce qui avait été leur caractéristique la plus originale, celle de pouvoir s'employer comme préposition marquant le mouvement. Seul *contremont* qui est alors la plus vigoureuse de ces formes (Montaigne l'emploie avec prédilection) conserve cette faculté, mais, soit préposition soit adverbe, le mot, qui est encore fort employé dans la plupart de ses sens, montre pourtant une tendance à se spécialiser dans l'indication des points situés sur un cours d'eau ou des mouvements de déplacement sur un cours d'eau [2]. *Contremont* semble revenir ainsi en fin de carrière au sens qui avait peut-être été le sens dominant de tout son groupe à ses débuts. Pendant tout le moyen

1. Éd. Hilka.

2. Voir le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'E. Huguet, s. v. *contremont*.

âge on a beaucoup pleuré, et les larmes ont coulé *aval* ou *contreval* la face ou le « vis » [1]. Mais Amadis, quand la tristesse déborde en lui, « l'eaue file a file luy couloit *sur* la face » (113, 23) [2]. Ce passage d'*aval* ou *contreval* à *sur* est l'indice d'une profonde transformation. Désormais, ou bientôt en tout cas, le verbe seul indiquera le mouvement, la préposition se bornera à nous renseigner, si l'on peut dire, sur l'itinéraire du mouvement. Au lieu d'aller *aval les rues* on ira *par les rues* ; le sang coulera, non plus *aval le dos* mais *le long du dos*, et les larmes non plus *aval la face*, mais, comme nous venons de le voir, *sur* ou *par le visage ou la figure*.

La disparition de tout un système si complexe et si bien agencé, qui tenait une telle place dans l'économie de la langue, qui rendait des services si variés et si nombreux pose un problème encore plus difficile que celui de sa constitution. Sans doute on retrouve assez facilement les étapes de ce déclin, mais il est moins aisé d'en démêler les causes. Le système de *sus* et *jus* a été ruiné de l'intérieur par des rapprochements et des confusions de formes. Rien de pareil dans le système d'*amont* et *aval*. On n'y peut découvrir aucune tare. Il semble fonctionner à merveille. Et pourtant il s'est désagrégé lui aussi, puis a croulé, en laissant encore moins de traces derrière lui que son prédécesseur. On peut dire, et nous l'avons dit, qu'il ne cadrait pas avec les tendances profondes de la langue, que ce désir de flanquer certains verbes des plus usuels d'une particule, qui nous paraît aujourd'hui assez oiseuse, et surtout cette insistance à marquer le mouvement dans la préposition aussi bien que dans le verbe s'accordent mal avec la structure d'une langue qui a toujours visé, et vise de plus en plus, à simplifier ses

---

1. Bornons-nous à indiquer quelques exemples : Béroul 1145, Gerbert, *Continuation de Perceval*, 2644-5, 4848-9, *Aspremont* (éd. Brandin, 1921), 7314-5, *Châtelaine de Vergy*, 308-10, *Galeran*, 1476-7, *Lancelot*, I, 67, 38, I, 110, 1, I, 261, 17, I, 280, 6, II, 68, 35. *Queste del Graal*, 22, 1 ; 261, 7. Les mots *sueur* et *sang* entrent fréquemment dans des locutions analogues.

2. Ce n'est pas que, bien avant l'*Amadis*, on ne puisse déjà trouver ici ou là la tournure qui sera un jour celle de la langue moderne. Ainsi dans Gerbert : A tant li comencent a *corre* — les lermes des oeus *sor le vis*. (*Continuation de Perceval*, 5475-6.)

moyens d'expression, à éviter les doubles emplois, à repousser et à maintenir à l'arrière-plan le groupe des mots invariables, qui expriment des rapports grammaticaux, pour laisser en pleine lumière le verbe et le substantif, qui traduisent des actions, des états, ou désignent des personnes, des choses ou des idées. Une pareille surabondance de termes pour exprimer les notions de « haut » et de « bas » a dû un jour faire l'effet d'une fausse richesse, d'un gaspillage d'effort, et on a jeté par-dessus bord la plus grande partie de ce clinquant pour s'en tenir, comme nous allons le voir, à deux mots qui sont les plus simples et les moins colorés de tous. C'est visiblement là un des aspects de cette marche vers l'abstraction qu'on a signalée en tant de points du domaine du français. Tout se passe donc comme si un système hétéroclite introduit de l'extérieur dans la langue pendant une longue période de bilinguisme, était rejeté par le français à la première occasion favorable. A propos d'autres changements importants on a parlé parfois, et peut-être un peu légèrement, de « dégermanisation ». Ici il semble bien que ce soit le terme qui convienne. Nous assistons, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, dans le domaine des adverbes de lieu, à une indéniable dégermanisation.

Là encore c'est une hypothèse que nous présentons, mais on ne voit pas d'autre façon d'expliquer cette surprenante volte-face. Seulement, quand on a dit « dégermanisation », on n'est pas beaucoup plus avancé. Quelle est donc cette occasion favorable qui a permis aux Français de se débarrasser d'un groupe d'intrus, après les avoir si longtemps choyés ? Quand ces mêmes Français ont-ils soupçonné à qui ils avaient affaire ici ? A quels signes, intelligibles aux individus, ont-ils reconnu ces délinquants ? D'où leur est venue la volonté de procéder à une élimination si radicale ? Et comment s'y sont-ils pris ? On voit assez bien comment, en une période de bilinguisme et sous l'influence d'une mode persistante, tel tour de phrase peut passer d'une langue dans l'autre. Nos patois dans leurs rapports avec le français commun nous mettent sous les yeux des faits semblables. Admettons que ces tours de phrase n'aient pas été choisis en suffisante connaissance de cause. Pourtant ils ont duré et connu un succès de plusieurs siècles. Par quel mécanisme les a-t-on brusquement évincés et rejetés en bloc ? Il est

plus facile de poser ces questions que d'y répondre. Nous croyons toutefois qu'il faut faire intervenir ici cet effort de latinisation qui, du commencement du XV^e^ siècle jusqu'au milieu du XVII^e^, a été si énergique, si soutenu, si conscient de sa tâche et de son but. Ce seraient donc les écrivains qui auraient pris la principale part à ce travail d'épuration et de simplification dont nous avons constaté les résultats. C'est une troisième hypothèse. On ne pourra la confirmer ou l'infirmer que quand une étude systématique de la relatinisation de notre langue au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, nous aura fourni bien des renseignements qui nous manquent et nous aura ouvert sur un sujet, attrayant entre tous, une large vue d'ensemble.

§

Il nous reste à dire comment on a remplacé à leur tour *amont*, *aval*, *contremont* et *contreval*. Un simple coup d'œil sur la langue actuelle nous renseigne suffisamment. C'est *en haut* et *en bas* qui occupent aujourd'hui les positions abandonnées successivement par le groupe de *sus* et le groupe d'*amont*, ou tout au moins une partie de ces positions, car bon nombre d'emplois ont disparu. En particulier *en haut* et *en bas*, comparés à leurs prédécesseurs, n'impliquent plus aucune idée de mouvement [1] : cette indication vient invariablement du verbe. A côté de cette différence fondamentale les autres ont moins d'importance, et

1. On peut pourtant citer encore *haut les cœurs* (accentué parfois en *en haut les cœurs*), *haut les mains*, *haut les armes*, où la particule retient une légère nuance de mouvement. Aucune idée de ce genre dans *haut la main*, *haut le pied*, *haut le cœur*. Dans *lever*, *planter haut le drapeau*, il semble qu'il n'y ait qu'un emploi adverbial de l'adjectif, analogue à celui qu'on a dans *parler fort*, *clair*, *net* (cf. du reste *tenir haut* où il ne peut y avoir aucune suggestion de mouvement). Pour ce qui est de *bas*, les expressions *bas les armes*, *bas les pattes*, *à bas la Ligue* indiquent encore mouvement quand elles sont seules. Accompagnant un verbe, elles ne s'en détachent plus et forment vraiment avec lui un mot composé : *jeter bas* et *à bas*, *mettre bas*. Mais de toute façon on est en présence là aussi de locutions stéréotypées et restreintes à des emplois très limités : si *à bas la Ligue* correspond à *down with the League*, on ne peut pas dire « à bas la rivière » comme on disait *aval la riviere* et comme on dit en anglais *down the river*.

nous ne nous y arrêterons pas ici. Quand apparaissent *haut* et *bas ? Haut*, qui vient du latin classique *altum*, a toujours appartenu à la langue, mais pendant longtemps son rôle principal semble avoir été celui d'un pur adjectif. Si l'adverbe *sus*, qui était en possession de la place, suffisait très bien à indiquer une position élevée où on était ou vers laquelle on allait, *haut* était indispensable pour donner à entendre qu'une tour, un arbre, un « pui », une roche étaient élevés *au-dessus* de la surface environnante ; il l'était particulièrement pour marquer une gradation dans la qualité de ce qui est élevé, c'est-à-dire pour faire connaître par exemple qu'un arbre a *plus* de cette qualité-là qu'un autre, ou qu'il en a *tellement* qu'on en voit à peine le sommet. Comme adverbe — et c'est une fonction qu'il tient aussi de son origine, car le neutre *altum* se prenait parfois adverbialement — il pouvait rendre des services analogues, dès qu'il y avait lieu de comparer un point élevé à un autre. Ni *sus* ni *amont*, malgré de très rares exemples, n'étaient en mesure de s'acquitter de ce rôle. Aussi nos plus anciens exemples de l'adverbe *haut* apparaissent-ils souvent sous la forme *si haut*, *plus haut* ou analogues. Quand il n'y a ni comparaison ni gradation, nous avons *en haut*. *Haut* tout seul sera plus lent à s'établir. Mais d'une façon générale nos premiers textes ne font pas grand usage de l'adverbe *haut*. *Roland*, qui a 18 exemples de l'adjectif, n'en a que 4 de l'adverbe, et dans chacun de ces 4 cas il s'agit de la voix humaine ou du son des instruments (c'est là un emploi fréquent du mot dès les débuts de notre littérature). L'adverbe *haut* n'est ni dans le *Saint-Alexis*, ni dans le *Couronnement de Louis*, ni dans le *Charroi de Nîmes*, ni, ce qui est plus significatif, dans *Aucassin et Nicolette* (qui a 14 exemples de l'adjectif). Mais déjà dans Chrétien on trouve :

> Les lances fandent et esclicent,
> et li tronçon volent *an haut*.
>
> *Chevalier au lion*, 822-3 [1].

et le *Tristan* de Thomas, le *Tristan* de Béroul, les branches de *Renart*, *Piramus et Tisbé*, *Galeran*, l'*Escoufle*, la *Queste del Graal*, Villehardouin, Robert de Clari, d'autres encore accueillent l'ad-

1. Éd. Foerster, 1913.

verbe *haut*, quoique dans des proportions très variables. Examinons de ce point de vue un de nos bons témoins, la *Queste del Graal*. L'ouvrage a 6 exemples de *haut* appliqué au son de la voix ou d'un instrument [*en haut* : 1, *si haut* : 5], et 15 exemples de *haut* appliqué à une des dimensions de l'espace, au propre et au figuré [*en haut* : 8, *si haut* : 6, *plus haut* : 1].

Les emplois figurés, même en dehors de la question de gradation, sont absolument hors de la portée de *sus* ou de *amont*. On en jugera par l'exemple suivant :

Par ceste parole entra en aus [Adam et Ève] covoitise. Car il baerent maintenant a estre *plus haut* qu'il n'estoient, si crurent le conseil a l'anemi.

103, 12.

Mais quand nous lisons :

Et quant li rois fu issuz dou moustier et il vint ou palés *en haut*, si comanda que les tables fussent mises.

15, 4.

il saute aux yeux que l'auteur aurait pu écrire : « quant ...il vint *sus* ou palés », ou « quant ...il vint au palés *amont* ». Il est clair que *haut* est en train de se glisser à la place des premiers occupants *sus* et *amont*. Toute son histoire, de la fin du XII^e^ siècle au commencement du XVI^e^, est celle d'une prise de possession, d'abord lente et mesurée, puis rapide et triomphante, du terrain cédé peu à peu par *sus* et *amont*.

Bas a une histoire un peu différente de celle de *haut*, quoique il doive rejoindre un jour son compagnon et partager la victoire avec lui. Pendant longtemps il est beaucoup plus rare. Ses antécédents expliquent le fait. Il vient d'un mot de basse époque, d'origine obscure, *bassus*. En latin classique ce *bassus* n'était qu'un surnom, et le terme a d'abord signifié « épais », « gros ». Au VIII^e^ siècle le sens actuel apparaît dans les *Gloses de Saint-Gall*. Tels sont les débuts de *bas*, d'après le *Dictionnaire étymologique* de Bloch. On voit que c'est un terme d'origine peut-être argotique, qui a été longtemps confiné à la langue populaire. Ce n'est que peu à peu qu'il a acquis une dignité égale à celle de *haut*. Même au XII^e^ et au XIII^e^ siècle il s'en faut de beaucoup qu'il en soit là. Pas un seul exemple du mot dans le *Roland* ni dans *Aucassin et Nicolette*, pas d'exemple

de l'adverbe dans la *Queste du Graal*, et très peu dans le tome I de *Lancelot*. Il ne saurait y avoir là un pur hasard. Pourtant de bonne heure on hésite moins à s'en servir en parlant du son de la voix (*Couronnement de Louis*, *Charroi de Nîmes*, *Érec*, *Cligès*, la *Charrette*). Mais ce qui nous intéresse surtout ici, ce sont les cas où il n'a rien à voir avec le sens musical et où il est un rival possible de *jus* et de *aval*. Quand il apparaît ainsi employé, c'est généralement en liaison ou en opposition avec *haut*, qui semble ainsi le prendre sous son patronage : preuve qu'il en avait besoin. Écoutons le témoignage des textes :

> [Fortune] an po d'ore t'a abeissié :
> voirement, « *de si haut si bas !* »
> Chrétien, *Charrette*, 6496-7.

> Je puis dire : *de haut si bas !*
> Béroul, 40.

> Se par le bois vait cerf ne dains,
> se il atouche a ces rains
> ou cil arc est mis et tenduz,
> se *haut* hurte, *haut* est feruz,
> et se il hurte a l'arc *an bas*,
> *bas* est feruz eneslepas.
> *Id.*, 1755-60.

> Mot a buen non l'arc, qui ne faut
> riens qu'il ne fire, *bas ne haut*.
> *Id.*, 1763-4.

Ce sont les 4 seuls exemples du mot chez Béroul.

> Dolerous, las !
> Voirement, *de si haut si bas !*
> Desormès le puis bien dire.
> *Guillaume de Dole*, 3775-7.

C'est le seul exemple de *Guillaume de Dole*.

> Maleürés qui prent et lie
> les siens et met *de haut en bas !*
> *Escoufle*, 1500-01.

C'est le seul exemple de l'*Escoufle*.

Et quant chele posterne fu perchie, si eswarderent par mi, et virent tant de gent, *et haut et bas*, que sanloit que demis li mondes i fust.
Robert de Clari, LXXVIII, 46.

C'est le seul exemple du mot chez Robert de Clari.

On voit que *bas* se présente souvent dans une locution proverbiale de l'époque, « de si haut si bas ! ». Cela nous renseigne probablement sur la tonalité du mot. Un terme qui court de bouche en bouche dans un proverbe populaire, a des chances d'appartenir à la langue de la conversation courante. Si les écrivains l'évitent ou ne l'acceptent qu'avec prudence, ce n'est donc pas que le mot soit vulgaire, c'est simplement qu'il est familier. Il ne détonnera pas dans les vers un peu frustes de Béroul, mais dans la belle prose d'*Aucassin et Nicolette* et de la *Queste del Graal* il ferait peut-être l'effet d'une légère dissonance. *Haut* a dû appartenir aussi à la langue de la conversation, mais il n'y est pas arrivé en partant de l'argot et par des changements de sens qui témoignent d'une vie sans doute assez accidentée. Il est donc plus apte à entrer dans les œuvres littéraires, et il y introduira peu à peu son compagnon moins avantagé.

On est conduit par là à se demander si, dans cette rivalité qui dès la fin du XII^e^ siècle et le commencement du XIII^e^, met aux prises *haut* et *bas* d'un côté et le groupe de *sus* et celui d'*amont* de l'autre, il n'y aurait pas comme une tentative de la langue de la conversation pour se substituer, ici comme en maint autre domaine, à la langue littéraire. C'est certainement vrai de *bas*, pour *haut* c'est moins sûr. Et d'autre part, s'il est permis d'en juger par les œuvres dramatiques du XIII^e^ siècle, — le *Jeu de Saint-Nicolas* par exemple, — il semble bien que *sus* et *jus* notamment aient été courants dans le parler de tous les jours et soient par conséquent loin d'être des termes purement littéraires. Il est donc plus prudent de laisser la question en suspens. Disons seulement que, dans le cas où il en aurait été ainsi, nous comprendrions mieux le triomphe de *haut* et de *bas* au XVI^e^ siècle, et que nous en verrions plus clair dans l'écroulement du système d'*amont*. Il y aurait là un fait analogue, toute proportion gardée, à celui qui s'est produit dans le domaine de la déclinaison, et l'apparition de *haut* et de *bas* dans les textes nous rappellerait l'entrée dans les mêmes textes — entrée d'abord prudente, puis plus audacieuse, et enfin irrésistible — des sujets singuliers sans *s* et des sujets pluriels avec *s* de la langue parlée.

En tout cas, qu'il y ait eu rivalité entre nos trois groupes d'adverbes, ce fait-là au moins n'est pas douteux. Mais il ne faut pas s'imaginer que ces trois groupes soient séparés par des cloisons étanches et que chacun vive et se développe en toute indépendance et à l'écart des autres jusqu'au jour où l'un d'eux restera seul en possession du terrain. De bonne heure il y a des pénétrations d'un système par l'autre, c'est-à-dire qu'à une forme d'un couple on oppose dans la même phrase ou le même développement une forme d'un autre couple, par exemple, *aval* à *sus* ou *amont* à *jus*.

> [Tybert] aus ongles a la crois se prent,
> si rampe sus moult vistement,
> desus un dès bras s'est assis...
> Tybert, fait il, ce que sera ?
> — N'est riens, dist Tibert, se bien non.
> Mais *venés sus*, si mengeron.
> — Ce seroit, dist Renart, grant mal.
> Mais vous, Tybert, *venés aval*.
>
> *Renart*, XV, 185-94.

Venés sus et *venés aval* sont ici sur un pied d'égalité, et *aval* est probablement appelé par la rime. N'importe. Le poète sait qu'il a plusieurs formes à peu près synonymes à sa disposition et il choisit selon les besoins du moment. Mais dans les nombreux emplois de *lassus amont*, *ça jus aval*, etc., nous avons vu qu'il faut voir un renforcement d'un *sus* ou *jus* affaibli par une forme plus vigoureuse.

Ce qui est particulièrement fréquent et instructif, ce sont les mélanges où entre *haut* :

> Pour chou n'i doit avoir fianche
> nus *tant* soit *haut montés* en roche ;
> car, se chele roe bescoche,
> il le couvient *descendre jus*.
>
> *Jeu de la Feuillée*, 778-81.

> Vit un chevrel, ancoche et trait,
> el costé destre fiert forment ;
> brait, saut *en haut* et *jus* decent.
>
> Béroul, 1286-8.

Petit de place a *la en haut*,
n'i porrions ensemble ester.
Mais or le faites conme ber,
puis q'*aval venir* ne volez.

Renart, XV, 210-3.

Sachez que le sigle est tut neir.
Trait l'unt *amunt* et levé *halt*
pur iço que li venz lur falt.

Thomas, *Tristan*, 3026-8.

Voici un passage de Villehardouin, déjà cité plus haut, qui rapproche un membre de chacun des trois couples que nous étudions :

Ensi fu menez a la colonne l'empereres Morchufles, et fu *menez sus*, et toz li pueples de la cité acorut por veoir la merveille. Lors fu *botez aval* et *chaï de si halt* que, quant il vint a terre, que il fu tout esmiez.

§ 167.

Halt, ayant à marquer ici une gradation, devait de toute façon apparaître dans la phrase. Mais ainsi rapproché de *sus* et de *aval*, il apprend à tenir sa place parmi eux et pousse sa pointe en attendant d'envahir tout le champ. Quand son initiative le porte au delà de cette position d'attente, il procède par une série de calques, où il finira par reproduire tous les tours de phrase où entrent ses rivaux. Ils peuvent disparaître alors, leur succession sera recueillie et leur service maintenu et assuré. Qu'on nous excuse de douer ces particules comme d'une âme intelligente, il va de soi que nous transposons pour la commodité de l'exposé et que ce sont d'une part les écrivains et d'autre part les individus, directeurs et guides de la communauté linguistique à qui nous devons cette œuvre de remaniement, de progression, de mise au point et cette vision à demi consciente des voies où à leur suite s'engage la langue.

Ces calques se montrent dans les textes dès le XII^e siècle et deviennent de plus en plus fréquents à mesure qu'on avance vers le XVI^e siècle. Nous avons vu, dans la *Queste del Graal* « il *vint* ou palés *en haut* » [1] qui offre le même tour que « s'en *vont* tuit el castel *amont* » de l'*Escoufle* (8203). Nous avons éga-

1. Voir p. 67 du présent mémoire.

lement vu un vers de Thomas « *trait l'unt amunt* [le sigle] et *levé halt* » [1], où le patron et le calque sont côte à côte. Naturellement il faudra répéter les calques bien souvent avant qu'ils puissent définitivement prendre la place du modèle. Froissart dira encore : « Ils tirerent les voiles *amont.* » (I, 135, 20.)

« Ambes ses mains en *levat cuntremunt* », dit le *Roland*, 419. Tuit l'en *tendent les mains amont* », reprend *Guillaume de Dole*, 4983, mais le même *Guillaume de Dole* dira ailleurs : « Il en *lieve* ses mains *en haut.* » (2112.)

Dans les joutes on frappe son adversaire « *amunt* sur l'elme a or gemet » (*Roland*, 1395), ou « par desor l'elme *a mont* » (*Couronnement de Louis*, 1050), ou « *amont* ou hiaume » (*Queste del Graal*, 204, 19). Mais voyez *Guillaume de Dole* : « Et fiert *en haut* a demi pié — sor le nasel, tot le premier. » (2684-5.) Bien plus tard, dans un contexte pareil, *Amadis* dira : « Mais il frappa le second de telle force *au plus hault* de l'armet qu'il le luy feit saillir hors de la teste. » (217, 28.) Il aurait pu dire « *au hault* de l'armet », comme il dit ailleurs « *au hault* d'une tour ». (188, 16.)

Des substitutions de ce genre sont particulièrement fréquentes dans le roman de *Lancelot*. Voici une série d'exemples, rangés par paire, où dans un contexte presque identique nous avons dans le premier membre de la paire la tournure ancienne par *amont* et dans le second membre la tournure nouvelle par *en haut* :

Et l'enmaine *en la sale amont*, II, 242, 35. — Aprés les en maine par desos terre *en la grant sale en haut*, I, 386, 21.

Si monta la damoisele et ses puceles *es cambres* la roine *amont*, I, 417, 2. — Ele l'en maine *en haut en une cambre*, I, 415, 18.

Et l'en maine *en la tour amont*, II, 89, 27. — Cele pour qui Lancelot se combatoit estoit montee *en la tour en haut*, II, 62, 11.

Si s'en part atant de l'ost et s'en vait *el tertre amont*, II, 244, 31. — Il a talent de monter *el tertre en haut* pour son castel esgarder, I, 8, 4. (Cf. Puis monta *haut el tertre*, I, 14, 4. Si irés *.j. tertre en haut*, si troverés .j. hermitage, I, 361, 23.)

A deux lignes d'intervalle et à propos de la même colline le même *Lancelot* nous offre tantôt : « Et Lancelot si acuelle son

1. Voir p. 71 du présent mémoire.

chemin por aler aprés chiaus qu'il sieut tant qu'il est venus *el tertre en haut* » 11, 283, 41-2, tantôt : « Quant Lancelot fu *amont el tertre*, si regarda devant lui. » (284, 3.)

Dans le roman de *Galeran*, Brundoré dit à sa femme agenouillée devant lui : « *Levez sus*, ...que dolens suis et moult me griefve — quant tant avez esté a terre. » (7398-401.) Ailleurs le jeune comte de Bretagne présente une requête au duc de Lorraine, le genou ployé, et le duc « *le lieve amont* par my les flans, — si l'a besié en my la face ». (3534-5.) En un troisième passage Brundoré reconnaissant sa fille Frêne « entre ses braz l'a tantost prise, — *haut la lieve*, puis la rebaise ». (7486-7.) Il n'est pas impossible de retrouver des intentions différentes dans le choix de ces trois adverbes qui dans des contextes différents accompagnent le même verbe *lever*. Mais ces nuances extrêmement fines n'empêchent pas que, dans chacun de ces cas, l'un quelconque des trois compagnons ne puisse au besoin remplacer l'autre. On voit à merveille ici comment on est passé d'un système à un autre.

Ajoutons enfin que *la sus en haut* [1] vient remplacer *la sus amont* et que *hault et bas* [2] se substitue à *amont et aval*, lui-même successeur de *sus et jus*.

Quelle idée les contemporains se sont-ils faite de ces alternances ? Mais comment le retrouver aujourd'hui ? Nous qui connaissons la suite du développement, nous savons ce qu'elles signifient et où elles mènent, — à un état de langue où deux des trois éléments qui les constituent sont mis au rancart pour laisser toute la place au seul adverbe *haut*.

---

1. Puis s'en revait [un faucon] *la sus en haut*. *Escoufle*, 6823.

2. Et monta sus l'eschelette et bouta sa teste ou solier, et n'i veï autre chose que le povre litteron des enfans qui dormoient. Si regarda il bien partout *hault et bas*. Froissart, X, 232, 17. Allés tout secretement, sans sonner mot ne toussir ne esgrongnier : regardés *haut et bas* se vous orrés ne percheverés riens. *Id.*, XI, 138, 18. Ne luy laissez ne *hault ne bas* — grans ne moyens ne petis draps. Greban, 24.609-10. L'entrer ne nous peust detourner : — l'huis est tout cuvert *bas et haut*. *Id.*, 29.217-8. Je me regarde voluntiers — *hault et bas*, et en tous endroys. *La folie des gorriers*, dans É. Picot, *Recueil général de Sotties*, t. I, 1902, p. 165. La locution est très fréquente et, comme les deux qui l'ont précédée, est loin de correspondre toujours à un emploi analogue de la langue moderne.

On notera que *bas* est à peine représenté dans nos alternances du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Il ne rattrapera vraiment qu'au XIV^e^ siècle l'avance que *haut* a prise sur lui [1], — du moins dans les textes : il est possible que dans la langue parlée il y soit arrivé plus tôt. Voyons quelques-unes de ses premières conquêtes. Nous avons cité des exemples de *descendre jus*. C'est une expression fréquente. Mais, comme on peut s'y attendre, *descendre aval* n'est pas rare :

> Moult est preus quant ele s'en ose
> par ilueques *descendre aval*.
>
> *Escoufle*, 3894-5.

> Si l'en mainent a l'uis de la cave, et il *descent aval* par les degrez.
>
> *Queste del Graal*, 264, 15.

Dans l'*Escoufle*, Aelis se laisse glisser du haut de sa chambre à terre le long d'une corde faite de ses draps de lit noués, dans la *Queste* Galaad s'avance vers une « aventure périlleuse ». Dans les deux cas il y a danger et la descente est lente. La particule *aval* mesure, comme nous l'avons dit, le chemin parcouru. Mais encore une fois ces nuances sont bien ténues, et que survienne un troisième larron, *descendre en bas*, qui fasse place nette et déloge les deux autres, la nuance va disparaître et il restera une locution unique, carrée par la base, se bornant à traduire l'essentiel de l'action, et par là-même commode pour la pratique de la vie. Ce sera affaire à l'écrivain d'introduire lui-même, en dehors du tout fait, les nuances qu'il veut rendre. Au XIV^e^ siècle et au XV^e^ on voit apparaître de toute part les *monter en haut* et les *descendre en bas* :

> Et trouva oudit hostel une sienne seur ou serorge à laquelle elle parla. Et lui dist icelle serorge que, de la cour dudit hostel où elle estoit, elle *montast en hault* où il avoit bon feu... : ladicte serorge... *descendit* tantost *embas*.

---

1. *Contrebas*, qui se glisse à la place de *contreval*, apparaît au XIV^e^ siècle. Nous avons conservé le mot, qui rend encore des services. Mais il n'a recueilli qu'une minime partie des emplois de son prédécesseur. Il n'indique plus le mouvement, ne peut prendre aucun régime (sinon par l'intermédiaire de la préposition *de*), et n'apparaît guère que dans la locution adverbiale *en contrebas* ou prépositive *en contrebas de la maison*.

Lettre de rémission, 1er tiers du XVe siècle [1].

Mais *montez en hault* tout droit
et vous en allez au grenier
au fain.

Coquillart, II, 225 [2].

Si *monta en hault* et trouve sa femme bien malade.

Cent nouvelles nouvelles, II, 7 [3].

Montbleru... se lève de son lit ...et *descendit en bas*. Il vint veoir qu'on disoit en la cuisine.

Cent nouvelles nouvelles, II, 73.

Ce sont là des textes familiers qui reproduisent le ton et les locutions de la langue parlée ou visent à en donner l'impression. Mais Commynes ne dédaigne pas d'accueillir une de ces locutions :

Le seigneur de Contay vint parler à mondict seigneur de Charroloy, son maître, et dès qu'il luy dit ung mot en l'oreille, *descendit en bas* et alla faire armer tous les gens de sa maison.

I, 42.

La logique des grammairiens modernes s'est attaquée à ces tours de phrase où elle voit une redondance intolérable. Nous avons nous-même, on s'en souvient, rangé dans une catégorie spéciale, en le qualifiant d' « étrange », *descendre jus*, qui est le prédécesseur direct, ou par l'intermédiaire de *descendre aval*, de *descendre en bas*. Mais après tout, si *jus* ne désignait qu'un point insubstantiel, *aval* avait déjà plus de corps, et *en bas* pourra être un bref et commode synonyme de « rez-de-chaussée » ou « d'étage inférieur ». Les grammairiens qui condamnent en bloc les emplois de *monter en haut* ou *descendre en bas* pourraient bien avec toute leur logique avoir tort. Les locutions qu'ils condamnent sont souvent nécessaires pour la clarté de la phrase. Qui de nous ne les a entendues ? Qui de nous ne les a dites ? Mais nous doutons-nous que nous reprenons là un mode de langage qui nous vient en ligne assez droite du parler des lointains conquérants des Ve et VIe siècles ?

---

1. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436)*, 1878, p. 132.
2. Éd. d'Héricault, 1857, 2 vol.
3. Éd. Wright, 1858.

Avec Commynes et surtout avec l'*Amadis* nous arrivons à l'usage moderne. *Jus* est absent, *sus* est réduit à quelques locutions figées, *amont*, *contremont* et *aval* conserveront un semblant de vie, mais *haut* et *bas* triomphent sur toute la ligne. Le premier livre de l'*Amadis* a 28 exemples de *haut*, dont 7 s'appliquent au son de la voix, et il n'est pas un de ces 28 exemples qui ne soit déjà d'un type courant aujourd'hui. Il n'en va pas de même de *bas*, ce qui ne saurait nous surprendre. Certes, il est aussi fréquent que *haut*, puisqu'il y en a dans le même livre 29 exemples, dont 2 se rapportant au son de la voix. Mais l'aspect et les emplois du mot retiennent encore bien des vieilleries, comme nous allons voir.

« Chétif, ...*jecte bas* les armes. » (227, 15.) Voilà qui semble d'aujourd'hui. Mais nous serions moins disposés à dire : « Le chevalier ...*meist* son escu *bas* » (3, 16), et surtout : « Je vous prie bien fort que nous joustons tant que les lances soyent faillies, ou que l'ung de nous deux soit *mis bas*. » (221, 27.) Sans nous arrêter au fait que dans *mettre bas* nous ne pouvons plus séparer l'adverbe du verbe, ce qui montre qu'il y a là une locution vieillie, nous dirons que, dans les phrases que nous venons de citer, *à bas* nous semblerait préférable, ou « à terre », ou « par terre ». L'auteur connaît bien la locution *à bas* :

Et de la grand douleur qu'il en reçut *tumba* du cheval *à bas*.

217, 26.

Puis meit la main à l'espée, et s'adressant à l'aultre, luy en donna tel coup qu'il le *jecta* du cheval *à bas*.

188, 7.

Ils se laissent tomber de hault *à bas*. [Ici nous emploierions *en bas*, dont il n'y a aucun exemple dans le premier livre de l'*Amadis*.]

Mais il a une préférence pour la forme simple *bas*, comme nous venons de le voir et comme le prouvent encore les exemples suivants :

Amadis... l'attaignit de telle sorte qu'il le désarçonna et le *porta du cheval bas* si lourdement qu'il ne se peult pour l'heure relever.

244, 28.

Quant le chevalier desarmé entendit que Galpan estoit mort, subitement *descendit du cheval bas* et courut...

78, 16.

L'ung d'eulx eut si grant paour, qu'il se laissa *tomber du cheval bas*.

317, 30.

Dans ces phrases il n'y a pas seulement à noter l'emploi de *bas*. Nous y reconnaissons un calque des tournures anciennes : « Il le porta jus du cheval », « Il descendit jus du cheval, ou du cheval jus », « Il se laissa tomber du cheval jus. » Dans les deux dernières l'adverbe nous paraît aujourd'hui superflu. Il remonte peut-être dans les trois cas, à travers un cycle de remaniements et de versions étrangères, jusqu'à ces récits mêmes du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle qui exaltaient l'héroïsme et les prouesses des chevaliers errants du monde arthurien ou des chevaliers féodaux de France et d'Angleterre. Il est curieux de trouver ici, à la conclusion d'un long développement, un écho à la fois si fidèle et si inattendu d'un passé lointain et à peu près aboli dans la mémoire des gens de l'époque.

7

Cette étude ne serait pas complète si nous ne jetions pour terminer un coup d'œil rapide sur les langues voisines, telles que l'italien et l'espagnol, qui ont recueilli comme le français l'héritage latin et comme lui aussi ont subi plus ou moins l'influence germanique.

Sursum et *deorsum* ont donné en italien *sù* et *giù* et en espagnol *suso* et *yuso*. *Sù* et *giù* ont à peu de chose près dans l'italien moderne l'emploi qu'ils avaient en ancien français. Et comme en ancien français *sù* est devenu préposition, c'est-à-dire qu'il double *sopra*, mais les deux formes sont trop différentes pour qu'il ait pu y avoir contamination et absorption de l'une par l'autre. *Sù* est donc resté particule comme *giù*. Dans l'extension qu'ont prise ces deux particules et qu'à la différence du français elles n'ont pas perdue, y a-t-il une influence étrangère ou un développement spontané, nous laissons à de plus compétents le soin d'en décider. A côté du couple *sù-giù*, *alto* et *basso* (ainsi qu'*abasso*) correspondent à *haut* et *bas* du français. On peut se demander si l'italien s'engagera un jour dans la voie d'extrême simplification où s'est avancé le français.

L'espagnol s'est à peu près débarrassé de *suso* et *yuso*. En regard de *haut : bas* du français et de *alto : basso* de l'italien il a *alto : bajo* (*abajo*, *debajo*). Mais il possède encore une autre forme dont il tire un grand parti : c'est *arriba* dont la formation et

par certains côtés l'emploi rappellent curieusement la composition et les emplois d'*amont*, et qui doit probablement lui aussi son origine à une influence germanique. Il est à noter qu'il n'y a pas pour lui faire pendant de forme comme *aval* : c'est *abajo* qui s'oppose à *arriba* comme à *alto*. De ce double rôle *abajo* tire des emplois parfois assez différents de ceux de *bas* [1].

On ne voit pas que rien en italien corresponde au couple *amont-aval* de l'ancien français, ou à *arriba* de l'espagnol ancien et moderne.

Récapitulons :

Si nous désignons par I le couple *sus-jus*, par II le couple *amont-aval*, et par III le couple *haut-bas*, et dans chacune de ces catégories par A et B leur premier et leur second élément, et si nous faisons rentrer dans chaque catégorie les seules formes correspondantes du français, de l'italien et de l'espagnol qui survivent dans la langue moderne, nous obtenons le tableau suivant :

	I	II	III
Français :	—	—	AB
Espagnol :	—	A —	AB
Italien :	AB	—	AB

Ainsi les trois langues ont conservé les deux éléments de la catégorie III, c'est-à-dire les dérivés de *altum* et de *bassum* ; l'italien seul a encore les deux éléments de la catégorie I, c'est-à-dire les dérivés de *sursum* et de *deorsum* ; l'espagnol seul a gardé une forme unique de la catégorie II, *arriba*, probablement formée sous une influence germanique. C'est donc le français qui a le plus simplifié. A la différence de l'italien il a jeté par-dessus bord (sauf exceptions insignifiantes pour *sus*) tout ce qui venait des adverbes latins *sursum* et *deorsum*. A la différence de l'espagnol il a complètement rejeté (à l'exception de

1. Notons en particulier que, comme *arriba* et probablement sous l'influence de *arriba*, *abajo* peut à lui tout seul indiquer mouvement : *Cuesta abajo* (cf. *cuesta arriba*). Pasaban al borde de la Trascava, cuando Lili, desviándose del sendero con la elástica ligereza de sus patillas como alambres, echó á correr *césped abajo* por la vertiente del embudo. Pérez Galdós *Marianela*, Madrid, 1902, p. 109.

quelques emplois purement techniques de *amont* et de *aval* et sauf les réserves que nous avons faites pour *monter en haut* et *descendre en bas*) tout ce qui était dû à une imitation du germanique. Il a maintenu les dérivés de *altum* et de *bassum* et en a élargi peu à peu l'emploi jusqu'à leur faire accaparer toutes les positions utiles des couples *sus-jus* et *amont-aval*.

Il n'a donc plus qu'une forme unique là où il en avait trois au moyen âge et là où les langues romanes ses voisines en ont deux. Que gagnent l'italien et l'espagnol à avoir gardé cette abondance de formes, que perd le français à s'être ainsi dépouillé et appauvri, ou n'y gagnerait-il pas lui aussi et plus qu'il n'y perd, autant de questions qui formeraient le sujet d'une nouvelle étude dont le présent mémoire ne peut vraiment constituer que la préface ou l'avant-propos.

L. FOULET.

LA « LETTRE SUR LA BAGUETTE DE COUDRIER » DANS LE LAI DU *CHIEVREFUEIL*

Marie de France nous dit aux vers 51-78 du lai du *Chievrefueil* (éd. Warnke) :

Une coldre trencha par mi,
tute quarree la fendi.
Quant il a paré le bastun,
de sun cultel escrit sun nun.
Se la reïne s'aparceit,
ki mult grant guarde s'en perneit,
de sun ami bien conuistra
le bastun quant el le verra ;
altre feiz li fu avenu
que si l'aveit aparceü.
Ceo fu la sume de l'escrit
(ms. *H*) qu'il li aveit mandé et dit, (ms. *S*) qui fu el baston que j'é dit,
que lunges ot ilec esté
e atendu e surjurné
pur espïer e pur saveir
coment il la peüst veeir
kar ne poeit vivre senz li.
D'els dous fu il tut altresi
cume del chievrefueil esteit
ki a la coldre se perneit.
Quant il s'i est laciez e pris
e tut entur le fust s'est mis,
ensemble poeent bien durer ;
mes ki puis les vuelt desevrer,
la coldre muert hastivement
et li chievrefueilz ensement.
« Bele amie, si est de nus :
ne vuz senz mei ne jeo senz vus ! »

Et dans l'épilogue, aux vers 107-113, elle dit encore :

Pur la joie qu'il ot eüe
de l'amie qu'il ot veüe
(ms. *H*) et pur ceo qu'il aveit escrit, (ms. *S*) par le baston qu'il ot escrit,
si cum la reïne li ot dit (+ 1),
pur les paroles remembrer,
Tristram ki bien saveit harper,
en aveit fet un nuvel lai.

M. Foulet écrit (*ZRPh.*, XXXIX, 278 sq.) : « Où se trouvait cet « escrit qu'il li aveit mandé et dit » ? Il semble bien, à suivre l'ordre des événements tel qu'il nous est donné dans le récit, que ce dut être sur le bâton : Tristan n'y grave pas seulement son nom, il y fait savoir à la reine sa présence dans la forêt et son impatience de la revoir, il y compare leur amour au chèvrefeuille et à la coudre qu'on ne peut séparer sans les faire périr : « Bele amie... » ...Et pourtant combien il est peu vraisemblable que Tristan ait pu faire tenir tant de choses sur une baguette de coudrier !... Le message envoyé à Iseut consistait probablement dans le symbolisme de la coudre et du chèvrefeuille. Il est certain que nulle part Marie ne dit expressément que Tristan eût écrit sur le bâton la matière des vers 67-78; au vers 54 elle mentionne simplement qu'il y écrit son nom. » Et M. Foulet conclut que cette matière, y inclus les deux beaux vers de la fin, devait avoir été communiquée à Iseut par Tristan dans une lettre expédiée quelques jours avant (ce qui serait exprimé par les vers 61-2 : « Ceo fu la sume de l'escrit qu'il li aveit *mandé* et dit », avec *mandé* souligné par M. Foulet) : « Si attentive que fût Iseut, pouvait-elle se douter que son ami était soudainement revenu d'exil après une longue année d'attente ? Ne risquait-elle pas de passer à côté de la branche sans la voir ? Prévenue au contraire, elle ne pouvait manquer de reconnaître un signal que Tristan avait au contraire autrefois employé avec elle (v. 59-60). » Quant aux vers de l'épilogue, M. Foulet accepte au v. 109 le texte de *H* et comprend le passage ainsi : « Pour conserver le souvenir de la joie qu'il avait eue à revoir la reine et des paroles qu'il lui avait envoyées (par écrit), Tristan, sur la demande de la reine..., fit un lai nouvel. »

Gertrud Schoepperle (*Romania*, XXXVI, 196 sq.), après avoir étudié toutes les variantes occidentales de notre épisode, distingue trois groupes : A) le groupe qui lui semble le plus primitif et qui est représenté par le *Chievrefueil*, où un morceau d'écorce est placé sur le chemin d'Iseut et où la reine trouve le signal par hasard, B) le groupe où une communication préalable avertit la reine du signal du morceau d'écorce qui se trouvera sur son chemin à un moment précis et à une place déterminée (Eilhart von Oberg, Heinrich von Freiberg), C) le groupe où le morceau d'écorce sera remplacé par un signal plus conventionnel ou manquera entièrement (*Sir Tristrem*, *Saga*, Ulrich von Türheim). Au contraire de M. Foulet, Miss Schoepperle accepte la leçon du ms. *S* comme répondant à l'archétype de l'épisode et considère la version de *H* ainsi que les versions du groupe B et C comme des remaniements « rationalistes », obéissant à des préoccupations réalistes du genre de celles du critique moderne Foulet : longueur du message soi-disant écrit sur la baguette, impossibilité pour Iseut de trouver sur son chemin la branche-signal sans avertissement préalable, etc. L'archétype de l'épisode, reconstruit par Miss Schoepperle, se retrouverait dans la poésie ancienne irlandaise, où un morceau d'écorce (avec une inscription ogamique), une branche de saule, etc., placés sur le chemin d'une troupe, ont la force magique de l'arrêter. Cette pratique d'interdiction primitive (*geis*, *fir-fer*), typique de l'ancienne Irlande, aurait donc été transportée dans le *lai* français et courtois par Marie, qui aurait remplacé l'injonction à une armée par un message amoureux : « The French poet is forced to take it for granted that it will fall into the hands of exactly the person for whom it is intended. To a true listener of romance the question would perhaps not occur as to how the bark could be counted upon to reach the person for whom it was designed in the mids: of the hostile troop without incurring suspicion. »

Miss Schoepperle a donc écarté les préoccupations réalistes-rationalistes de M. Foulet et a senti le charme naïf de ce détail de conte de fées : une branche mise sur le chemin de la bien-aimée et reconnue par l'œil de l'amante toujours attentive à ce qui pourrait émaner de l'amoureux. Mais Miss Schoepperle

semble admettre que *toute la matière* des vers 67-78 était écrite sur la coudre (cf. sa paraphrase du *lai* aux pp. 197/8, la phrase p. 203 « once Tristan... carved on a hazel rod a pretty simile about their love », et le résumé des vers de l'épilogue à la p. 203 : « In order to remember the pretty verse that he had thus carved... »). Malheureusement, l'orientation folklorique du savant auteur américain lui a barré le chemin à l'intelligence d'un *topos*, nullement celtique, mais typiquement médiéval et ancien français.

J'alléguerai un texte qui n'est aucunement suspect d'influences celtiques et qui traite d'exégèse biblique, — texte qui pourra nous renseigner, je l'espère, sur le rapport entre le message effectif de Tristan (par le moyen de la baguette de coudrier gravée de son nom) et le sens de ce message. Macé de la Charité (XIII[e]-XIV[e] s.), dans sa *Bible* (vv. 2059 sq. ; voir E. Herzog, *Sitzungsberichte* de Vienne, CXLII, 6, p. 1), écrit, après avoir raconté l'histoire de la ruse employée par Jacob pour s'approprier les troupeaux d'agneaux de son beau-père :

Ordener doivent tel ator
Cil qui d'eglise sont pastor :
Quar il doivent metre lor cures
Pour deffermer les escriptures
Des evangilles aus oroilles
De lor sogiez, de lor ooilles.
Quar en l'escorce des bastons
Solement la letre notons ;
Mes sachez bien que sous l'escorce
Gist li sens moranz [corr. *morauz*] et la force ; —
La voirge [= verge] apert blanche et aperte
Quant de l'escorce est descoverte ;
Mès quant l'escorce est par-dessus,
Riens fors la letre n'i voit nus.

L'écorce des bâtons ! Il est entendu que ce commentateur de la Bible avait vu des bâtons portant une inscription (un nom), comme en peuvent fabriquer les amoureux de tout pays, sans être influencé par les *geis* irlandais (ni même par le *lai* de Marie de France, dont nous ne savons pas qu'il ait connu l'existence), et qu'il en avait compris la portée symbolique : de la dualité « baguette gravée » — « sens du message » il n'y avait pour lui

qu'un pas au couple « lettre-esprit », qui, par une longue habitude de pensée patristique, était associé au couple « écorce-moëlle » (cf. sur l'origine de ces métaphores *ZRPh.*, LIV, 237, et *MPh.*, XLI, 97). Nous ne nous arrêterons pas ici à la jolie trouvaille de Macé, qui remplace la substantifique moëlle par le bois blanc sous l'écorce, l'aubier, et nous nous contenterons de noter que sur l'écorce des bâtons « solement la letre notons » — ce que fait Tristan en y gravant son nom, avec toute la confiance que pouvait avoir l'homme du moyen âge que le « *sens* de la lettre » serait découvert, et, dans son cas, que l'amour ferait même découvrir à Iseut la présence d'un message. Là-dessus, en effet, Marie, interprétant la pensée de son héros en style indirect libre, nous fournit un renseignement précis : « Se la reïne s'aparceit, / *qui mult grant garde en perneit*, / de sun ami *bien conuistra* / le bastun quant el le verra ; *altre feiz li fu avenu* / que si l'aveit aparceü. » Le signe a toujours opéré le même miracle, — car l'amour lui-même opère ces sortes de miracles (c'est une des thèses fondamentales de Marie) et les amoureux le savent d'avance. Le miracle s'accomplit en effet et les mots qui le décrivent, répètent textuellement les expressions qui nous l'avaient fait anticiper, et avec leur brièveté rapide (le style de *veni, vidi, vici*) réussissent à nous communiquer l'impression de la rapidité miraculeuse avec laquelle Iseut s'aperçoit du message : Iseut *tutes (!) les letres i conut*, et elle agira avec la rapidité de l'illuminée. Tout ce qui suit donc après *Ceo fu la sume de l'escrit / qu'il lui aveit mandé et dit* (et ces verbes *mander et dire* ne se rapportent pas à une lettre antérieure, imaginée par Foulet, mais à notre message même, effectué par la baguette de coudrier), soit les vers 62-78, est la « substantifique moëlle », le sens du message — ce qu'exprime le terme médiéval : *la sume* « la teneur » (cf. sur ce mot Schultz-Gora, *Archiv. f. neu. Spr.*, CXXXV, 415, et mon article dans *MPh.*, XLI, 97). Il n'y avait sur la baguette de coudrier comme *letre* que le nom « Tristan », c'était à Iseut de découvrir le sens du message, et c'est l'amour seul qui, Tristan le sait, aiguisera l'intelligence de l'amante, au point de lui faire découvrir l'image du coudrier et du chèvrefeuille (ce dernier n'apparaît pas dans le « texte » du message — il appartient entièrement à son « esprit ») et de lui faire murmurer les deux

beaux vers finaux, comme si elle les avait entendus de la bouche de Tristan : le sens du message « parle à ses oreilles ». Il n'y a pas ici ce que le grammairien sec et non poétique appellerait [1] passage, de la part de l'auteur, du style indirect (*que... que...*), au direct, mais passage, dans l'âme de l'amante sensible, d'un message intellectuellement compris à un message parlant à ses oreilles : c'est l'amour qui évoque la voix de l'amant, le cri sorti de ses entrailles, c'est l'amour qui fait trouver des vers immortels (et ce passage d'un type de discours à un autre avait été préparé par le v. 68, où le sentiment personnel est transformé en vérité générale et indépendante et où seul le verbe *fu* indique une transposition). On remarquera aussi que le sens du message de Tristan ne comprend pas directement une invitation à un rendez-vous, comme les mots de Miss Schoepperle l'impliquent (« once Tristan, in order to secure a meeting with Isolt, carved on a hazel rod a pretty simile about their love... »), mais que c'est Iseut qui en tire les conséquences pratiques : ce que Tristan veut faire comprendre à Iseut, c'est une vérité éternelle, la vérité de cet amour « plus fort que la mort » (cf. vv. 8-10, que j'ai interprétés dans mes *Romanische Stil- u. Literaturstudien*, II, 71 : l'épisode décrit doit être placé dans la totalité du roman et la résume). Nous sommes ici en présence de ce que Marie de France appelle une « aventure » : Mme Elena Eberwein, *Zum Problem des mittelalterlichen Existenz* (1932), a montré combien ces aventures d'un amour séculier tiennent encore

1. Cf. Tobler, *V. B.*, I², p. 268 : p. ex. « Erec respont qu'il a a feire / Mout longue voie et grant jornee, / Por ce a sa voie atornee ; / Que mout an *sui* an grant espans. » Au fond, les catégories « discours direct » — « discours indirect » n'existent pas à l'état séparé en a. fr. : l'individu qui raconte ne les sépare pas dans son esprit ; il « imite » plus ou moins l'individu qui a parlé et l'imitation plus intense amène la reproduction textuelle du discours, sans transposition à la 3e personne : transposer étant plus difficile qu'imiter directement, il est naturel que, quand on a à rendre un long discours, on tende à s'affranchir du discours indirect, des *que* amenant la subordination et la transposition du discours direct. Tobler n'a pas inclu notre beau passage dans sa riche collection. Ce qui est caractéristique dans celui-ci, c'est que ce qui parle ici c'est un *message*, pas une personne — mais, il est vrai, un message qui forme l'essence vitale d'une personne.

de l'*adventus*, de l'événement miraculeux, de l'irruption, on dirait presque de l'assaut, d'un monde transcendant. Marie de France est le peintre du « merveilleux *humain* ».

On aura remarqué que le chèvrefeuille n'apparaît que dans la partie symbolique, dans le passage élaborant le sens du message : le chèvrefeuille est, pour ainsi dire, amené par le coudrier, il est le complément nécessaire et vital de celui-ci. Nous pouvons étudier ici le développement et le mouvement, à l'intérieur de l'organisme poétique si frêle et pourtant si bien construit qu'est un « lai » de Marie de France, du symbole, élément de base dans toutes ces compositions : *d'abord* le coudrier n'est qu'un moyen de communication, un signal, pas plus poétique qu'un signal de chemin de fer moderne [1], mais, à mesure que la poésie progresse, il devient un symbole essentiellement poétique, acquiert une sorte de vie à lui, un mouvement propre à lui, attire le symbole complémentaire du chèvrefeuille et, accouplé à celui-ci, en fin de compte il se gravera dans notre mémoire d'une façon si impérieuse que le reste des détails du conte s'y effacent : nous voyons désormais Tristan et Iseut sous forme des deux plantes entrelacées mourant à la suite de leur séparation ultime. Voilà cette *Eigenbewegung* du symbole, si caractéristique des « lais » (à comparer l'anneau et la ceinture d'*Eliduc*, le *paile* du *Fresne*, le petit oiseau de *Laüstic*), que j'ai étudiée dans mon article des *...Studien* et qui prélude au symbole central du « faucon » de la nouvelle de Boccace (symbole que Paul Heyse déclarait constitutif de la « nouvelle »). Au fond, la naissance et le développement autonome du symbole, dans notre « lai », n'est que le mouvement poétique de l'âme humaine, qui crée, à partir du visible et du tangible, des entités spirituelles, un autre monde tout spirituel, transcendant, gardant seulement de faibles attaches avec le monde visible.

Et maintenant abordons l'épilogue, tout hérissé qu'il est de difficultés — difficultés que je ne me flatte pas de résoudre entièrement. De l'aveu de Miss Schoepperle ainsi que du

---

1. Ou peut-être faudrait-il dire que le signal pur est inconnu au moyen âge, que la valeur vitale et transcendante du signe est toujours latente, comme dans l'antiquité.

Warnke de la 3e édition, la version que donne le ms. *S* est préférable à celle de *H*, qui a embrouillé tout le contexte par l'introduction d'un *pour* au lieu de *par* au v. 119. Tournons-nous donc vers *S* ! Nous reconnaissons immédiatement le fait que *S* insiste sur l'idée de l'efficacité du message symbolique : c'est *par le baston qu'il ot escrit*[1] que Tristan a pu voir Iseut et connaître tant de joie (de même, *S* avait insisté au v. 62 sur le fait que l'*escrit* était *el baston que j'é dit*) ; de sorte que l'épilogue semble donner raison à mon interprétation de la force miraculeuse résidant dans le *baston* gravé. La leçon de *S* au vers 110 : *si cum la reïne li ot dit* est évidemment fautive (il faut élider, pour arriver à un vers métriquement correct l'-*i* de *li*, cf. *l'en* = *li en* chez Marie de France, Warnke, *Gloss.*), mais elle est précieuse par l'interprétation qu'elle nous permet de donner au texte correct de *H* : *si cum la reïne l'ot dit*, non pas « comme la reine l'avait dit », mais « comme la reine le lui avait dit ». Je comprends *li* = [*le*] *li*, acc. du neutre (omis en a. fr., aussi chez Marie de France, v. Warnke, *Gloss.*) + datif du pron. masc. Ce que la reine avait dit à Tristan, n'aura pas été son désir que Tristan mît en vers leur aventure (*dire* « commander », bien qu'attesté dans Tobler-Lommatzsch, n'est pas très fréquent en a. fr.), mais le plaisir, la joie que les amants ont trouvés dans leurs longs entretiens, dans le rendez-vous même que le message miraculeux avait préparé : vv. 94-6 « Entre els meinent *joie* mult grant. / A li parla tut a *leisir*, / et ele li dist *son plaisir* ». Le vers 110 doit être groupé avec 111 et l'anticipe — il y a là une légère inconcinnité que je ne puis éliminer ; *pur les paroles remembrer* indique plus clairement ce que le « le » (omis d'après la règle a. fr.) suggérait : les paroles pleines de joie (cf. 96 *et ele li dist son plaisir*). Je traduirais donc tout le passage : « A cause de la joie de Tristan d'avoir réussi à voir son amie par le message de la baguette, joie que la reine lui avait exprimée lors de leur rendez-vous, et

1. L'emploi d'*escrire* transitif, avec un régime indiquant la matière sur laquelle on écrit, n'est pourtant pas aussi inouï que semblait le considérer Georg Cohn : l'anc. prov. *una boyta escricha de son nom* (Levy, *Suppl.-Wb.*, s. v. *escriure*) nous fait supposer un *escriure la boyta* parallèle au latin *inscribere librum*.

pour conserver les paroles telles qu'elle les lui avait dites, Tristan... » Ce sur quoi le poète voulait insister, c'était évidemment l'efficacité du message : l'intelligence amoureuse apporte la joie [1] — joie d'ailleurs éphémère pour ces existences toujours menacées de la mort (v. 7-10 ; v. 75) : notre épisode est une rare éclaircie dans la noire forêt de la douleur et des tourments. Le bonheur de ces amants aura été, comme l'écrira beaucoup plus tard de son propre amour un Sainte-Beuve, « un malheur plus ou moins consolé » [2]. Sur le procédé litté-

1. *Joie et deduit* (v. 42), c'est ce qu'on s'attend de la fête de Pentecôte (« Pfingsten, das *liebliche* Fest, war gekommen », dit Goethe) — notre épisode est une « pentecôte » pour ces amants tourmentés.

2. On ne pourra pas, je crois, au moins en lisant le *lai* de Marie, approuver M. Denis de Rougemont, *L'Amour et l'Occident* (1939), quand il attribue au mythe de Tristan et Iseut une intention de glorifier l'amour qui se *veut* malheureux, l'amour égoïste qui préfère une sorte de *amabam amare* à l'amour d'un être. M. de Rougemont écrit (p. 46 de l'édition anglaise, publiée en Amérique sous le titre « Love in the Western World ») : « They love one another, but each loves the other *from the standpoint of self and not from the other's standpoint* » (souligné par l'auteur). Notre « lai » montre que les deux amoureux aspirent à la joie, mais que la situation les condamne à la séparation et à la mort ; et ensuite que chacun des deux sent si bien en soi l'essence de l'être de l'autre, qu'ils se comprennent à demi-mot. Les arguments tirés du grand roman par M. de Rougemont pèchent quelquefois par une connaissance insuffisante de la langue et de la littérature françaises anciennes : ainsi (p. 30) quand Iseut confesse à l'ermite Ogrin : « Sire, por Dieu omnipotent, / Il ne m'aime pas, ne je lui, / Fors par un herbé dont je bui / Et il en but : ce fu pechiez », M. de Rougemont de s'exclamer : « Their admission is explicit enough : « Il ne m'aime pas, ne je lui » « They love, but not another ». L'auteur ne s'est pas rendu compte du sens du composé à distance « ne... pas... fors » : Iseut ne dit pas qu'elle n'aime *pas* Tristan, mais que, si elle l'aime comme elle l'aime (*et ceci est un fait !*), c'est la faute exclusive du philtre. Plus loin, M. de Rougemont remarque que les deux protagonistes nous sont dépeints d'une façon toute conventionnelle et rhétorique (Tristan est « le plus fort », Iseut « la plus belle ») — comment des êtres aussi rudimentaires peuvent-ils s'aimer ? L'auteur confond ici des habitudes de style communes à toute la poésie anc. française (qui dépeint des êtres parfaits, idéaux, non pas des individus intéressants) avec le fond de leurs caractères : Tristan et Iseut s'aiment précisément parce que ce sont des êtres parfaits, le parfait gentilhomme et troubadour, la parfaite princesse et amante.

raire, qui consiste à représenter le « lai » comme issu du protagoniste même, telle une légende hagiographique s'autorisant d'un écrit du saint lui-même, cf. mes ...*Studien*, *loc. cit.* On comprend maintenant que Tristan, poétisant sa propre expérience, ne pouvait appeler le « lai » que *Chievrefueil*, puisque le chèvrefeuille représente Iseut — la femme vers laquelle tend sa nostalgie morbide et dont il se voit à jamais « enlacé » : puisque la poésie est conçue de son point de vue, il devait discrètement omettre le coudrier, pourtant inséparable du chèvrefeuille dans l'image poétique [1].

Est-il trop osé d'attribuer à Marie de France la distinction « letre » — « sume » (= écorce-moelle) courante chez les exégètes de la Sainte Écriture ? Je le crois d'autant moins que j'ai pu relever chez la poétesse (dans *ZRPh.* et *MPh.*, *loc. cit.*) la distinction typique des exégètes entre *lettre* et *glose* (v. 15 du prologue des *Lais* : « gloser la letre »). Nous ferons bien, dans beaucoup de cas similaires à venir, de faire attention davantage à ces *topoi*, que M. Curtius nous a appris à prendre au sérieux, quand il s'agit d'œuvres médiévales, au lieu de nous égarer, comme dans le cas qui nous occupe, soit dans des considérations rationalistes, plausibles au critique moderne, soit dans l'exotisme folkloriste qui nous détourne des habitudes de pensée consubstantielle avec les poètes français du moyen âge. Il faudra voir désormais dans Marie de France, plutôt qu'un poète rationaliste ou un folklorisant moderne, une *anima naturaliter christiana*, qui a appliqué ses habitudes de pensée théologiques à un sujet qui au premier abord semblerait devoir les exclure : à l'idéologie amoureuse. Et, s'il traite d'œuvres médiévales, le critique moderne devra rapprendre ce que le moyen âge a si bien connu : le sens du miracle.

Il nous faut reconnaître ici l'importance de la pensée théolo-

---

1. Cette image nous offre une sorte de métamorphose ovidienne, seulement il n'y a pas chez le poète médiéval le libre échange, supposé réel, entre les formes humaines, animales et végétales, comme chez les anciens : il ne s'agit que d'une *image poétique* transposant l'amour fatal dans le règne végétal. La création selon la Bible ne conçoit plus le libre passage d'une âme créée humaine à une âme animale ou à une plante, cf. mes remarques sur Dante dans *Italica*, XIX, 81.

gique (exégétique) pour la poésie du moyen âge en général. L'exégèse biblique avait introduit dans les habitudes de pensée une considération de la plurivalence du monde : un récit biblique (particulièrement un récit réaliste de l'Ancien Testament) avait, en plus du sens littéral, un sens symbolique et transcendant (la ruse de Jacob est placée sur le plan terrestre, mais Macé nous engage à y voir une autre vérité sur le plan théologique). Transposée dans le domaine de la littérature laïque, la vue « plurivalente » du monde ajoutait aux choses, et aux événements d'un récit, une valeur hautement poétique : la baguette-signal se transformait en une entité poétique, ayant une vie à elle. Nous sentons, comme poétique, dans la nature comme dans l'art, — que nous regardions un écureuil évoluant apparemment libre de la loi de gravité ou que nous entendions chanter la chanson du roi de Thulé proclamant, à l'heure de la mort, la sainteté inviolable de la coupe à laquelle son amante avait bu — tout ce qui évoque un autre monde, soustrait aux lois de la causalité et à l'emprise des sens, régi par des lois qui ne sont pas celles de notre vie journalière. Dans notre civilisation, la poésie, de par l'évocation d'autres mondes créés ou suggérés par notre imagination, est une libération, grâce à laquelle nous pouvons nous échapper du monde que nous sentons peser sur nous. Reconnaissons que ce sentiment — sentiment, qui a gardé toute sa force chez nous autres modernes — a été préparé par l'ancienne habitude théologique des Pères de l'Église de chercher un sens second dans les récits de la Sainte Écriture : « quis nunc medullam scripturarum magis nosset quam Christi schola ? », dit Tertullien ; nous pouvons ajouter : qui saurait mieux que le chrétien connaître la valeur poétique du monde ?

Leo Spitzer.

LECTURES
SOUS LES RAYONS ULTRA-VIOLETS

V. — L'album de Villard de Honnecourt.

L'album de Villard de Honnecourt (manuscrit n° 19.093 du fonds français de la Bibliothèque Nationale) est un des documents les plus célèbres que nous ait transmis le moyen âge sur la technique de l'architecture, de la sculpture et du machinisme. Souvent étudié par les historiens et par les archéologues, publié en fac-similé par J.-B.-A. Lassus dès 1858, il a été intégralement reproduit en phototypie par les soins de M. H. Omont [1].

Il y a quelques années, à la demande de M. Hans-R. Hahnloser, historien de l'art de nationalité suisse qui préparait une thèse sur Villard de Honnecourt [2], le manuscrit a été présenté à la lumière de Wood. Aucun dessin nouveau n'est apparu, mais deux inscriptions anciennes, l'une lue déjà en partie, l'autre restée jusqu'à présent inaperçue, ont pu être déchiffrées.

La première se trouve au fol. 1 (planche I), dans une sorte de cartouche surmonté d'une pie tenant une croix dans son bec et flanqué à droite d'un démon à tête et pieds de bouc. En voici le texte, dans lequel nous imprimons en italique les parties qui avaient été laissées de côté par M. Omont : « En cest

1. *Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits. Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII^e siècle.* Reproduction des 66 pages et dessins du manuscrit français 19.093. Paris, Berthaud frères, s. d., gr. in-8°.

2. Ce travail, qui est une édition critique du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, a paru en 1935, à Vienne, en un fort volume in-4°.

livre poes | vos trover des engin|ns de li bons damois|el Alessis Fellibien|s, mon aiel, *c'on cl[a]im|me lis sires de Mont|gognie* (ou *Montgoguie*). *Vos soviegn | de lui et de toutte li | leignes de ingenier* | MCCCC (ici le blason des Félibien) IIII vi|gnt *dex* [1] ».

La deuxième, que l'on soupçonne à peine dans la reproduction phototypique, mais qui apparaît nettement dans la photographie prise sous rayons ultra-violets, se trouve au fol. 23 v° (planche XLVI) dans l'espace compris entre les jambes du cheval et celles du guerrier qui s'apprête à monter en selle : « Li | sire | de Mongo|gnie (ou Montgoguie), aiel | de Honnec|ort ».

A propos de ces deux inscriptions, qui paraissent être de la même main, deux questions se posent : à quelle époque ont-elles été tracées ? qui est Alexis Félibien, sire de « Montgogne », « Montgognie » ou « Montgoguié ?

A première vue, ces inscriptions ne semblent pas pouvoir être rapportées à la date indiquée dans la première (1490 ?). L'écriture, très maladroite, a tout l'air d'imiter un type ancien. Il y a corrélation, à cet égard, entre l'écriture et les libellés, eux aussi archaïsants, par imitation de l'inscription authentique du folio 1 v° (planche II) : « Wilars de Honecort vos salue et si proie a tos ceus qui de ces engiens ouverront, c'on trovera en cest livre, qu'il proient por s'arme et qu'il lor soviengne de lui... » Sans qu'on puisse l'affirmer absolument, il semble qu'il y ait là une petite supercherie, dont certains caractères des deux inscriptions nous inclinent à penser qu'elle a été conçue et exécutée sous le règne de Henri IV ou celui de Louis XIII.

La forme de l'écu oblique (il s'agit vraisemblablement des armes portées par une femme) donne la même impression.

Quant aux armes elles-mêmes (écartelé, au 1 et 4, d'or à un arbre de sinople et une bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent ; au 2 et 3 d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un cœur d'or), ce sont, comme M. Omont l'a reconnu, celles que portaient, à quelques variantes près, les Félibien dès le

1. H. Omont, *op. cit.*, p. 2, note 5.

XVII^e siècle [1]. Mais nous n'avons pu savoir à quelle famille appartiennent les armes des 2^e et 3^e quartiers, qui sont vraisemblablement celles d'une femme entrée par mariage dans la famille Félibien [2]. Faute de ce renseignement, il nous est impossible d'assigner un *terminus post quem* à la première inscription.

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur le sire de « Montgognie » ou « Montgoguié », soi-disant aïeul de Villard de Honnecourt. Il y a bien eu en Touraine et en Poitou deux familles de Montgauger et de Montgaugier, mais les Félibien semblent originaires de la région chartraine. Or, il existait au département d'Eure-et-Loir, commune de Bleury, une ferme de Montgaunier, aujourd'hui détruite, dont le nom apparaît en 1469 dans le registre des contrats du chapitre de Chartres sous la forme « Montgaugnier » [3]. Peut-être est-ce de ce côté-là qu'il faudrait chercher la solution de ce petit problème, à supposer qu'Alexis Félibien, sire de « Montgognie » ou « Montgoguié » ait jamais existé.

Ch. SAMARAN.

VI. — BIBL. NAT., FR. 24.369 (ENFANCES GUILLAUME).

Au cours d'une étude sur le ms. fr. 24.369 de la Bibliothèque Nationale j'ai constaté qu'un passage de 62 vers au f° 75 recto était écrit sur un fort grattage. Ce manuscrit contient le Grand Cycle de Guillaume d'Orange; or, les 24 folios qui précèdent le f° 75, c'est-à-dire les f^os 51-74, représentent une intercalation matérielle qui semble avoir été exécutée sur le tard [4], et contiennent une version remaniée des *Narbonnais* dont les derniers vers sont justement ceux qui sont écrits sur le grattage du f° 75 ; après ce passage commence le *Couronne-*

1. Bibl. Nat., Pièces orig. 1121 et Dossiers bleus 264. Cf. Gaudefroy-Penelle, chan. Métais, Du Temple de Rougemont, *Armorial chartrain*, II, p. 44.

2. Le Cabinet des Titres de la Bibl. Nationale est muet sur les ascendants d'André Félibien, seigneur des Avaux et de Javercy, mari en 1668 de Marguerite Lemaire.

3. L. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, p. 123.

4. Cf. *Romania*, t. LXIV (1938), pp. 319-321.

ment Louis. Ce feuillet faisant partie du manuscrit dans son état original, il semblait extrêmement probable qu'il contenait d'abord la fin des *Enfances Guillaume* qui précèdent immédiatement la version apocryphe des *Narbonnais*. C'est pour voir si l'on pouvait relever des indices qui confirmeraient cette hypothèse que j'ai procédé à l'examen sous les rayons ultra-violets du passage gratté.

Malheureusement, ce grattage a été exécuté avec beaucoup de soin ; aucune trace ne subsiste de l'écriture du premier scribe ; on voit facilement à travers la feuille, qui à un endroit est même percée. Dans ces conditions, relever des vers entiers du texte original, c'était, on le savait, chose désespérée. Toutefois, quelques mots çà et là pourraient peut-être s'ajouter aux autres indications données par le manuscrit pour fournir la preuve de l'intercalation.

Cet examen, à vrai dire, n'a pu relever qu'une vingtaine de lettres. Dans maints endroits on apercevait des fragments de lettres qu'obscurcissait l'écriture du verso. Au vers 35, qui commence par *L i paiens*, nous avons pu lire très nettement entre le *L* et le *i* un *d*. Les autres caractères qui se sont clairement dégagés se trouvaient à la fin des vers, à des endroits où le vers surimposé était moins long que celui du passage original. C'est ainsi que nous avons vu après le vers 13 les lettres *les* (ou peut-être *bes*) le *s* étant non final. Au vers 20 nous avons pu lire le groupe final *iert*, et au vers 12 de la seconde colonne les lettres également finales *it*.

Ces témoignages semblent bien peu intéressants. Pourtant la présence du groupe final *-iert* nous montre que le passage original devait être assonancé en *-ié*. Or, dans la version des *Enfances Guillaume* conservée dans d'autres manuscrits de la même branche qui n'ont subi aucune intercalation, la tirade correspondante est en *-ié*. Quant aux autres vers, il est très possible que les deux groupes de lettres fussent suivis d'un signe abréviatif obscurci par l'écriture du verso et représentant *ier* ; le vers 13 se serait donc terminé par le mot *lesier* (*le fier ?*) ou *besier* qui correspondrait au vers des autres manuscrits :

Dame Hermenjart vet Aymeri besier.

De même, le vers 12 de la seconde colonne pouvait se terminer

par un mot tel que *eritier*. Si la leçon originale de ces deux vers reste très conjecturale, elle ne nous empêche pas de constater avec certitude la présence d'une laisse assonancée en *-ié* à cet endroit du manuscrit. Personne, je pense, n'y verra une preuve convaincante — les laisses bâties sur cette assonance ne sont pas d'une extrême rareté dans les chansons de geste, — mais ce fait vient s'ajouter à beaucoup d'autres pour appuyer l'hypothèse de l'intercalation.

Ici, — et c'est un fait qu'il convient de souligner — nous n'avons affaire ni à un manuscrit mal conservé ni à un fragment abîmé pour avoir été employé dans une reliure. L'arrangeur du manuscrit s'est donné beaucoup de peine pour dissimuler son procédé, comme le témoigne l'agencement des cahiers apocryphes. Pourtant, nos modernes procédés de lecture ont rendu son artifice inutile.

D. McMillan.

VII. — Maître Jean d'Amiens, enlumineur.

La bibliothèque de l'École des Beaux-Arts possède, dans la collection Masson, un « bréviaire », ou plus exactement un abrégé de rituel suivi d'un missel de voyage, dont l'*explicit* a été recouvert anciennement d'encre noire. Traité photographiquement, cet *explicit* a pu être lu sans difficulté : le texte a été écrit à l'abbaye de Froimont, en 1316, par frère Évrard, et enluminé par maître Jean d'Amiens, demeurant alors à Beauvais [1]. Le volume fut offert à l'abbé. Il est orné d'une initiale historiée à antenne formant encadrement au début de la messe du 8e dimanche après la Trinité : un O, à l'intérieur duquel est représenté un abbé officiant ; au bas de la page, sous l'encadrement, se lit une note à la mine de plomb pour l'enlumineur, en dialecte picard : « [li abes] qui cante se m[esse] ».

Jean d'Amiens était inconnu ; la petite peinture dont il a illustré le bréviaire de Froimont est trop peu caractéristique malheureusement pour que l'on puisse espérer retrouver sa main dans d'autres manuscrits et, par conséquent, localiser et

1. V. *Bibliothèque de l'École des chartes*, CIV, 1943, p. 258.

dater ceux-ci ; M. Louis Carolus-Barré, qui n'ignore rien du Beauvais médiéval, n'a pas vu son nom parmi ceux des habitants de la ville au XIVe siècle : peut-être y était-il seulement de passage en 1316. Un autre Jean d'Amiens, mais qui ajoute à son nom le qualificatif Le Petit (« Jehans d'Amiens li petits »), a signé et daté de 1278 une partie du manuscrit 139 de la bibliothèque d'Arras, qui contient le chansonnier reproduit en 1925 par M. A. Jeanroy pour la Société des anciens textes français : vérification faite, l'écriture de ce second Jean d'Amiens diffère de celle du bréviaire de Froimont, ce à quoi il fallait s'attendre puisque le scribe de celui-ci est frère Évrard, et rien, dans la décoration, ne rappelle notre enlumineur. On ne saurait non plus confondre ce dernier avec le Jean d'Amiens, moine de Corbie, qui fit copier à Paris, pendant qu'il y étudiait, plusieurs ouvrages aujourd'hui conservés à la bibliothèque d'Amiens, l'un daté de 1339 [1].

En matière d'enluminure, rien n'est précieux comme un nom, une date : souhaitons que notre artiste ait signé d'autres travaux de sa façon, que l'on découvrira peut-être un jour, ce qui permettra de former un petit groupe de manuscrits d'âge sûr, de provenance certaine, ambition de tout historien de la peinture médiévale.

J. PORCHER.

1. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, p. 127.

MÉLANGES

ROUMAIN *MIC*, *MICĂ* « PETIT » ET LATIN MICA « MIETTE »

Depuis Diez [1] les romanistes continuent à faire remonter la négation roumaine *nimic* à ne-mica [2]. En revanche leur opinion a varié sur l'origine de l'adjectif roumain *mic*, *mică* « petit ».

Meyer-Lübke, traitant des palatalisations secondaires du roumain au tome Ier de sa *Grammaire des langues romanes* [3], postule, sans autre explication, un type *micu, auquel il rattache le daco-roumain *mic*, le moldave *nyica* et le roumain d'Istrie *nyik*. Il est plus explicite dans son tome II [4], où il fait figurer le roumain *mic*, rattaché à mīca, parmi les noms devenus adjectifs, à côté de l'italien *bescio* < *bestiu, masculin fait sur bestia, et d'un certain nombre de mots des diverses langues romanes, parmi lesquels les mots français *chiche*, *colère*, *ivrogne*, *ladre*.

G. Körting [5] admet comme établi que le substantif latin mīca est devenu adjectif en latin, ce qui a amené la création d'une forme masculine *mic* à côté du féminin *mică*.

Mais en 1902, Ovide Densusianu, dans son *Histoire de la langue roumaine* [6], rejetait cette étymologie. « Ce mot roumain, écrivait-il à propos de *mic*, ne peut nullement être rattaché à

1. *Et. Wb. der rom. Sprachen* [5], p. 213.
2. G. Körting, *Lat. rom. Wb.* [2], nº 5279 ; S. Puşcariu, *Et. Wb. der rumänischen Spr.*, nº 1181 ; W. Meyer-Lübke, *R.E.W.*, nº 5559.
3. Trad. E. Rabiet, Paris, Welter, 1890, p. 365, § 419.
4. Trad. A. et G. Doutrepont, Paris, Welter, 1895, p. 483, § 394.
5. *Lat. rom. Wb.* [2], 1901, nº 5279.
6. Paris, E. Leroux, 1902, p. 201.

mica comme on le fait d'habitude. On ne saurait en effet comprendre comment le substantif mica serait devenu adjectif. »

A l'étymologie par mīca il substituait un *mīcus qui serait le grec μικός, forme dialectale de μικρός, « qui explique très bien le daco-roumain *mic*, le moldo-roumain *n'ic*, l'istro-roumain *mik* ».

Désormais les romanistes allaient faire intervenir ce « grec dialectal » μικός, même quand ils admettaient la possibilité de l'étymon mīca.

Sextil Puşcariu [1] se rallie à l'étymologie de Densusianu, tout en admettant que l'étymologie par mīca est pensable (« denkbar ») : on aurait eu d'abord le féminin *mică*, sur lequel on aurait fait un masculin. Il allègue à l'appui de mīca le français *mioche* que Diez rattachait déjà à mīca.

W. Meyer-Lübke [2] groupe avec le roumain *mic* une série de mots de l'Italie du Sud, le calabrais *mikku* « gosse » [« Knirps »], le sicilien *niku* et l'abruzzais *nikę* qui tous deux signifient « petit ». Il fait figurer cet ensemble sous l'étymon latin mīca. Mais il admet aussi la possibilité pour les mots roumains et italiens du Sud du grec mik(k)os. Il ajoute que l'*n* initial des formes de la Sicile et des Abruzzes reste inexpliqué.

Édouard Bourciez dans ses *Éléments de linguistique romane* [3], tente de combiner les deux origines. Il admet que « l'Orient, sous l'influence du grec μικρός, semble avoir fait de mīca un adjectif *mīcus (roum. *mic*) ».

En somme, depuis Densusianu, le grec μικός, μικκός, ou μικρός, colle à *mic*, comme si mīca ne suffisait pas à expliquer l'adjectif roumain.

Or, tout d'abord la forme μικός ou μικκός, d'origine dorienne [4], quoique fréquente dans les inscriptions de l'Attique au IVe siècle avant l'ère chrétienne (et dans les noms propres dès le VIe siècle [5]), n'apparaît à l'époque de la *koinè* que chez les écrivains qui

1. *Et. Wb. der rum. Spr.*, 1907, nº 1067.

2. *R. E. W.*, nº 5559.

3. 2e éd., Klincksieck, 1923, p. 179, § 184.

4. Otto Hoffmann, *Die griechischen Dialekte in ihrem historischen Zusammenhang*, t. III, Göttingen, 1898, p. 592, § 268.

5. K. Meisterhans, *Grammatik der attischen Inschriften*, 3e éd., Berlin, Weidmann, 1900, p. 83.

affectent un goût particulier pour le dialecte dorien, comme Hérondas et Théocrite [1]. Un dorisme est possible dans l'Italie du Sud [2]. Il est plus surprenant dans les Balkans [3].

En faveur de l'explication de *mic* par une évolution du latin mīca S. Puşcariu a apporté un excellent argument avec le français *mioche*, que Diez rattachait déjà à mīca. Ce mot fait sur *mie* < mīca avec un suffixe argotique n'est attesté, au sens moderne, qu'en 1832 d'après les dictionnaires étymologiques de Bloch-Wartburg et de Dauzat. Mais le *Dictionnaire étymologique* de Bloch-Wartburg signale qu'il est donné en 1611 par Cotgrave au sens de « miette » et qu'on trouve en 1649 une forme *mion* avec les deux sens de « gosse » et de « miette ».

Bien qu'avec *mioche* et *mion* nous n'ayons affaire qu'à des substantifs, nous n'en trouvons pas moins là d'excellents exemples du passage du concept de « miette de pain » à celui de « petitesse ».

On peut sans doute citer aussi à l'appui de l'étymologie de *mic* par mīca un texte d'Ammien Marcellin dont, croyons-nous, il n'a pas encore été fait état.

Après avoir déclaré qu'il ne s'étendra pas plus longuement sur les crimes odieux commis par l'empereur Valentinien Ier (364-375), l'historien latin ajoute :

« Illud tamen nec praeteriri est aequum nec sileri, quod cum duas haberet ursas saeuas hominum ambestrices, Micam auream et Innocentiam,

---

1. H. van Herwerden, *Lexicon graecum suppletorium et dialecticum*, 2e éd., Leyde, 1910, p. 955, s. v. μικκός.

2. Cf. les travaux de M. G. Rohlfs, en particulier *Griechen und Romanen in Unteritalien, ein Beitrag zur Geschichte der unteritalienischen Gräzität*, Genève, L. S. Olschki, 1924, in-4° (Biblioteca dell'Archivum romanicum, série II, Linguistica, vol. 7) et *Scavi linguistici nella Magna Grecia*, dal manoscritto tedesco tradotto da Bruno Tomasini, Roma, Collezione meridionale editrice, 1933. — M. G. Rohlfs ne traite pas des formes signalées par W. Meyer-Lübke. Il mentionne seulement l'existence dans la province de Reggio du nom de famille Micò, qu'il rattache à μικκός « piccolo » (*Scavi linguistici*, p. 232).

3. É. Bourciez cite la forme μικρός de l'attique classique et de la *koinè*. Selon lui cette forme aurait facilité l'emploi ajectival de mīca. Nous verrons qu'il est tout à fait inutile de faire intervenir un autre mot dans cette évolution.

cultu ita curabat enixo, ut earum caueas prope cubiculum suum locaret, custodesque adoleret fidos, uisuros sollicite ne quo casu ferarum deleretur luctificus calor » (XXIX, 3, 9).

Ainsi, d'après ce texte deux jeunes ourses étaient appelées au IVe siècle l'une du nom d'Innocentia, l'autre du nom de Mica aurea. Le premier nom se retrouve, comme nom de femme, sur une inscription de Capoue placée sur la tombe d'une certaine Claudia Innocentia [1]. C'est aussi le nom d'une pieuse femme de Carthage citée par saint Augustin [2].

Quant au second, il se rencontre, sous la forme Micaurea, comme nom de personne, sur une inscription du Transtévère du VIe siècle [3].

Innocentia, nom de vertu, nous semble tout simple comme nom propre féminin. Mica aurea surprend un peu plus : comment le rendre : « miette dorée », « miette d'or » ? Savalète, l'auteur de la traduction d'Ammien Marcellin dans la collection Nisard, a eu si bien le sentiment de la difficulté que, tout en rendant Innocentia par « Innocence », il a laissé à Mica aurea sa forme originelle.

Et cependant, si nous partons de l'hypothèse qu'il s'agit d'un caritatif, mica est-il plus étrange et plus choquant que, par exemple, le français moderne *crotte* ?

Quant à l'adjectif aureus, il avait, dès le latin classique, une valeur d'excellence, même comme épithète de nom de personne : Virgile qualifie Vénus d'aurea (*Énéide*, X, 16), calquant d'ailleurs le Χρυσῆ Ἀφροδίτη d'Homère (*Iliade*, III, 64).

Mica nous apparaît donc comme un caritatif attesté d'abord comme nom propre. Le cas n'est pas unique : le français *bébé* a été au XVIIIe siècle le nom du nain du roi Stanislas bien avant de devenir un nom commun. Il est attesté en effet comme tel seulement en 1842 [4].

---

1. *C.I.L.*, X, 4523.

2. *De civitate Dei*, XXII, 8.

3. Cf. Ch. Huelsen, *Jahresbericht über die Topographie der Stadt Rom*, Mitteilungen des kaiserlichen deutschen archäologischen Instituts, Römische Abteilung, VI (1895), 148.

4. Cf. Gaston Maugras, *La Cour de Lunéville au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1904, p. 218-221 ; *D. É.* de Bloch-Wartburg et d'A. Dauzat.

Quant à l'objection d'O. Densusianu touchant la possibilité pour mīca de devenir adjectif, on peut y opposer plus d'un exemple. W. Meyer-Lübke [1] et K. Nyrop [2] citent des noms devenus adjectifs et ayant comme tels reçu un féminin. Nous avons personnellement entendu *Qu'elle est choute !* prononcé en parlant d'une petite fille. Le mot *chou*, employé avec une valeur caritative, se trouvait donc en fonction d'adjectif et pourvu d'un féminin. La formation d'un masculin est peut-être plus rare : on pourrait cependant rappeler l'italien *bescio* < *bestius fait sur bestia [3] et, dans le domaine caritatif, parmi les substantifs restés substantifs, le fameux *m'ami* d'Alphonse Daudet dans *Sapho* [4].

Le roumain *mic, mică*, est donc, à notre avis, le latin mica qui avait pris une valeur caritative attestée dans un nom propre féminin. Le mot est devenu adjectif et a été pourvu d'une forme masculine.

Nous n'ajouterons qu'une considération, d'ordre géographique. L'empereur Valentinien Ier était originaire de Cibalae en Pannonie [5]. Il n'est pas impossible que l'emploi caritatif de mīca soit né dans une province du domaine où devait se constituer le latin d'Orient.

G. Gougenheim.

MONTJOIE ET MOULTJOIE

Dans un récent article de la *Romania* (LXVII, 240 ss.), M. Fr. Bar, étudiant sous le titre *Montjoie et Moultjoie*, l'origine du nom de lieu berruyer *Croix Moultjoie*, a présenté, parmi d'autres, cette hypothèse : « Il est permis de se demander, à la lumière des recherches de M. René Louis, si la Montjoie de Bourges, avec ou sans croix, ne préexistait pas à l'escarmouche

1. *Gr. des l. rom.*, trad. fr., t. II, p. 483, § 394.
2. *Gram. hist. de la l. fr.*, t. V, p. 117.
3. *Gr. des l. rom.*, trad. fr., t. II, p. 483, § 394.
4. *Gram. hist. de la l. fr.*, t. II, p. 275.
5. Cf. Ammien Marcellin, XXX, 7, 2 ; W. Heering, *Kaiser Valentinian I.*, Magdeburg, Faber, 1927 (diss. Iena), p. 7.

de 1356. Le monument actuel occupe un emplacement qui a dû avoir une certaine importance militaire : il se trouve presque au sommet d'une pente, face à l'ancienne ville et en tête de pont... Il est donc probable que le nom de ce Montjoie a été donné au mouvement de terrain en question, et il est possible qu'il y ait eu là une croix, avant que ce lieu servît de théâtre à un épisode de la guerre de Cent ans. La victoire des Berruyers de 1356 a pu donner lieu à une restauration de cette croix, en tout cas à un regain de ferveur autour d'elle. Postérieurement, c'est-à-dire probablement au XV^e^ siècle, on aurait cherché à expliquer le nom du lieu devenu le nom du monument, par l'événement que le monument commémorait depuis 1356. »

Quelques recherches en vue de retrouver dans les textes les formes anciennes de ce nom de lieu nous ont permis d'établir la liste ci-dessous.

1184 — *Campus Montis Gaudii* [1]
1198 — *Terra de Monjoia* [1]
1262 — *Campus de Lamonjoya* [2]
1290 — *Ulmus de la Montjoye* [1]
1366-1376 — *Ulmus Montis Gaudii* [1]
1418-1562 — *La Croix de la Monjoie* [1]
XVI^e^-XVIII^e^ s. — *La Croix de la Montjoye* [2]
La Croix de Moultjoie [1]

Cette suite de désignations confirme les hypothèses de M. Bar :

l'emploi du terme *Montjoie* pour désigner la hauteur située au delà du pont de l'Auron antérieurement à 1356 est établi par des textes s'échelonnant de 1184 à 1290 ;

le terme *Moultjoie* n'apparaît qu'à une époque récente et est encore au XVIII^e^ siècle employé concurremment avec Montjoie ;

enfin, il faut attendre 1418 pour trouver mention de l'existence d'une croix à cet emplacement : le monument actuel serait donc bien seulement un monument commémoratif.

1. Boyer, *Dictionnaire topographique du Cher* ; manuscrit aux Archives du Cher.

2. J. Soyer, *Les « Fossata Romanorum » du « Castrum Bituricense »* (*Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, XXVI).

Notons, pour conclure, que le fait ainsi formellement établi de l'existence d'une *Montjoie* à cet endroit antérieurement au XIVe siècle vient à l'appui de la thèse de M. René Louis qui déclare que le sens premier de Montjoie était celui de « colline, hauteur stratégique... d'où l'on observe la région en vue de la défense militaire, toujours le long des routes, le plus souvent aux abords des villes [1] ». Le lieu dit en question se trouve, en effet, situé à proximité de la grand' route qui de Bourges se dirige vers Issoudun, Châteauroux et Poitiers. De cet endroit, le regard embrassait, autrefois plus aisément qu'aujourd'hui, outre la ville qui se trouve en face, toute la campagne à l'entour, la vallée de l'Yèvre et celle de l'Auron, voies naturelles d'accès à la cité ; de toute évidence, c'était là un emplacement stratégique de premier ordre : la victoire berruyère de 1356 sur les hommes du Prince Noir l'a bien prouvé.

Jean FAVIÈRE.

GORMONT, ROI D'AFRIQUE

Le titre de « roi d'Afrique », donné à Gormont par Geoffroi de Monmouth et ses traducteurs, nous étonne : d'après les historiens et les commentateurs modernes de la chanson de *Gormont et Isembart*, tous les personnages qui ont pu suggérer le rôle du roi païen sont des Scandinaves, Danois ou Norvégiens.

La vie du roi Alfred d'Angleterre, écrite par le moine Asser au IXe siècle, raconte [2] comment une armée de païens scandinaves, conduits par « Godrun rex eorum », furent convertis au christianisme par Alfred.

Anno dominicae Incarnationis DCCCLXXIX, nativitatis autem Aelfredi regis trigesimo primo, praefatus paganorum exercitus de Cippenhame, ut promiserat, consurgens, Cirrenceastre abiit, quae Britanniae Cairceri nominatur, quae est in meridiana parte Huicciorum, ibique per unum annum mansit.

---

1. R. Louis, *A propos des « Montjoie » autour de Vézelay. Sens successifs et étymologie du nom « Montjoie »* (*Publications annuelles de la Soc. des fouilles archéol. des mon. histor. de l'Yonne*, Série toponymique, I ; Auxerre, 1939).

2. *Vita Alfredi*, éd. W. H. Stevenson, par. 56.

Eodem anno magnus paganorum exercitus, de ultramarinis partibus navigans, in Tamesin fluvium venit, et adunatus est superiori exercitui, sed tamen hyemenavit in loco qui dicitur Fullonham, juxta flumen Tamesin...

Anno dominicae Incarnationis DCCCLXXX... saepe memoratus paganorum exercitus Cirrenceastre deserens ad orientales Anglos perrexit ipsamque regionem dividens coepit inhabitare.

Eodem anno exercitus paganorum, qui in Fullonham hiemaverat, Britanniam insulam deserens, iterum ultra mare navigans, ad orientalem Franciam perrexit, et per unum annum in loco qui dicitur Gendi mansit.

Anno dominicae Incarnationis DCCCLXXXI... praefatus exercitus superius in Franciam perrexit...

Eodem anno [884]... pagani qui ad orientalum Anglorum regionem habitabant, congregatis undique navibus, eidem regiae classi in ostio ejusdem fluminis in mari obviaverunt, consertoque navali proelio pagani victoriam habuerunt.

Eodem quoque anno, ille paganorum exercitus qui in orientalibus Anglis habitavit, pacem quam cum Aelfredo rege pepigerat, opprobriose fregit.

Nous voyons qu'Asser distingue très clairement entre les deux armées. L'une, conduite par le roi Godrun, passa une année (879) paisiblement à Cirencestre et alla ensuite en Est-Anglie ; l'autre, qui venait de l'Est, campa sur la Tamise, passa l'hiver à Fulham, et partit l'année suivante (880) pour Gand à l'Est de la France. Nous ne savons pas de quel pays était Godrun lui-même, mais il était certainement scandinave : norrois ou danois. Il était du IXe siècle.

La Chronique de l'Abbaye de Saint-Riquier en Picardie, écrite par le moine Hariulf en 1088 et revue en 1104, nous dit [1] simplement que, pendant le règne de Louis III (879-882), une multitude de païens franchirent les frontières de l'Est de la France conduits par leur roi *Guaramundus*, qui avait déjà soumis d'autres pays à sa domination. Suit un court résumé de l'histoire racontée par la chanson de geste.

Sed quia quo modo sit factum non solum historiis, sed etiam patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur, nos, pauca memorantes, caetera omittamus, ut qui cuncta nosse anhelat, non nostro scripto, sed priscorum auctoritate doceatur.

Nous sommes donc ici encore en présence d'un roi païen scandinave, venant de l'Est au IXe siècle.

1. Chron. de l'abb. de Saint-Riquier, éd. F. Lot, p. 141.

Arrivons au fragment de la chanson de geste elle-même, qui, d'après ce que dit Hariulf, était connue déjà à la fin du XI^e siècle. Suivant la tradition des chansons de geste, elle traite de Louis, « fils de Charlon », par conséquent du IX^e siècle. Gormont est appelé « celi d'Oriente » (v. 69), « li Arabis » (vv. 186, 443), et « empereure de Leutiz » (v. 444). Par contre Isembard dit l'avoir rencontré « a Cirecestre a voz cuntrees » (v. 472), et en plusieurs endroits (vv. 100, 282, 610) le poète parle des « Ireis » dont se compose, du moins en partie, l'armée de Gormont.

Il n'y a rien dans ces données qui heurte gravement la notion de Gormont puisée dans les textes historiques. Gormond était païen (« li Arabis ») et roi scandinave (« empereure de Leutiz »), venait de l'Est (« celi d'Oriente »), avait une armée vaguement païenne, et avait passé par Cirencestre. On se demande pourtant pourquoi l'auteur avait choisi les Irlandais comme synonymes de païens, surtout si leur roi venait, comme tous les pirates normands en France, de l'Est et du Nord. On se demande aussi pourquoi il a mentionné la petite ville de Cirencestre ; Asser indique très clairement que l'armée qui avait habité cette ville n'était pas celle qui alla à Gand, et ensuite, suivant Hariulf, en Picardie.

Revenons à une œuvre historique, celle de Guillaume de Malmesbury [1] ; celui-ci raconte (ch. 121) que

Rex eorum (des Danois) Gudram, quem nostri Gurmundum vocant, cum tringinta proceribus et omni paene populo, baptizatus, et in filium a rege Elfredo susceptus est. Datae i provinciae Orientalium Anglorum et Northanhimborum...

A propos de Louis IV de France il dit (ch. 128) :

Is (Ludovicus) a quodam Isembardo, qui, ad paganismum versus, fidem luserat, irritatus, proceres suos de suffragio convenit ; quibus nec responsum referentibus, Hugo quidam, non magni nominis tyro, filius Roberti, comitis montis desiderii, ultro pro domino duellum expetiit, et provocatorem interemit. Ludovicus cum toto exercitu apud Pontivum subsecutus, omnibus barbaris quos ille adduxerat vel occisis vel elapsis, optimam lauream obtinuit.

Dans le premier passage, Gormond est païen scandinave du

1. Voir E. Faral, *Romania*, L, p. 493.

IX^e siècle, devenu maître de l'Est-Anglie et (addition intéressante) de la Northumbrie. Dans le second, qui résume plus ou moins la chanson de geste, Gormond ne figure pas ; sinon il serait naturellement chef de l'armée de barbares amenée par Isembard. Guillaume n'indique pas l'origine de cette armée, mais dit que la bataille eut lieu en Ponthieu, ce qui suppose que les barbares venaient de l'Est. Puisque l'histoire concerne Louis IV (confondu d'ailleurs avec Louis V qui transmit la couronne à Hugues Capet), elle se situe au X^e siècle.

Jusqu'ici tous les textes s'accordent à dire que Gormont était païen scandinave, du IX^e siècle, et qu'il venait de l'Est. Mais regardons l'*Historia* de Geoffroi de Monmouth, écrite en 1136, une dizaine d'années seulement après Guillaume de Malmesbury. Geoffroi nous raconte [1] qu'au VI^e siècle, à la mort de Constantin, roi d'Angleterre, il y eut une série de rois passagers, Aurelius Conanus, Vortiporius, et Malgo.

Cui successit Keredic, amator civilium bellorum, invisus Deo et Britonibus, cujus inconstantiam comperientes, Saxones miserunt propter Godmundum (*var.* Gotmundum, Gormundum) regem Affricanorum in Hiberniam. in quam maximis navigiis advectus gentem patriae subjugaverat. Exin prodicione eorum, cum centum sexaginta milibus Affricanorum ad Britanniam transfretavit, quam in una parte mentite fidei Saxones in alia vero cives patriae civilia bella inter se assidue agentes, penitus devastabant. Inito igitur federe cum Saxonibus, obpugnavit Kareticum regem et post plurima bella fugavit eum a civitate in civitatem, donec eum trusit in Cirecestriam et obsedit, ubi Isembardus nepos Lothewici regis Francorum venit ad eum et cum eo fedus amicitiae inivit et christianitatem suam tali pacto et pro amore suo deseruit, ut auxilio ejus regnum Gallie avunculo eripere valeret, a quo ut alebat vi et injuste erat expulsus. Capta tandem praedicta civitate et succensa, commisit prelium cum Karetico et fugavit eum ultra Sabrinam in Gualias.

Geoffroi dit clairement que Gormond était un roi africain, qu'il vivait au VI^e siècle, et qu'il venait de l'Irlande, de l'Ouest.

Geoffroi Gaimar, en 1140, introduit encore des complications dans l'histoire, en essayant de concilier les diverses variantes, mais n'ajoute rien de nouveau.

En 1148, la *Vita Merlini* de Geoffroi de Monmouth nous

1. *Historia Regum Britaniae*, éd. A. Griscom, pp. 504-5.

apprend que Geoffroi savait que, selon l'histoire, la ville de Cirencestre avait été prise par le fameux stratagème des oiseaux incendiaires, quoiqu'il ne nous l'ait pas dit dans son *Historia*. L'auteur du *Brut Tysilio*, traduction galloise de l'œuvre de Geoffroi, s'avise aussi du stratagème, mais il le raconte de « Caer Vyddau », qui est Silchester [1] et non de la ville de Cirencestre.

Wace en 1155 ajoute peu à l'histoire de Geoffroi, mais il l'orne et la précise à l'aide de la chanson de geste et de son imagination, qui était vive :

Guermons fu rices et poissans
Et de son cors prós et vaillans
Hardis et de molt fort corage
Et mult estoit de grant lineage.
D'Aufrique fu, fils a un roi
Qui estoit de paiene loi...

Il se décide de conquérir un royaume à lui :

En Irlande vint salvement,
La terre prist delivrement,
D'Irlande se fit roi clamer
Puis valt en Engletere aler.

Suit l'histoire que nous connaissons déjà. Wace traduit Geoffroi, mais donne aussi les détails topographiques de la chanson de geste ; aussi connaît-il l'histoire des oiseaux incendiaires.

Un autre texte, tout différent, est le *Tristan* de Thomas (c. 1155-70). Thomas [2] connaît Wace certainement, mais aussi l'histoire de Tristan, nous ne savons sous quelle forme. Il est évident que pour le personnage de Gormont, Thomas a puisé la plus grande partie de son information dans le *Brut* ; Gormont est fils du roi d'Afrique qui a conquis l'Irlande. Mais le *Tristan* semble avoir aussi connu Gormont, car Thomas nous le donne comme père d'Iseut la blonde et gendre du Morholt ; aussi il

1. V. F. Lot, *Romania*, XXVII, p. 330, n. 1.

2. Pour les parties perdues du poème de Thomas, l'on peut voir, d'après son traducteur, Gottfried de Strasbourg, ce qu'il a dû écrire. Pour la partie qui concerne Gormont, v. J. Bédier, *Le Roman de Tristan par Thomas*, pp. 71-2.

exige un tribut de la Cornouailles, et il habite à « Duveline ».

Cette dernière donnée est importante. Pour les modernes il ne semble pas surprenant qu'un roi d'Irlande soit domicilié à Dublin ; mais cela devait surprendre un poète du XII^e siècle. En effet Dublin avait été pendant des siècles sous la domination de pirates norvégiens et islandais ; ce ne fut qu'en 1170 que Dermot Macmourough de Leinster conquit la ville pour Henri II d'Angleterre [1]. Même en admettant que la date du *Tristan* de Thomas soit quelque peu vague, il faut reconnaître qu'il faudrait une bonne cinquantaine d'années pour qu'une ville devienne capitale traditionnelle d'un pays. Donc Thomas en localisant Gormont à Dublin utilisait une source quelconque, probablement le *Tristan* original qui a inspiré le reste de son poème. Cette source (dont la date reste indéfinie, mais qui remonte probablement à la première moitié du XII^e siècle) connaissait donc un Gormont qui vivait à Dublin et qui était, par conséquent, pirate scandinave. Si celui-ci envahit l'Angleterre, même selon une légende, il vint, non de l'Est, mais de l'Ouest, de l'Irlande. Donc, il y a ici encore un renfort pour les « Ireis » de la chanson de geste et pour le « Godmundum... in Hiberniam » de Geoffroi ; mais pas d'éclaircissement sur la question de Gormont roi d'Afrique.

Voici maintenant un texte qui jusqu'ici n'a pas été cité à propos du problème de Gormont : le conte gallois de *Kilhwch et Olwen*, qui selon son traducteur, M. Loth, doit remonter à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e. Ici nous trouvons, dans une très longue liste de héros historiques, légendaires et mythologiques, par les noms desquels Kilhwch fait appel à Artur, un « Gormant fils de Ricca [2], frère d'Artur du côté de sa mère ; le Pennhynev de Cornouailles était son père [3] ».

---

1. V. S.A.V. Fitzpatrick, *Dublin*, pp. 13-15 : « Dublin, the metropolis of Ireland, only became so under Anglo-Norman rule, and was for the first ten centuries of its history virtually a foreign city. For 300 years it had been the centre of a small Scandinavian colony, and on the coming of the Anglo-Norman it was peopled by the Bristol colony... » (p. 15).

2. M. Loth (*Mab.*, I, p. 265, n. 3) propose de lire, au lieu de Ricca, Rita, nom attesté par la toponomie de Nord-Galles, et peut-être aussi celui d'un autre personnage arturien, le géant Ritho, tué par Artur selon Geoffroi. Cet argument paraît un peu étonnant : si Ritho était un géant tué par Artur, il

Voir la note 3, page 109.

Qui est ce Gormant ap Ricca ? L'auteur de *Kilhwch* nous dit seulement qu'il est frère d'Artur du côté de sa mère [1], ce qui implique naturellement qu'il vivait au VI^e^ siècle, temps accepté pour le roi légendaire. Est-ce la coïncidence seule qui fait qu'un Gormant *ap Ricca* du VI^e^ siècle soit connu dans la littérature galloise et que Geoffroi de Monmouth, qui puisa certainement une partie de ses renseignements dans la légende galloise, soit le premier, non seulement à faire de Gormont un roi d'*Afrique*, mais à le placer au VI^e^ siècle ?

Naturellement il serait possible que ce fût le titre *ap Ricca* qui dérivât de celui d'*Afrique*. La date de *Kilhwch et Olwen* n'est pas bien précisée, et son auteur aurait pu prendre dans Geoffroi ou le *Brut Tysilio* Gormont, roi d'Afrique, pour en faire un frère d'Artur, fils de Ricca, duc de Cornouailles. Mais cela n'est pas vraisemblable, d'abord parce que le *Kilhwch et Olwen*, quoique vaguement daté, semble libre d'influence anglo-normande : ses héros ne sont pas les chevaliers de Chrétien de Troyes, mais les guerriers de la vieille légende galloise ; les adversaires les plus acharnés de l'origine galloise de la légende arturienne admettent que le *Kilhwch* ne dérive pas de Geoffroi ni de Chrétien. Ensuite, comme nous l'avons déjà vu plus haut, le titre de roi d'Afrique donné par Geoffroi à Gormont s'explique avec la plus grande difficulté ; il serait de mau-

---

n'était pas le premier mari de sa mère. D'ailleurs, dans les deux cas où son nom apparaît dans le *Kilwch*, il est écrit Ricca (*id.*, pp. 265, 268).

Cette répétition, due sans doute à quelque méprise de l'auteur, prouve du moins que Gormant ap Ricca était pour le romancier un personnage bien défini et ne fut pas créé seulement pour allonger la liste de personnages.

3. *Mab.*, I, p. 268.

1. L'auteur du *Kilhwch* avait une idée très claire de la généalogie un peu compliquée de la maison d'Artur. Dans ce conte, Kilhwch est devant Artur, qui va le coiffer et devenir ainsi son parrain. Le roi demande à savoir son nom, « car mon cœur s'ouvre à toi et je sais que tu es de mon sang ». Kilhwch répond qu'il est fils de Kelyd et de Goleudded, fille d'Amlaud Wledig. « C'est vrai, répond Artur, tu es mon cousin. » (*Mab.*, I, p. 260.) Nous ne pouvons comprendre ceci qu'à l'aide d'une phrase du *Brut Tysilio* (Griscom, *op. cit.*, p. 445), où il est dit que Eigr (Igerne), mère d'Artur, était fille d'Amlaud Wledig ; mais pour l'auteur de *Kilhwch et Olwen* ainsi que pour ses lecteurs, c'était évidemment chose entendue.

vaise logique de fonder une idée relativement raisonnable sur une idée inexplicable.

Il est donc plus probable que l'idée de Geoffroi de faire de Gormond un roi d'Afrique résulte de quelque malentendu ; il aurait connu un Gormant *ap Ricca* du VI^e^ siècle par la légende galloise, et il aurait paré le Gormont de la chanson de geste de deux attributs auxquels il n'avait droit : le titre de roi d'Afrique et la date du VI^e^ siècle. Il n'était pas difficile de faire d'un roi païen un roi d'Afrique, l'idée une fois suggérée.

Cette explication est assez claire ; il n'en va pas de même du problème géographique. Le Gormont de Geoffroi et, peut-être, celui de la chanson de geste venaient d'Irlande ; le Gormond de Thomas était roi de Dublin. Mais notre Gormant ap Ricca est fils du duc de Cornouailles ! Ce pays paraît bien loin et de l'Irlande et de l'Afrique ; souvenons-nous pourtant que, dans le *Tristan* de Thomas, Gormond exige un tribut de la Cornouailles, dont il est le maître féodal. Il semble que les divers Gormont ont entre eux des rapports qui mériteraient une étude détaillée.

Passons à un autre Gormond, cette fois ni danois, ni africain, ni irlandais, ni cornouaillais, Gudmondr *enn Rike* Eyolfsson, roi historique de Modruvollum en Islande, qui mourut vers 1026 [1]. A juger par le nombre de fois que son nom revient dans les Sagas norvégiennes et islandaises, il était bien connu. Le titre *enn Rike* (au nominatif, *ens Riki*) ou « le puissant » lui est habituellement accordé dans les Sagas [2] ; on le trouve aussi appliqué à trois autres hommes : Elfradr enn Rike, qui est Alfred le Grand d'Angleterre ; Hakon iarl enn Rike, qui est Haakon, roi de Norvège ; et Sigroedr ou Sigurdr enn Rike, roi des îles d'Orkney. Gudmudr était donc envisagé avec grand respect par les historiens norvégiens, qui en faisaient l'égal de ces trois rois.

Il est naturellement impossible qu'un personnage légendaire ait influencé un roi historique. Nous sommes donc obligés d'admettre que Gormant ap Ricca, personnage arturien, a peut-

1. V. G. Vigfusson, *Origines islandaises*, vol. I, pp. 125, 134, 160, 243-4, 251, 306, 393, 395 ; vol. II, pp. 134, 310-11, 358-65, 381-427, 463-6.

2. Il est remplacé en quelques endroits par *gamli* : le vieux.

être été inspiré en partie par Gudmundr enn Rike, roi islandais. On connaît l'habitude chez les romanciers gallois, de recourir aussi bien à l'histoire qu'à la mythologie pour leur héros. Que l'adjectif *Rike* soit accueilli par un tel romancier ignorant du sens du mot, ce serait une raison suffisante pour qu'il le transforme en nom propre, et y voie le père, et non plus le titre, de Gormant.

Remarquons en outre deux choses. D'abord il existe, à côté des *Gormont* et *Gormundum* de la chanson de geste et de Guillaume de Malmesbury, les *Gotmundum* et *Godmundum* de Geoffroi de Monmouth et de la *Vita Patricii* de Jocelin [1]. Il semble que la consonne finale de la première syllabe pourrait être non une explosive, mais une liquide ; d'ailleurs, à côté des vingt et un *Godmundr* des Sagas norvégiennes, se trouve une série de onze *Geirmundr* : des noms si communs réagiraient facilement l'un sur l'autre. Ensuite il faut noter que, dans la partie du *Tristan* de Gottfried de Strasbourg pour laquelle nous ne possédons pas l'équivalent chez Thomas, se trouve un vers dont la raison d'être est bien difficile à comprendre. Il s'agit du roi d'Irlande, et Gottfried nous dit : « Der hiez Gurmun Gemuotheit » [2]. Nous ne savons pas au juste le sens de ce dernier mot. M. Lot maintient que le vers n'est que la traduction de celui de Wace, « Hardi et de molt fort corage », tandis que Bédier le considère comme équivalent du vers précédent, « Guermons fu rices et poissans ». « Gemuotheit » semble correspondre à l'anglais moderne « the mighty » et traduirait très exactement le titre islandais « enn Rike ».

Gudmundr enn Rike, Gormant ap Ricca, Gormont d'Afrique : ce serait là une succession au moins compréhensible.

On peut se demander si la tradition locale de S. Riquier, à laquelle la chanson de geste est surtout attribuée, n'aurait pas été complétée par d'autres données. Deux nouveaux faits sont à noter à cet égard. D'abord, l'histoire des oiseaux incendiaires se racontait de la prise originelle de Dublin par les pirates scan-

---

1. V. E. Faral, *Romania*, LI, p. 493 ; Griscom, *op. cit.*, p. 504 ; F. Lot, *Romania*, XXVII, p. 41.

2. Bédier, *op. cit.*, p. 72 ; Gottfried, *Tristan*, éd. A. Closs, v. 7159.

dinaves [1]. Ensuite, les études paléographiques [2] enseignent que vers la fin du XI[e] siècle des moines irlandais travaillaient au monastère de S. Riquier. Belle occasion pour une fusion de légendes.

E. C. SOUTHWARD.

GARIN D'ANSEÜNE ET L'OPPIDUM D'ENSÉRUNE

Paul Meyer, dans un article intitulé *Du passage d's, z à r et d'r à s, z en provençal* [3], a le premier identifié le surnom de Garin d'*Anseüne*, personnage de l'épopée carolingienne, troisième fils d'Aymeri de Narbonne [4], avec le nom de la « Montagne d'*Ensérune* », à mi-chemin entre Narbonne et Béziers, célèbre par les ruines de son *oppidum*, sur l'ancienne voie Domitienne, et il en a rapproché le nom de la famille Ancézune-Cadart, du Comtat-Venaissin. Mais il ne connaissait pas le nom latin d'Ensérune, qu'il supposait être **Inceduna* ou **Enceduna*, et les archéologues Noguier, Mouret et Formigé, qui ont étudié cet important site archéologique, le dernier en 1943 [5], ne l'ont pas connu davantage. D'ailleurs le *Dictionnaire topographique de l'Hérault* d'Eug. Thomas (1865) ne relève même pas le nom d'Ensérune.

Dans ses *Légendes épiques*, Bédier a parlé à deux reprises de Garin d'Anseüne. Au tome I (1908), p. 389, il hésite entre l'identification de Paul Meyer et une nouvelle, due à M. l'abbé Sabarthès [6], qu'il préfère cependant, et selon laquelle « *Anseduna* était le nom, maintenant disparu depuis des siècles, d'une terre limitée par les bourgs actuels de Pouzols et de Sainte-Valière (c[on] de Genestas, Aude)... Nous le savons... par une charte de l'an 958 (*Gallia Christiana*, VI, instr., col. 17) où l'archevêque de Narbonne Aymeri (927-977) fait don de son alleu

1. Fitzpatrick, *op. cit.*, p. 4.
2. Chambers, *Encyclopedia*, article *Paleography*.
3. *Romania*, IV (1875), p. 191.
4. L. Demaison, *Aymeri de Narbonne*, t. I (1887), p. CCXXIX.
5. Voir la revue *Gallia*, t. I, fasc. 1.
6. *Étude hist. sur l'abbaye Saint-Paul de Narbonne* (1893), p. 173-174.

d'*Amseduna* à la chanoinie de Saint-Paul de Narbonne... », et il insiste sur l'insignifiance de ce lieu dit, dont le nom était « peut-être tombé en désuétude dès la fin du XI^e siècle ». Cinq ans plus tard, dans son t. IV (1913), p. 414, Bédier se rallie après examen à l'identification de Paul Meyer, qui lui paraît, dit-il, « plus probable que celle qu'il avait d'abord proposée ». Mais il ne s'est pas aperçu qu'en réalité M. l'abbé Sabarthès avait fait une erreur d'identification en cherchant à localiser près d'Oupia dans l'Hérault, et que *Amseduna* ou mieux *Anseduna* était justement le nom latin d'Ensérune, inconnu de Meyer et des archéologues. En effet, il existe un diplôme de Charles le Simple, en date du 6 juin 899, par lequel ce souverain confirme au monastère de Saint-Chinian (Hérault, arr. de Saint-Pons) divers biens sis à Narbonne et « en un autre lieu appelé *Anseduna*... avec l'église Saint-Vincent et Sainte-Agnès... ». Tels sont les termes mêmes de l'acte [1]. Or, précisément, on a retrouvé jadis, tout près d'Ensérune, dans le mur de la ferme de Régimont, l'inscription dédicatoire d'une église Saint-Vincent et Sainte-Agnès, du V^e siècle [2], qui a été publiée par Le Blant dans ses *Inscriptions chrétiennes* (t. II, p. 454-55) et qui se trouve actuellement conservée à la cathédrale de Béziers. Il s'agit évidemment de l'église Saint-Vincent d'Ensérune, mentionnée aussi dans la charte d'Aymeri, de 958, qui déclare l'avoir acquise avec son alleu, par confiscation (*impignoratio*) et par achat, sans doute des moines de Saint-Chinian. M. l'abbé Griffe, dans son *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude* (1933, p. 171) l'avait déjà remarqué, mais sans citer le diplôme de Charles le Simple qui donne une précision de plus : le vocable de Sainte-Agnès. Un concile régional s'y tint même en 937, sous la présidence d'Aymeri, le *concilium Ansedunense* (*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., V, 177), dont le nom altéré en *Ausedunense* a été restitué par M. l'abbé Griffe.

Donc l'identification d'*Anseduna* avec Anseüne ou Ensérune est certaine, s'expliquant phonétiquement par la chute de la dentale médiane ou un phénomène de rhotacisme, et nous avons ainsi le nom ancien, d'origine celtique, de ce lieu dit. On

1. Ph. Lauer, *Recueil des actes de Charles le Simple* (1940), p. 51.
2. Cf. Sabarthès, *op. cit.*, p. 189.

trouve *Anseduna* dans l'*Altceltischer Sprachschatz* d'Alfred Holder, qui ignore Ensérune mais cite une commune de la Drôme, *Sahune* (arr. de Nyons, c^on^ de Rémuzat) dont le *Dictionnaire topographique de la Drôme*, par Brun-Durand (1891, p. 326), donne les formes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles : *Aseduna*, *Ansaduna*, *Anssedunum*, *Ancehune*, *Ancezune*. Cette dernière forme est celle du nom de famille relevé par Paul Meyer. Ici nous n'observons plus le phénomène de rhotacisme qui s'est produit dans le nom d'*Ensérune*, mais seulement le remplacement de l'occlusive par une continue. Dans la forme actuelle *Sahune*, la première syllabe *En* est même tombée, comme cela s'est produit dans plusieurs noms de lieux du Midi, par suite de confusion avec le terme provençal de courtoisie *en*. Holder explique *Anseduna* par **Antio-duna* « forteresses d'Antius » d'après d'Arbois de Jubainville ; mais il se peut que ce nom en recouvre un autre plus ancien, d'origine ibérique, ligure, phénicienne ou grecque.

Le surnom de Garin d'Anseüne nous fournit la forme française ancienne d'Ensérune où l'*r* intervocalique a pu ne se produire que tardivement, modifiant la forme intermédiaire avec *s* ou *z* supposée par Paul Meyer. Le nom de famille *Ancézune* paraît plutôt originaire de l'autre côté du Rhône, de Sahune en Dauphiné, tandis qu'Ensérune, en Languedoc, est certainement à identifier avec le titre seigneurial de Garin d'Anseüne, dont le père légendaire Aymeri de Narbonne, on l'a vu, possédait l'alleu d'*Anseduna*. La localité a été, en effet, habitée pendant tout le moyen âge, comme bastide en 1298 (B. N., Doat, t. 47, fol. 379) et elle figure comme paroisse dans le *Procès-verbal des visites du diocèse de Narbonne de 1404*, conservé à la Bibliothèque de Narbonne (*Inv. des actes de l'archevêché*, t. II, fol. 415). Elle n'a dû être détruite qu'au XVI^e^ siècle, à l'époque des Guerres de Religion, si âpres dans les Cévennes, mais il n'existe aucun document précis à ce sujet dans les Archives de l'Hérault, ainsi que vient de me le confirmer l'archiviste, M. Oudot de Dainville. En tout cas, elle ne figure plus sur la carte de Cassini, au XVIII^e^ siècle.

Ph. LAUER.

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie et d'histoire littéraire offerts à Edmond Huguet par ses élèves, ses collègues et ses amis ; Paris, Boivin, 1940, in-8, XIII-488 pages.

La distribution de ce recueil, juste hommage à la longue, tenace et féconde activité philologique de l'auteur du *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, a été retardée par les événements ; de là notre annonce tardive. Il s'agit dans ce volume surtout de français moderne ; on trouvera cependant, dans la première partie, *Philologie, lexicologie, phonétique*, les articles suivants.

P. 21-31. J. Bourciez, *La triphtongue ou diphtongue « eau » en français et spécialement au XVI^e siècle.* Remarques intéressantes sur l'évolution de ce groupe au XVI^e siècle et d'après les témoignages des grammairiens ; mais l'on devra porter une particulière attention à ce que dit M. B. de l'évolution antérieure et de la valeur pleine qu'a dû garder longtemps le premier élément donnant ainsi un groupe *éau* et non *eau* ou *ɔau*. — P. 32-51. Charles Bruneau, *Sur la formation du vocabulaire technique de la grammaire.* L'étude porte sur le XVI^e siècle et se fonde sur les essais de grammaire de Dubois, Meigret, Ramus, Robert Estienne, et aussi sur l'*Art poétique* de Sibilet, car M. Br. a particulièrement noté les mots relatifs à la versification. Il résulte de cette note que les grammairiens du XVI^e siècle ont fait un effort d'analyse et d'invention de vocables qui n'a pas été vain et dont nous tirons encore bénéfice, et aussi que, si intéressantes que soient les questions de nomenclature, elles le sont peut-être moins en grammaire où la matière est quelque peu variable et fuyante, que l'important est de bien définir la valeur des symboles employés et que l'effort sur des dénominations nouvelles n'apporte pas nécessairement autant de clarté dans la pensée que de trouble dans l'usage. — P. 52-58. Gustave Cohen, *Un terme de scénologie médiévale : « lieu » ou « mansion » ? Mansion* « n'est pas, à l'origine, un terme technique de scénologie médiévale, ...là où il a été employé isolément et pour la première fois dans une description de décor, il l'a été avec la valeur de *lieu* » et c'est là que Paulin Paris l'a pris, à la suite de quoi il est devenu un terme technique *moderne* de scénologie médiévale. — P. 59-66. Albert Dauzat,

Déjeuner, dîner, souper, du moyen âge à nos jours. C'est l'histoire moins d'un changement de vocabulaire que d'un glissement d'horaire qui se produit d'ailleurs de façon continue ; il n'en est pas moins vrai que les innovations du vocabulaire suivent ; de là la signification de *déjeuner* et *dîner*, la création ancienne de *banquet* et toute moderne de *petit déjeuner*. Il y aurait lieu aussi d'étudier les mots introduits dans la série pour les repas intermédiaires, *collation, goûter, quatre heures, casse-croûte*, etc. — P. 67-77. Noël Dupire, *Le suffixe latin « -alis » en français*. Sur la concurrence des formes en *-el* et en *-al*, et sur les formes correspondantes du pluriel : *-aus, -eus, -ieus, -els, -es*. — P. 78-87. P. Fouché, *Aller-andare-andar-anar*. M. F. rejette toutes les étymologies antérieures, même *aller* < ambulare qu'il avait jadis accepté, et il cherche un moyen d'explication au delà du latin. Pour *aller* une racine *el-* ou *al-* dont l'extension dépasse l'indo-européen jusqu'au sémitique, au caucasique et au basque, expliquerait un type **elare* ou **alare* qui « a fort bien pu se développer en France ou autre part ». De même une racine indo-européenne *en-* élargie en un thème à dentale *en-d* rendrait compte de l'it. *andare*, du castillan *andar* et ainsi régulièrement de *annare* du sarde et de l'italien dialectal, et même du provençal *anar* si l'on tient compte de la réduction prélatine possible de *-nd-* à *-nn-*. Sans compter que la racine avec *-n* pourrait bien se retrouver en Asie et que, peut-être, les deux racines en *-n-* et en *-l-* pourraient bien avoir une même origine : M. F. termine en s'imposant « d'avoir la sagesse de se taire », et nous nous garderons de prolonger son voyage vers le lointain primitif. Ce qui pourra paraître vraiment remarquable, c'est que les langues romanes aient précisément gardé à la fois des dérivés, non attestés ailleurs, de ces deux racines, et de ces racines à l'état, sinon primaire, du moins pur pour *alare* et avec le seul élargissement en *-d-* pour *andare*, sans préverbe et sans autre modification thématique.

M. R.

Mélanges 1945, II, **Études littéraires** ; Paris, Belles-Lettres, 1946, in-8, 320 pages [Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 105].

Ce titre ne sera sans doute pas d'une grande commodité pour les indications bibliographiques et on eût aimé que le mot « Strasbourg » y figurât autrement que dans le nom de la collection où prend place le recueil dont ce volume n'est qu'une partie. Nous ne pouvons mieux faire comprendre ce double emboîtement et l'intention de la publication qu'en reproduisant le début du court avant-propos du volume : « Ces « Études littéraires » devaient paraître en octobre 1945, pour le retour de l'Université de Strasbourg, en même temps que des Études « Alsatiques », « historiques », « philosophiques », « linguistiques », réunies en quatre volumes, et un « Mémorial

des années 1939 à 1945 » formant une sorte d'Introduction. Le tout était destiné à montrer que notre Université, alors qu'elle avait pu paraître frappée à mort, restait pleine de vie et plus ardente que jamais dans la poursuite de son œuvre... ». L'on ne s'étonnera pas que le manque de papier ait retardé jusqu'en 1946 l'apparition de cette publication comme de tant d'autres. Une partie des études réunies dans ces *Mélanges* excède le cadre chronologique de la *Romania*; voici celles qui sont de notre domaine.

P. 1-16. Jean Fourquet, *Le paradoxe de Bédier*. Il est excellent de procéder à la vérification des thèses même les plus généralement acceptées : Joseph Bédier l'a victorieusement démontré dans ses *Fabliaux* et ses *Légendes épiques*. M. F., en remontant au principe même des conclusions de Bédier sur la méthode du classement des manuscrits, se montre très fidèle à l'esprit du maître qu'il se propose de contredire. Le point de départ de J. Bédier était cette constatation que le nombre des classements en 3 familles (ou davantage) proposés jusqu'ici par les philologues est si faible par rapport au nombre de classements en 2 familles qu'il faut qu'il y ait là un vice du système, et, ce système étant fondé sur la détermination des fautes communes, c'est cette méthode même qui s'avère inefficace. On avait naturellement objecté à J. Bédier dès ses premières remarques que le fait d'une double copie du même original doit être plus fréquent que celui d'une copie triple et que la prédominance des cas à classement bifide est ainsi assez naturelle, mais l'excès même de cette prédominance pouvait rester étonnant. C'est un mérite de M. F. que d'avoir montré, par des observations de bon sens et des raisonnements mathématiques précis, que le nombre des cas à classement bifide peut être en effet le plus considérable de beaucoup : il a ainsi apporté à la notion de classement bifide, présentée en général ou même entendue de façon trop simpliste, des éclaircissements fort utiles. Il en conclut que la condamnation de la méthode des fautes communes est injuste ; j'ai pour ma part toujours pensé théoriquement de même et n'ai pas cessé d'enseigner qu'il faut avec un soin rigoureux tenter de déterminer ces fautes communes ou plutôt, pour ne pas s'en tenir à la notion incertaine de « faute », déterminer les innovations communes ; pour les textes à copies multiples il y a là un élément de discrimination, de classement en groupes, d'une utilité certaine. Mais lorsque le classement en familles est destiné à permettre l'établissement d'un texte, c'est-à-dire la détermination d'un original par le jeu des concordances entre des manuscrits de familles différentes et par application de la règle de deux contre un, — M. F. le reconnaît lui-même, — la méthode des fautes communes est d'une utilisation réduite et incertaine. M. F. donne pour raison de cette insuffisance le fait que les passages fautifs ou difficiles ont donné lieu à des corrections qui peuvent singer l'original et, en tout cas, faussent les répartitions originales des fautes communes. On sera sur ce point facilement d'accord avec lui. Mais je persiste à croire qu'il y a aux échecs de la méthode des fautes communes une autre

cause, que j'ai jadis exposée à J. Bédier (voir *Romania*, LIV, 1928, p. 175) et que M. F. aurait pu au moins examiner. C'est que l'objectivité apparente du système des fautes communes comporte en réalité une part très forte de subjectivité : n'est faute commune que la faute qui *n'a pas pu* être commise indépendamment par deux copistes, et nous pouvons bien remplacer « faute » par « innovation », cela ne changera rien à l'affaire ; mais c'est notre esprit qui décide de ce *n'a pas pu*. Quand nous laissons passer comme incertaines des fautes communes possibles, il n'y a peut-être que demi-mal : nous pouvons nous contenter d'un petit nombre de fautes plus évidentes. Mais si, ayant établi un classement à trois branches qui va permettre le jeu du deux contre un, nous reprenons nos listes de variantes, il ne se peut guère que nous ne trouvions pas en deux branches une leçon commune divergente de la leçon de la troisième ; même s'il s'agit d'une variante sans importance, nous devons examiner la possibilité d'une faute commune, car le mécanisme n'a pas de cran d'arrêt qui permettrait de le bloquer avant cette dernière épreuve. Dès lors nous sommes entraînés ; déclarer que la variante est sans importance est pur arbitraire ; il y a eu innovation et rien ne nous permet de dire qu'elle est du fait de la branche isolée ou du fait de la source des branches qui s'accordent : le classement à trois branches n'est pas plus probable que le classement à deux ; des constatations numériques de M. F. lui-même, il résulterait que le classement à deux a pour lui plus de probabilité. Et nous revenons par là, non pas au « paradoxe » de Bédier, car je ne crois pas que le mot soit juste, mais, par une voie différente et sans preuve par l'absurde, à sa constatation que le système des fautes communes a un vice qui ne lui permet pas d'aboutir à une certitude. Au reste, s'agissant de mise en œuvre technique et non de considérations de principe, c'est de la pratique qu'il faut attendre des constatations nouvelles et c'est à la pratique qu'il faut songer. Là-dessus M. F. est d'une heureuse prudence : il faut faire le relevé et l'examen des fautes communes ; si le classement par trois ne s'impose pas absolument, il n'y a rien à en tirer et le deux contre un ne s'applique pas ; l'on en revient alors au choix d'un manuscrit de base, à conserver sans contamination, sauf corrections jugées indispensables, sur lesquelles on peut d'ailleurs hésiter.

P. 39-88. Ernest Hoepffner, *L'Espagne dans la vie et l'œuvre du troubadour Peire Vidal*. Examen minutieux des chansons de Peire Vidal qui ont trait aux souverains, aux nobles et aux choses d'Espagne, c'est-à-dire un peu du royaume de Léon, plus de Castille, mais surtout d'Aragon : « Peire Vidal est sans contredit le plus espagnol de tous nos troubadours. » P. 46, n. 4 : l'Autavès n'est pas exactement « une partie de la Crau », mais, plus au nord, une région entre Tarascon et Saint-Rémy, qui a constitué une viguerie de Tarascon (cf. *Romania*, II, 430-31).

P. 89-150. Jean Frappier, La chastelaine de Vergi, *Marguerite de Navarre et Bandello*. M. F. s'est proposé d'examiner « les ressemblances et les diffé-

rences qu'on peut constater entre le poème du XIIIe siècle, la nouvelle de Marguerite de Navarre et celle de Bandello », ces deux dernières remontant l'une par l'autre au délicat petit roman du moyen âge. Il a trouvé là l'occasion d'un étude historique et esthétique de ce roman qui en marque utilement le caractère et les mérites.

M. R.

Yakov MALKIEL, **The derivation of hispanic « fealdad(e), fieldad(e) » and « frialdad(e) »** [Extr. de *University of California, Publications in linguistics*, vol. I, 5 (1945), pp. 189-213].

M. Malkiel s'attaque au petit problème de morphologie que pose la relation de *feo* et *frío* avec leurs dérivés *fealdad* et *frialdad*. Il montre bien la difficulté que présente la solution qu'avait autrefois proposée Leite de Vasconcellos, et qui supposait un suffixe « réel ou théorique » *-alitatem*. La présence de couples du type *común/comunal*, *divino/divinal*, etc..., n'expliquerait rien non plus, puisque ces formations en *-al* n'ont pas de dérivés en *-aldad* qui auraient pu créer la fausse conscience d'un lien direct avec le simple (type *divino*, *divinaldad*) et entraîner *feo/fealdad*, *frío/frialdad*. Malheureusement M. Malkiel a recours à une autre hypothèse qui me paraît gratuite. Il relève en ancien espagnol l'existence d'un *fealdad*, doublet de *fieldad*, *fialdad*, de la famille de *fiel* et signifiant par conséquent « féauté, fidélité ». Il constate ensuite que ce *fealdad* disparaît très tôt, ou plutôt que son emploi dans le sens de « fidélité » s'efface devant la concurrence de ses deux rivaux *fieldad* et *fialdad*, et il en conclut que *fealdad*, vidé en quelque sorte de son sens et devenu disponible, a été senti comme l'abstrait de *feo*. Cette nouvelle forme avait l'avantage sur les anciens dérivés *feeza*, *feedumbre* de ne pas présenter l'hiatus intérieur *-ee-* dont la réduction menaçait de les défigurer. Sur le modèle *feo*, *fealdad* aurait été construit *frío*, *frialdad*. Malgré l'ingéniosité qu'a dépensée M. Malkiel pour défendre sa thèse, on entrera, je crains, difficilement dans ses vues. Je ne pense pas qu'on puisse citer en aucune langue un autre exemple d'une forme, dépouillée de sens, en quête d'une valeur sémantique à revêtir. Tout passage d'un sens à un autre, pour une forme, suppose que cette forme a eu, au moins un moment et dans un esprit, simultanément les deux sens. Je ne conteste pas que *fealdad* ait pu, à un certain point de son histoire, apparaître comme le dérivé de *feo* et qu'en conséquence il ait pu être considéré comme inapte à soutenir le sens de « féauté ». Mais il reste à expliquer pourquoi *feo* et *fealdad* se sont attirés, et c'est justement la difficulté à élucider. Voir dans ce que j'appelerais la « viduité sémantique » de *fealdad*, viduité consécutive à son effacement devant *fieldad*, *fialdad*, la cause de son rapprochement avec *feo* me paraît impossible. Ce serait proprement prendre le problème à l'envers. Mais il y a plus. *Fealdad* est, en ancien espagnol, une forme aberrante

phonétiquement et tout à fait exceptionnelle. M. Malkiel n'en a relevé que deux exemples (*Libro de Buen Amor* 177 b et *Caballero Zifar*, p. 315 Wagner), contre une infinité de *fialdad*, *fieldad*. Jusqu'à plus ample informé, ce n'est donc pas une forme réelle et indépendante (peut-être n'est-ce qu'un calque du français *feauté*) ; elle ne vit que par le contact qu'elle ne saurait perdre avec ses deux doublets *fialdad*, *fieldad*, dont elle n'est proprement qu'une variante. Il paraît impossible de lui attribuer le rôle que M. Malkiel voudrait lui confier. Je ne me chargerais pas de donner à mon tour une explication de la formation de *fealdad*, *frialdad*. Je me contenterai de signaler simplement, à la suite de M. Malkiel du reste, que cette formation n'est pas aussi isolée qu'on pourrait le penser. L'anc. esp. nous a encore conservé *escureldat* et un texte judéo-espagnol moderne d'Orient offre des exemples de *tortaldad*, *tuerteldad*. Je rappelle, toujours avec M. Malkiel, que *crueldad*, abstrait de *cruel*, peut apparaître comme l'abstrait de *cruo*, fréquemment employé avec le sens de « cruel ». Enfin, il ne faut pas oublier que les abstraits de *común* et *fuerte* peuvent être, en espagnol, *comunaleza*, *fortaleza*, sans compter *frialeza*, autre abstrait de *frio*, et la forme *naturaleza*, si typiquement espagnole. Ce qui veut dire que l'espagnol semble bien avoir tout de même connu un élargissement en *-al-* des suffixes *-itiam* et *-itatem*. Si l'on pense maintenant qu'au *fortaleza* espagnol correspond un français *forterece* (le doublet *fortelece* existe) formé à l'aide du suffixe composé *-aricius* qu'a autrefois étudié en français A. Thomas, et que les suffixes *-ali-* et *-ari-* ne sont que les deux formes parallèles d'une même base, peut-être verra-t-on dans toutes les formations que nous venons de signaler les éléments d'un petit problème de morphologie romane qui attend encore sa solution. Sans doute M. Malkiel pourrait mieux que personne tenter de le débrouiller, car il n'est que juste d'ajouter que son travail ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'abondance des matériaux réunis et examinés.

F. Lecoy.

Joseph H. D. Allen, **Portuguese word formation with suffixes**, Dissertation, Philadelphia, 1941, 143 pages.

M. Allen s'est proposé de passer en revue l'ensemble des dérivés portugais, substantifs, adjectifs, verbes et adverbes. Travail intéressant et utile, mais qu'il était impossible de mener à bien, vu l'absence à peu près totale d'études préparatoires de détail sur le sujet. En fait, M. Allen a dû se borner à peu près à dresser des listes de mots, classés selon leur terminaison, nous donnant ainsi une sorte de dictionnaire des rimes. Encore ses procédés de classement ne sont-ils pas exempts de défauts, et l'on cherche en vain les quelques commentaires indispensables qui auraient donné un peu de vie à ces mornes énumérations. L'ordre alphabétique des suffixes suivi avec rigueur et l'ordre alphabétique des exemples, à l'intérieur de chaque para-

graphe, ne peut avoir pour résultat que de séparer ce qui devrait être uni et de rapprocher ce qui aurait dû être distingué. Je me bornerai ici à quelques remarques. Comment peut-on penser qu'un simple renvoi au livre si utile, mais si bref, de Grandgent peut suffire à préciser la valeur originelle et la zone d'emploi d'un suffixe roman ? A tout le moins, de plus nombreuses comparaisons avec l'espagnol étaient-elles indispensables. Pour ne prendre qu'un exemple, *agraço* « raisin vert » aurait-il été rattaché sans plus à *agro* à l'aide du suffixe *-aço*, si l'on avait tenu compte de l'esp. *agraz* (sans parler des autres formes romanes, cf. Meyer-Lübke, *REW.*, 92) ou *ricaço* à *rico* par l'intermédiaire du même suffixe *-aço*, si on avait pensé à l'esp. *ricacho* ? Du même coup la parenté possible de *-aço* et de *acho* aurait pu être discutée. Il me paraît difficile de se débarrasser par une simple mention de *vivenda* « demeure », placé à côté de *prebenda*, alors que le mot portugais (ainsi que le mot espagnol *vivienda*, même valeur) s'oppose, par le sens, d'une façon si nette au français *viande*. Que vient faire *gargantão* « glouton », de *garganta* « gorge » dans une liste de mots où le suffixe *-ão* est présenté comme péjoratif-augmentatif ? et où l'on voit d'ailleurs figurer des couples aussi douteux que *balda* « défaut, faiblesse », *baldão* « reproches, injures » (cf. Meyer-Lübke, *REW.*, 991) ou aussi obscurs que *lata* « fer blanc », *latão* « laiton » ? Pourquoi présenter en bloc les mots en *-aria* du paragraphe 21, alors que les relations des composés aux simples sont très différentes selon les cas, et qu'il était en somme facile de faire les distinctions essentielles ? Au paragraphe 44, 2, la formation *cegueira* « cécité » de *cego* « aveugle » aurait dû être soigneusement signalée. Seules les langues hispaniques et le sarde, je crois, forment des abstraits avec *-aria* sur des adjectifs, cf. l'esp. *ceguera*, *sordera*, *friera* et Meyer-Lübke, *Morphologie romane*, par. 470. Au paragraphe 122 (suff. *-engo*, *-enga*), on s'étonne de ne pas voir cité le très important article de Hubschmied, paru dans les *Mélanges Duraffour*, pp. 211-270. Et l'on pourrait faire des remarques de ce genre pour ainsi dire à chaque page. Ceci dit, l'abondance des matériaux réunis par M. Allen ne laissera pas de rendre des services, et l'on souhaiterait d'en posséder seulement l'équivalent pour l'espagnol, par exemple, pour lequel nous sommes si démunis.

F. LECOY.

Gustaf BRANDT, **La concurrence entre** soi **et** lui, eux, elle(s) ; *étude de syntaxe historique française*. Lund et Copenhague, 1944, 346 pages (Études romanes de Lund, VIII).

Long et minutieux travail qui s'efforce de dégager, d'une masse considérable d'exemples soigneusement classés par époques et par types syntaxiques, sinon les règles, du moins les tendances qui expliquent la répartition des emplois de *soi* et de *lui*, *eux*, *elle(s)*, là où la stricte logique grammaticale exigerait le réfléchi. M. Brandt attribue, à la suite de M. Foulet, l'efface-

ment de *soi* devant *lui* à un obscurcissement, chez le sujet parlant, du rapport réfléchi, obscurcissement qui se manifeste en premier lieu derrière préposition. Et M. Brandt essaye de nous montrer, parfois avec subtilité, mais toujours d'une façon intéressante, par quel léger décalage de la pensée, par quel léger déplacement du point de vue initial, au cours même de l'expression, l'identité entre sujet et complément cesse d'être perçue, ou, en tout cas, devient sans intérêt, et, en conséquence, n'exige plus d'être exprimée. Dans ce procès, la nature du sujet (personne ou chose ; être défini ou indéfini) joue au moyen âge peu de rôle, mais oui bien le nombre, l'affaiblissement du réfléchi étant beaucoup plus marqué et plus rapide au pluriel qu'au singulier. Le moyen français marque un recul un peu plus accentué du réfléchi, mais les conditions de répartition restent, en gros, les mêmes qu'au moyen âge. Il en est de même au XV^e^ siècle. Au XVI^e^, au contraire, les principes de répartition actuels commencent à faire sentir leur action ; la langue, tout en augmentant la zone d'emploi de *lui*, répugne, semble-t-il, à l'employer pour renvoyer à un nom de chose ou un nom abstrait ou pour reprendre un sujet indéterminé. C'est dire que la règle actuelle commence à se former. Elle s'établira peu à peu, et dès le XVIII^e^ siècle, *soi* ne renvoie plus qu'exceptionnellement à une personne déterminée, rarement à une chose ou à un nom abstrait ; il est en passe de devenir uniquement le pronom de l'indétermination. Enfin, dans un dernier chapitre, M. Brandt s'efforce de décrire l'usage actuel, qui n'est pas sans présenter un certain flottement, surtout dans la langue littéraire, où l'on voit souvent réapparaître *soi* pour renvoyer à un nom de personne déterminée ; légère affectation d'archaïsme, sans doute, mais aussi, chez bon nombre d'écrivains, désir d'exprimer par recours à une construction ancienne, mais encore sensible, certaines nuances de subjectivité que laisserait échapper le simple personnel *lui*. Cette courte analyse est loin d'épuiser le contenu du livre de M. Brandt, qui examine, en outre, bien des problèmes auxiliaires, tels, par exemple, que le rôle conservateur joué par les expressions toutes faites (type *en soi*, *de soi*, *quant à soi*, etc...), l'incidence de certains styles, personnels ou d'école, etc.

F. LECOY.

JEANROY (Alfred), **Histoire sommaire de la poésie occitane des origines à la fin du XVIII^e^ siècle** ; Toulouse Privat. Paris, Didier, 1945 ; in-8, VIII-184 pages.

En 1934, dans l'*Avant-Propos* de son ouvrage classique sur *La Poésie lyrique des troubadours*, M. Jeanroy écrivait : « Si je me décide enfin à le publier tel quel, c'est que, à mesure que les années s'accumulent sur ma tête, je sens mes forces diminuer et que je cours le risque, si je tarde davantage, que soit perdu le fruit de ce long effort. » Plus de dix ans après, M. Jeanroy nous donne l'ouvrage de synthèse que nous annonçons aujourd'hui ; entre temps,

il a publié toute une série d'articles, parmi lesquels des découvertes et des mises au point toutes récentes. Pour notre plus grand bonheur et pour le plus grand bien des études romanes, M. Jeanroy reste d'une étonnante jeunesse; pourtant, songeons que dans trois ans on pourra célébrer le soixantième anniversaire de la première édition (1889) d'un ouvrage, classique, lui aussi, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*. Quel exemple !

C'est donc toute une vie de recherches et de réflexions que M. Jeanroy nous livre, sous forme de synthèse claire, précise et agréable. Depuis le fragment sur *Boèce* jusqu'à l'aube du félibrige, il dessine l'histoire des œuvres et des auteurs, la vie des idées et des goûts, l'évolution des genres. Avec une sérénité, une science et un tact parfaits, il définit, en quelques mots, les insuffisances et les mérites, plaçant chaque œuvre sur le gradin qui lui revient, distinguant nettement ce qui a une valeur documentaire, historique ou régionale de ce qui a vraiment un intérêt universel. Voyez, par exemple, es jugements, concis et définitifs, sur la *Chanson de sainte Foy* (pp. 9 et 10), sur Bernard de Ventadour (p. 48), sur Bertrand de Born (p. 61), sur Peire Cardenal (p. 66), sur *Flamenca* (p. 96), etc. Des œuvres connues depuis assez peu de temps, comme le *Roland à Saragosse* ou le *Ronsasvals*, sont classées et jugées dans les termes les plus heureux.

Inutile de dire que M. Jeanroy connaît de première main toute la littérature *occitane* (ce terme évite toute équivoque) et tous les travaux qu'elle a suscités ; chaque chapitre est d'ailleurs pourvu d'une bibliographie critique limitée à l'essentiel.

Il faut noter aussi les justes proportions des parties : un chapitre sur la langue romane du Midi de la France, un sur les plus anciens monuments, puis onze chapitres sur la production des XII^e^ et XIII^e^ siècles et, enfin, pour la suite, à peu près un chapitre par siècle. On pourrait dire que la *Table des matières* est, à elle seule, une petite histoire, complète en soi, de la poésie occitane.

Sans doute peut-on regretter que, pour des raisons matérielles — lenteurs et difficultés de l'impression — M. Jeanroy ait dû réduire d'un tiers l'ouvrage prévu et qu'il n'ait pas pu poursuivre l'histoire de la poésie occitane jusqu'à nos jours. Mais ne peut-on espérer qu'une seconde édition... De toute façon, nous possédons maintenant un ouvrage qui, non seulement, remplace l'*Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge*, de J. Anglade, mais qui comble enfin une lacune, puisqu'il nous manquait sur le sujet un bon ouvrage de vulgarisation. Le grand public le goûtera, certes, mais il sera aussi, pour les études occitanes, un point de départ solide, non seulement par ses références et sa bibliographie précise, mais aussi grâce à toutes les qualités du texte écrit par l'illustre auteur.

On corrigera facilement quelques coquilles (p. 35, l. 17 ; p. 45, l. 8 ; p. 55, l. 24 ; p. 116, note 9 ; p. 135, l. 9 ; p. 140, l. 10) ; p. 77, note 7, lire *241* ; p. 82, note 7, lire *romanzi* ; p. 126, dernière ligne, lire *LXVII* ;

p. 173, bibliographie, ligne 8, rétablir comme suit le texte : ...*1897* (*Beaucoup de hors-d'œuvre et d'hypothèses sans fondement*). — On peut ajouter maintenant, p. 123, note 28, que l'édition annoncée a paru au t. LXVIII, p. 273 et ss. de la *Romania* ; p. 126, *in fine*, ajouter t. LXVIII (1944), pp. 18-42.

Albert Henry.

Émile Mireaux, **La Chanson de Roland et l'histoire de France** ; Paris, Albin Michel, 1943 ; in-16, 300 pages.

Le titre de cet ouvrage est significatif ; l'auteur, s'il se refuse à voir dans la chanson de Roland une page d'histoire, même transformée par la poésie, entend cependant y retrouver des allusions précises à certains faits historiques contemporains du poète ; pour être fixé sur celui-ci, il suffit donc de rassembler et identifier celles-là.

Au lieu de suivre pas à pas l'auteur dans cette recherche, assez complexe, nous résumerons en ordre chronologique les conclusions auxquelles il arrive sur l'histoire du poème.

Après le désastre de Roncevaux, le corps de Roland a été transporté à Blaye pour y être inhumé. Le souvenir du soldat se perpétua autour de sa tombe, comme le souvenir de Roncevaux se perpétua au cœur des vallées pyrénéennes. Pendant longtemps, en Gascogne, on parla de Roland, et tout naturellement les moines de Saint-Seurin, à Bordeaux, furent conduits à lui attribuer un cor d'ivoire fendu, qui se trouvait par hasard dans le trésor de leur église. C'est la route du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle qui a établi le premier lien entre la tombe de Blaye, l'olifant de Bordeaux et le champ de bataille de Roncevaux ; suscitée, entretenue par la curiosité des pèlerins, la légende se développa ; pour expliquer l'état de l'olifant, on inventa l'histoire du Sarrazin qui voulut dépouiller Roland.

Il ne manquait plus qu'un poète pour que naquît la chanson. Celle-ci vit le jour, un peu avant l'an 1000, dans la France de l'Est. Son auteur était un loyaliste carolingien, écrivant sous le coup de l'émotion causée en France par le changement de dynastie ; il voulut composer un poème à la gloire de Charlemagne, et il montra, dans une œuvre aujourd'hui défigurée, mais dont le *Carmen de prodicione Guenonis* nous a conservé l'image fidèle, qu'il avait fallu, pour que fussent vaincues les armes de Charles, la trahison de Ganelon, comme il avait fallu, pour venir à bout de la race du grand empereur, les intrigues du traître Adalbéron.

Le récit de l'ambassade de Blancandrin fut joint à ce texte primitif vers 1085, en Italie, par un écrivain méditerranéen, travaillant à la cour des rois normands de Sicile. Il voulait montrer la constante mauvaise foi des païens, le danger qu'on courait à traiter avec eux. Le même remanieur ajouta bien d'autres choses encore, dont le texte d'Oxford nous a conservé des bribes :

nous pouvons nous en faire une idée exacte à l'aide de la *Karlamagnussaga*, poème scandinave, qui, d'après M. M., serait une traduction pure et simple du *Roland* italo-normand : ce sont des passages écrits à la gloire des sanctuaires de la basse vallée du Rhône.

1085 : nous sommes à la veille des croisades. Les expéditions d'outre-mer suscitent toute une littérature de caractère historique, des *Gesta Francorum*, dont plusieurs nous ont été conservées. A leur imitation, un cistercien, à la veille de la croisade de 1147, rédigea des *Gesta Francorum Cæsareaugustam expugnantium*, pour servir les desseins de saint Bernard, qui orientait les croisés vers la Palestine, tandis que la propagande clunisienne les dirigeait vers l'Espagne ; il s'agissait de montrer que la racine du mal était en Orient : pour faire ressortir l'étroite solidarité du monde musulman, le poète inventa l'épisode de Baligant, où il mettait en scène, venant au secours de Marsile, roi d'Espagne, battu par Charlemagne, l'émir de Babylone, Baligant, un Oriental. Les *Gesta Francorum* se composaient de quatre parties : 1° du récit de la bataille de Roncevaux, d'après un poème antérieur; 2° de l'épisode de Baligant ; 3° du récit du jugement d'Aix et de la mort de Ganelon ; 4° du récit des exploits de Baudoin, fils de Ganelon, rapportés par la *Kaiser Karlmagnus's Kronike* (?)

On a reconnu, dans les trois premières parties, les données essentielles du *Roland* d'Oxford. Celui-ci, d'ailleurs, ne serait qu'une traduction du texte cistercien ; on en a une preuve dans la souscription du poème :

Ci falt la geste que Turoldus declinet,

qu'il faut traduire : *Ici finissent les gesta que traduit Turold.*

Ce Turold ne faisait pas œuvre désintéressée : l'insistance avec laquelle il met en valeur le rôle de Geoffroy d'Anjou montre qu'il travaillait pour le compte des princes angevins. Vers 1158, en effet, Henri II Plantagenêt, comte d'Anjou, pour appuyer ses prétentions à la grande sénéchaussée de France, fit composer plusieurs écrits à la gloire de ses ancêtres ; parmi ces textes figure la *Chanson de Roland*, que nous a conservée, interpolée et mutilée, un mauvais manuscrit, celui d'Oxford.

Ainsi s'achève l'histoire de la chanson de Roland ; chacune des versions conservées se greffe sur ce tronc. M. M. donne en appendice un tableau généalogique sensiblement différent de ceux que l'on avait dressés jusqu'ici.

*
* *

Les solutions de l'auteur ne seront sans doute pas admises sans discussion: On s'étonnera, par exemple, qu'après les études de E. R. Curtius et de O. Schumann [1], il ait cru devoir se servir du *Carmen de prodicione Guenonis* pour reconstituer une primitive *Chanson de Roland*. Il faut de plus remar-

1. *Zeitsch. für rom. Phil.*, t. LXXII (1942), p. 492 sq.

quer que cette version « carolingienne » laisse singulièrement dans l'ombre la figure de Charlemagne ; l'empereur majestueux et centenaire n'apparaît guère dans le *Carmen* où Roland tient la première place. Dès lors, on hésite à penser que la version représentée par le poème latin ait été expressément écrite à la gloire de cet empereur et de sa maison. Ailleurs, M. M. fait de Turpin un templier avant la lettre (p. 78), un de ces clercs soldats chers au cœur de saint Bernard ; mais c'est oublier que les templiers n'étaient pas prêtres, et que les évêques batailleurs comptèrent l'abbé de Clairvaux parmi leurs plus éloquents adversaires. Malheureusement, bien des hypothèses de M. M. sont entachées, comme celle-ci, de petites inexactitudes. Mais on doit faire à l'auteur une critique plus sérieuse : toutes les dates qu'il propose pour les divers états du poème sont établies, nous l'avons dit, au moyen des allusions historiques qu'ils renferment : c'est oublier qu'une allusion, si certaine soit-elle, ne fournit jamais qu'un *terminus a quo* ; elle n'est pas forcément contemporaine des faits auxquels elle se rapporte, elle peut même être sensiblement postérieure : si bien que, chaque fois, ou presque, que l'auteur écrit *à telle date*, il faudrait lire *après telle date*.

Et même ainsi, les résultats acquis sont, le plus souvent, fragiles, car les allusions certaines sont rares : il y en a sans doute, dans la *Chanson de Roland* ; mais avant de déclarer que le poète a écrit tel passage en pensant à tel fait, il faut être sûr que ce même passage ne peut pas s'expliquer par de simples raisons littéraires ou esthétiques. Il nous semble que l'auteur a, tout au cours de son livre, trop souvent oublié ce point de vue, et ses démonstrations perdent, de ce fait, beaucoup de leur portée.

J. Monfrin.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN, t. CLXXVI (1939), fasc. 1-4. — P. 43. E.-E. Lange-Kowal, *Rumänische Philologie* (*Literaturbericht*). Catalogue raisonné des publications récentes, à partir de 1920. — — P. 56-8. G. Rohlfs, *Gerundium in imperativischer Funktion im Romanischen*. Le type fréquent en espagnol (et moins répandu en portugais) : *Vamos a tomar café, y andando*, se retrouve en Calabre et en Pouille; transposé en italien littéraire, ce serait, p. ex. : *almeno statti zitto, non parlando* (= *non parlare*). — Comptes rendus : p. 96, E. Preissig, *Verschiebungsdynamik im französischen Wortschatz* (H. Flasche); p. 100, K. Urwin, *Georges Chastelain* (H. Sckommodau) ; p. 101, Pierre Barrière, *La vie intellectuelle en Périgord, 1550-1800* (W. Kalthoff) ; p. 104, H. Kindermann, *Die Commedia dell'arte und das deutsche Volkstheater* (K. Wais). — Dans la Chronique, p. 124 et suiv., de G. Rohlfs, d'excellents comptes rendus qui souvent dépassent le cadre d'une notice sommaire pour apporter des faits nouveaux et intéressants. Je signale ceux qui ont pour objets K. Kögler, *Die Bezeichnungen des Geissblatts* [*chèvrefeuille*] *in den romanischen Sprachen* ; A. Dauzat, *La toponymie française*; K. E. Eisemann, *Das alemannische Lehngut in der ostfranzösischen Mundart von Schnierlach* (*La Poutroie*) *in den Vogesen* ; F. Heussler, *Hyperkorrekte Sprachformen in den Mundarten der französischen Schweiz und in anderen Sprachgebieten* ; P. M. Benvenutto Murrieta, *El lenguaje peruano* ; W. J. Entwistle, *The Spanish Language together with Portuguese, Catalan and Basque* ; F. Krüger, *Die Hochpyrenäen* ; A. Kuhn, *Das aragonesische Perfekt und arag.* -ll-> -tš- ; R. Menéndez Pidal, *Sobre el substrato mediterraneo occidental* ; J. M. Piel, *Os nomes germânicos na toponimia portuguesa*, I; F. Schürr, *Beiträge zur spanisch-portugiesischen Laut- und Wortlehre* ; G. Bertoni e F. A. Ugolini, *Prontuario di pronunzia e di ortografia*.

T. CLXXVII (1940), fasc. 1-2. — P. 28. G. Rohlfs, *Zur Mundart von Livigno* (*Veltlin*). Petit texte patois avec, en regard, une transposition en italien littéraire et suivi d'un commentaire linguistique minutieux. Situé sur la frontière italo-suisse, Livigno présente un parler fortement imprégné de traits rétoromans. M. R. pense qu'il représente le dernier vestige d'un parler qui dominait autrefois entre le Bernina et le lac de Garde. — P. 42-3. Le même, *Kalabr.* farangítula, garangítula *usw.* *'Seeigel'*. Ce nom apparaît à

Messine sous la forme *arancitola*. C'est probablement le début vocalique qui est le primitif. L'étymon serait l'anc. grec ἠρυγγίτης, sorte de chardon, qui se serait conservé avec la prononciation dorienne ἀρύγγιον, ἀρυγγίτης ; la présence des épines aurait permis le passage du sens de « chardon » à celui de « sangsue de mer ». — Dans la Bibliographie, p. 60 et suiv., de nombreux comptes rendus de G. Rohlfs : W. Blochwitz, *Die germanischen Ortsnamen im Département Ardennes* ; Th. Frings, *Französisch und Fränkisch*, 2 : *Die nordfranzösische Diphthongierung* ; W. v. Wartburg, *Franz. etymol. Wb.*, fasc. 32 ; G. Alessio, *Saggi di toponomastica calabrese* ; C. Battisti, *La toponomastica della penisola Salentina in rapporto all'isola neogreca di Terra d'Otranto* ; L. Gáldi, *Les mots d'origine néo-grecque en roumain à l'époque des Phanariotes* ; Iorgu Iordan, *Notes de toponymie roumaine*.

Fasc. 3-4. — P. 93-97. G. Rohlfs, *Das Fortleben der 4. lateinischen Deklination in Italien*. Le type manus manūs n'a pas complètement disparu, on en trouve des traces dans les dialectes italiens, surtout ceux du sud. Quatre mots l'attestent, et il s'y ajoute un petit nombre de mots qui ont passé, par analogie, à cette déclinaison. Les quatre mots héréditaires sont *la mano* (pl. *le mano*), *la figo* (pl. *le figo*), *aco* (fem. pl. *l'aco* ou *l'acu*) dont l'aire est limitée, enfin *la noro* « bru ». Les mots d'un autre type attirés par le type manus -ūs sont pecus, soror et caput. — Comptes rendus, par G. Rohlfs, p. 123 et suiv. Dans *Mélanges Duraffour*, l'article de J. U. Hubschmied, *Romanisch*, -inco, -anco, est particulièrement important du fait des résultats auxquels est arrivé l'auteur : ce suffixe n'est ni ligure, ni gaulois, ni latin, c'est entièrement et uniquement par le germanique qu'il est entré dans les langues romanes ; cette thèse a toutefois besoin d'être vérifiée dans ses détails ; E. Hirsch, *Beiträge zur Wort- und Sachkunde des Germanasca-Gebietes* ; M. Wilmotte, *L'épopée française* ; F. Krüger, *Die Hochpyrenäen* (suite).

T. CLXXVIII (1941), fasc. 1-2. — P. 7-13. G. Rohlfs, *Alttoskanisches in Korsika*. On sait que le parler corse est fortement teinté de toscanismes. Mais c'est là un état de choses secondaire. De nombreux phénomènes linguistiques apparaissant encore aujourd'hui permettent de présumer qu'originairement le corse s'approchait plutôt du sarde. Ce n'est qu'après l'installation des Longobards en Italie que les deux îles jusque là unies allaient avoir chacune son propre sort, la Corse gravitant vers le centre du continent italien. Faisant partie d'abord du royaume longobard, puis de celui des Francs, elle tombe, en 1098, sous la puissance de Pise. Cette dépendance qui durera deux siècles (en 1300 les Pisans cèdent cette île aux Gênois) est appelée à exercer une influence décisive sur la transformation du parler corse, caractérisée par la régression du vieux langage sardo-corse et des relations plus marquées avec le toscan. — Le corse offre des particularités qui n'apparaissent plus en toscan moderne ou s'y rencontrent sporadiquement comme des archaïsmes, mais qui étaient courantes en toscan ancien. Ainsi

de deux pronoms atones qui se suivent, le corse met le régime direct avant l'indirect : *u ti portanu* ; cet ordre est contraire à celui qu'observe le toscan moderne (*te lo portano*), mais conforme à l'usage qui règne en ancien toscan : *io la ti mosterrò* (Boccace). Remarques intéressantes de M. R. sur le vocabulaire corse : *omu*, courant dans le sens de « on », *bellu* (*beḍḍu*) adverbe renforçant, en corse comme aussi dans cet exemple pisan : *bèllo vivo* « bel et bien vivant » ; *crassera* « demain soir » ; *édima* (hebdomas), *st'édima*, *cust'éttima* « cette semaine », *mezzédima* « mi-semaine, c'est-à-dire mercredi » ; *stonda* « breve spazio di tempo » (voir ci-après) ; *véculu*, *béculu*, *bégulu*, *bigulu* (vehiculum) « berceau », comme en anc. toscan *ghièccolo*. La Corse est une sorte de réserve linguistique : c'est là seulement que beaucoup de ce qui existait en ancien toscan est vivant. Son parler nous permet de nous faire une idée de ce qu'était l'italien à l'époque de Dante et même avant lui. — P. 35-6. Le même, *Gotisch* *stunda *im Romanischen*. Il n'y avait aucune raison de supprimer, comme l'a fait Meyer-Lübke, l'art. stunda de la première édition du *REW*. Ce mot a deux aires : la Catalogne (avec rayonnement au delà des Pyrénées) et la Toscane (avec la Corse, voir ci-dessus).

Fasc. 3-4. P. 90-105. F. Rauhut, *Pirandello und die Mundart seiner Heimat Girgenti* (*Agrigento*). — P. 124-6. G. Rohlfs, *Zur Aussprache des Namens Villon*. La bonne prononciation est celle avec *l* mouillé, dit Rohlfs, et il a sans doute raison. A l'appui de cette opinion on ne doit pas citer seulement le témoignage de Tabourot (XVIe siècle), mais aussi, par ex., l'avis d'un excellent juge comme Gaston Paris (« *Villon* se prononce comme dans *pavillon* »). Ph. Martinon (1913), qui plaide lui aussi pour *Villon* et non *Vilon*, ajoute : « il est vrai que *Vilô* est, en fait, beaucoup plus répandu aujourd'hui, toujours à cause de *ville*... Il y a donc là une erreur qu'on doit corriger... » Que la prononciation recommandée par Martinon soit la bonne, cela est prouvé par les rimes de Villon lui-même. *Villon* rime exclusivement avec des mots présentant un *l* mouillé (*guipillon vaillon sillon corbeillon Roussillon pavillon haillon*, etc.), de même dans divers poèmes du XVIe siècle. L'étude linguistique de ce nom de lieu est propre à dissiper les derniers doutes. Il s'agit évidemment d'un dérivé de villa. Mais est-ce *villone ou *villione ? En théorie, l'un et l'autre sont possibles, mais que la seconde alternative soit la bonne, cela est prouvé par les correspondants italiens *Viglione*, *Viglioni*, formation parallèle à castellum > *castellione, fr. *Châtillon*, it. *Castiglione*, esp. *Castejón*. Note complémentaire dans *Archiv*, CLXXX, 48. — Comptes rendus, p. 154 et suiv., de : W. v. Wartburg, *FEW*, fasc. 33 ; C. Azimonti, *Linguaggio bustoco* [Busto Arsizio, ville de quelque 25.000 habitants, entre Milan et la pointe sud du lac Majeur].

T. CLXXIX (1941), fasc. 1-2. — P. 34. G. Rohlfs, *Ueber eine unbekannte gotisch-langobardische Wortdublette*. De tous les dialectes italiens, le toscan

est seul à posséder *zolla* « motte de terre ». Pour des raisons géographiques et linguistiques, il faut admettre un longobard *zolla. S'il s'agissait d'un mot gothique ce serait *tolla, et le corse a en effet *tolla*, qui a sans doute existé autrefois en toscan, comme doublet de *zolla*. Cf. Meyer-Lübke, *REW*, nº 8005ª. — P. 35-9. Le même, *Korsisch* ziglia « *Feuerstelle* ». C'est le lat. tegula, mais emprunté de bonne heure par les langues germaniques, y compris le longobard, qui sert d'appellation pour le foyer primitif placé dans les habitations anciennes, non pas contre le mur mais au milieu de la cuisine. En corse, *ziglia* signifie aussi bien ce foyer que « pierre plate ». — Dans la Bibliographie, p. 63 et suiv., comptes rendus de : V. Pisani, *Geolinguistica e indoeuropeo* ; G. Contini, *Un poemetto provenzale di argomento geomantico* ; I. Siciliano, *Le origini delle canzoni di gesta* ; Tobler-Lommatzsch, *Altfranz. Wörterbuch*, fasc. 22 ; K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, VIII ; V. Santoli, *I canti popolari italiani* ; J. M. Piel, *Os nomes germânicos* (suite) ; M. Friedwagner, *Rumänische Volkslieder*.

Fasc. 3-4. — P. 124-27. G. Rohlfs, *Nachträge zum Volksglauben um die* Vetula. Additions à un article mentionné *Romania*, LXV, 417. — Dans la Bibliographie, p. 147 et suiv., comptes rendus de : B. Hasselrot, *L'abricot* ; M. Valkhoff, *Philologie et littérature wallonnes* ; V. de Bartholomaeis, *Ricerche intorno a Rinaldo e Jacopo d'Aquino*.

T. CLXXX (1942), fasc. 1-2. — P. 49. Th. Heinermann, *Franz.* coriette. Ce mot figurant dans la *Comédie jouée au Mont-de-Marsan*, de Marguerite de Navarre, est une simple faute pour *cornette* « ferrement protégeant un coin de mur ». — Dans la Bibliographie, p. 70, comptes rendus de : *Dizionari rumantsch grischun*, fasc. 4 ; Mena Grisch, *Die Mundart von Surmeir (Ober- und Unterhalbstein)* ; R. v. Planta et A. Schorta, *Rätisches Namenbuch*, I.

Fasc. 3-4. — P. 100-6. A. Camilli, *L'allegoria della Grazia nella « Divina Commedia »*. — P. 117-20. G. Rohlfs, *Zu den toskanischen Wochentagsnamen*. 1. *Der Typ* lune, marte *usw.* 2. Mezédima « *Mittwoch* ». 3. Saturno « Samstag ». Ces notes intéressent surtout l'étude des relations entre le corse et l'ancien toscan. — Dans la Bibliographie, p. 133, comptes rendus de : Åke Bergh, *Études d'anthroponymie provençale*, I ; H. Van Daele, *Petit dictionnaire de l'ancien français* (les étymologies proposées sont ahurissantes) ; F. Egidi, *Le rime di Guittone d'Arezzo* (G. Rohlfs).

T. CLXXXI (1942). Fasc. 1-2. — P. 25-42. G. Rohlfs, *Zur Kulturgeschichte der italienischen Familiennamen*. Conférence développée où on peut relever une répartition des types de noms de famille italiens entre les différentes provinces et quelques pages intéressantes sur les sobriquets. — P. 45. E. Lommatzsch, *Nochmals franz.* encore. Étaie de nouvelles considérations hinc ha(c) hora. — P. 46-51. G. Rohlfs, *Das Wörterbuch der R. Accademia d'Italia*. — Dans la Bibliographie, p. 62 et suiv., comptes rendus de : Harri Meier, *Die Entstehung der romanischen Sprachen und Nationen* ; Max Leopold Wagner, *Historische Lautlehre des Sardischen*.

Fasc. 3-4. — Dans la Bibliographie, p. 127 et suiv., comptes rendus de : Eugen Lerch, *Franz.* priser, *deutsch* preisen, *engl.* to praise *und das Kirchenlatein* ; Guido Stendardo, *Niccolò da Casola*, La guerra d'Attila, *con introduzione, testo, note e glossario.*

T. CLXXXII (1943), fasc. 1-2. — P. 1-6. G. Rohlfs, *Karl Vossler zum siebzigsten Geburtstag.* — P. 25-44. F. Rauhut, *Das Rolandslied und das werdende französische Nationalgefühl.* — Dans la Bibliographie, p. 65 et suiv., comptes rendus de : Eugen Lerch, *Altfranzösisch* estuet (est opus), *die Lautgesetze und der Bedeutungswandel* (Rohlfs : « nous ne croyons pas que Lerch ait produit les preuves décisives en faveur de l'étymologie est opus »).

Fasc. 3-4. — P. 118-122. G. Rohlfs, *Das spanische Suffix* -arrón *und Verwandtes.* Le suffixe *-arrón* est peu représenté en espagnol : *ventarrón* « vent fort », *vejarrón* « très vieux », *bobarrón* « très bête », *dulzarrón* « d'une douceur écœurante », etc. Les dialectes fournissent quelques autres exemples, ainsi l'andalou *tontarrón* « très bête », *aguarrón* « pluie torrentielle ». Le sens augmentatif, avec une certaine nuance despective, est très net. L'ancien portugais a *espadarrón* « grande épée », le port. moderne *barbarrão* « grande barbe », *secarrão* « très sec », *estupidarrão* « très bête », *vinharrão* « vin bon et très fort », *santarrão* « hypocrite », *vozarrão* « voix forte », etc. Le catalan aussi possède ce suffixe, mais dans une acception nettement diminutive, ce qui est conforme au fait qu'en catalan, à l'encontre de l'ibéroroman mais d'accord avec le galloroman, le suffixe simple *-ó(n)* est lui aussi diminutif. Le cat. a *portarró* « petite porte », *cocurró* « petit gâteau », *caparró* « petite tête ». En aragonais le suffixe a la même fonction : *puntarrón* « petit pont », *cocharrón* « jeune chien ». Il est donc répandu sur tout le domaine ibéroroman. En France il manque : il ne semble même pas exister dans les dialectes gascons. Au contraire il apparaît là où on ne s'y attendait pas, dans le sud du continent italien. Mais là le sens est tantôt diminutif (*jencarrune* « taureau de deux ans », *fagarruni* « jeune hêtre »), tantôt augmentatif (*ciotarrune* « très bête »), ce qui s'explique par le fait que le suffixe simple *-one* (*-une, -uni*) a dans le Sud en règle générale (comme en italien) un sens augmentatif, mais dans certains cas diminutif, ce qui est peut-être dû à une influence normande. L'origine de l'infixe *-arr* est débattue. Il semble que dans la péninsule ibérique on ne puisse pas le séparer du suffixe indépendant *-arro* (*-orro, -urro*) : port. *botarra* « grande botte », *vozarra* « grosse voix », esp. (le suffixe y est peu fréquent) *cacharro* « pot de terre », arag. *fagarra* « jeune hêtre ». Le sens du suffixe est variable. Il est très vivant en catalan et y a toujours le sens augmentatif : *cabalarro* « grand cheval », *calapatarro* « grand crapaud ». De même en gascon : *gatàrrou* « gros chat », *cagnàrrou* « gros chien », *boutàrro* (f.) « grosse gourde ». Dans l'Italie du Sud, parmi les nombreux mots en *-arru, -arra*, une faible minorité seulement permet de distinguer un suffixe : calabr. *limarra, limarru* « fange » (limus), *vinarra*

« avoine sauvage » (avena), *ciotarru* « uomo stupido », etc. Le sens du suffixe n'est pas constant, il indique à tour de rôle le despectif, le collectif, etc. ; mais le sens augmentatif, qui le caractérise en ibéroroman, manque. Quant à l'étymologie, Meyer-Lübke a supposé une origine ibérique. Spitzer fait appel au basque *ar* (avec l'article défini, *arra*) « homme ». Mais cela n'explique pas suffisamment le sens augmentatif qu'il a dans les langues romanes. Rohlfs est disposé à voir dans *-rr-* une sorte d'onomatopée contenant l'idée du désagréable. L'aire de *-arro* ne s'accorde pas avec la provenance ibérique supposée, il faudrait alors présumer un substrat méditerranéen pré-indoeuropéen. Mais *-arro* de l'Italie du Sud est peut-être à distinguer complètement de *-arro* ibéroroman. Quant au calabr. *-arrune*, la concordance avec l'ibéroroman *-arrón* est probablement fortuite.

T. CLXXXIII (1943), fasc. 1-2. — P. 38-44. G. Rohlfs, *Zum Ursprung des Madrigals*. L'origine du nom (dont la forme ancienne est *madrial*) est material, « semplice, rozzo, grossolano ; e si dice di tutte le cose che non sono raggentilite e ripulite » (Tommaseo-Bellini). — Dans la Bibliographie, p. 56 et suiv., comptes rendus de : Carin Fahlin, *Étude sur l'emploi des prépositions* en, à, dans *au sens local* ; Th. Perrenot, *La Toponymie burgonde* ; E. Mock, *Die Ausdrücke für « bis » im Italienischen*.

Je n'ai pas vu le fasc. 3-4 du tome CLXXXIII.

T. CLXXXIV, fasc. 1-2 (1943). P. 54-62. G. Ebeling, *Zur rumänischen Syntax*. 1. Stete loculuï « *Er blieb an Ort und Stelle stehen* ». 2. Du-te draculuï ! « *Scher dich zum Teufel* ! ». 3. Rupe-te capuluï !

Fasc. 3-4 (1944). — P. 103-129. G. Rohlfs, *Streifzüge durch die italienische Toponomastik*. 1. *Ursachen der Namengebung*. 2. *Die historischen Grundlagen der Namengebung*. — Dans la Bibliographie, p. 136 et suiv., comptes rendus de : Tristano Bolelli, *Le voci di origine gallica del* Romanisches Etymologisches Wörterbuch *di W. Meyer-Lübke* ; *Dicziunari rumantsch grischun*, fasc. 5 ; C. Battisti, *I nomi locali dell'Alta Venosta*, I-II ; Berengario Gerola, *Correnti linguistiche e dialetti neolatini nell'area retica*.

Arthur LÅNGFORS.

MEDIUM ÆVUM [1], IX (1940), 1. — P. 23-25. Antonio Pace, *Old French* ivel, igal, *alternative form for* égal. La voyelle initiale *i-* dans *ivel* serait due à l'influence de *livel* < *libellum, fr. mod. *niveau*, de sens apparenté. — P. 42-44. C. F., C. r. de A. Masseron, *Pour comprendre la Divine Comédie*. — P. 53-56. E. A. Francis, C. r. de *Li Fet des Romains*... éd. L. F. Flutre et K. Sneyders de Vogel.

1. Le dépouillement pour les volumes 1936-1937, que la *Romania* n'avait pas reçus, nous avait été donné par le regretté Louis Brandin ; nous n'avons pas reçu les tomes VII (1938) et VIII (1939) et nous remettons d'en rendre compte jusqu'au moment où nos confrères anglais auront pu nous les faire parvenir.

2. — P. 79-81. Kathleen Chesney, *The Lumley manuscript of Nicolas de Clamanges*. Description et tables du contenu. — P. 81-83. G. Hutching, *The* Lancelot *Manuscript of Fribourg*. Ce manuscrit, L. 310 de la Bibliothèque Cantonale de Fribourg (Suisse), connu de Paulin Paris, mais que l'on n'a pas examiné jusqu'ici, est de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle. Il ne contient qu'une partie de la fin du Lancelot en prose, l'*Agravain* ; on en donne ici une description minutieuse. — P. 95-98. Johan Vising, C. r. de *La Petite Philosophie*, éd. W. H. Trethewey : corrections et compléments au commentaire.

X (1941), 1. — P. 1. H. W. J. Entwistle, *El Conde Dirlos*. La ballade est attestée par des impressions depuis le XVIe siècle et elle n'est qu'une des nombreuses formes européennes du *Retour du mari* ; mais elle a été recueillie oralement à l'époque moderne dans des versions mieux conservées que celle des impressions anciennes. — P. 15-25. Helen Richardson, *The Affair of the Lepers*. L'Affaire des Lépreux de 1321, étrange manifestation de folie collective commencée, semble-t-il, dans la région toulousaine et qui a amené une véritable persécution des malheureux lépreux, a donné lieu à la fabrication de fausses lettres attribuées aux rois de Grenade et de Tunis, présentés comme les instigateurs ou les soutiens d'un atroce complot de lépreux ; mais elle a donné lieu aussi à de fausses lettres prétendant fournir des renseignements sur cette affaire. C'est ainsi que des lettres, censées adressées à la reine Isabelle, femme du roi d'Angleterre Edouard II, et conservées dans un cahier aujourd'hui relié dans le ms. Cotton Julius A 1, fol. 62-63, prétendent informer la reine d'aveux faits en divers points de France par des lépreux qui reconnaissaient avoir voulu empoisonner toutes les eaux pour détruire tous les chrétiens et prendre leurs biens et leurs places, et lui annoncer l'exécution de ces misérables et de tous leurs compagnons. Ces lettres sont attribuées à un Charles, comte de Clermont, inexistant, et à une Jeanne de Bourgogne, « countesse de Mountes », aussi inconnue ; elles n'ont d'ailleurs pas pu être écrites en France, mais se dénoncent par leur langue et l'altération des noms propres comme des fabrications d'origine anglaise. Dans la première, *Baugenoy sur Layre* doit représenter Beaugency. — P. 34-38. E. A. Francis, C. r. de F. C. Riedel, *Crime and punishment in the Old French romances*. — P. 38-43. E. A. Francis, C. r. de *Anseÿs de Mes*, éd. H. J. Green. — P. 51-53. A. E., C. r. de Maistre Nicole Oresme, *Le Livre des Ethiques d'Aristote*, éd. A. D. Menut.

2. — P. 57-69. H. J. R. Murray, *The mediaeval games of tables*. La comparaison de courts livres de jeux, espagnols, anglais, italiens du XIIIe et du XIVe siècle permet d'éclairer les règles et le vocabulaire des jeux de tables au moyen âge ; nous disons intentionnellement « jeux » au pluriel, car il n'y a pas *un* jeu de tables ainsi dénommé, pas plus qu'il n'y a *un* jeu de cartes, mais des jeux divers où l'on se sert ici de cartes et là de tables. Les tables en effet (lat. méd. tabula) sont ce que nous appelons tantôt « dames » et tantôt

« pions », et qu'on pose sur ou dans le *tablier* (lat. méd. tabularium ; comp. *damier* et *échiquier*). Ainsi *tables* ne désigne ni un jeu défini, ni le meuble ou la boîte qui sert à le jouer, mais, exactement comme *échecs*, les pièces dont le déplacement, suivant certaines règles et d'après les points donnés par les dés, amène la victoire. Il est regrettable que l'auteur de cette intéressante notice n'ait pas cru devoir citer plus souvent le traité en français traduit du latin qu'il signale dans le ms. H 279 de Montpellier, f° 93 v° ; ce petit texte, bien qu'il paraisse peu riche de termes techniques, ne permettrait-il pas d'augmenter le court vocabulaire latin de termes techniques qui nous est ici donné ? Nous noterons dès maintenant *la linpole*, qui paraît désigner dans le ms. de Montpellier une condition de victoire, et sans doute le jeu où cette condition était admise, et qui correspond à l'anglais *limpolding* : c'est évidemment *la nimpole* d'*Aucassin et Nicolette*, XXXIII, 9. De même l'expression *perdere ad fallum*, employée pour le cas où un joueur ne peut pas exécuter le déplacement de pions que lui impose le nombre de points marqués par les dés et du coup perd la partie, peut expliquer le *jouer à la faille* du moyen-français. — P. 86-93. Edward B. Ham, *A fragment of the* Chanson des Lorrains. Fragment de 256 vers correspondant aux vers 2482-2724 de l'éd. de la *Mort de Garin le Loherain* par Ed. du Méril ; ce fragment, constitué par deux feuillets d'un manuscrit du Nord de la France et du XIII^e^ siècle, est devenu la propriété de M. Ham, mais auparavant le premier au moins de ces feuillets avait été proposé en vente et c'est ainsi que M^lle^ E. Droz avait pu en donner en 1931 à la *Romania* (LVII, p. 570-573) une transcription où M. H. a relevé des fautes de lecture : il a donc donné cette fois la transcription des deux feuillets ce qui sera en effet plus commode. — P. 97-100. C. A. Robson, *The character of Turpin in the* Chanson de Roland. Le poète a dû en composant les vers 2242-5 et 2257-8, regret funèbre de Turpin, se souvenir du Commun d'un confesseur pontife, notamment de l'antienne *Non est inventus similis illi, qui conservaret legem Excelsi*. — P. 113-116. F. J. Tanquerey, C. r. de *The Romance of Tristan by Beroul*, éd. Alfred Ewert, t. I. — P. 116-118. F. J. Tanquerey, C. r. de *Le Livre de Seyntz Medicines* de Henri de Lancastre, éd. par E. J. Arnould.

3. — P. 119-129. H. J. Chaytor, *Statutes of the Confraternity of St. Lazare in Bordeaux*. Texte gascon établi au chapitre général de 1485, publié ici intégralement. — P. 168-170. D. A. Callus, C. r. de *Un traité néo-manichéen du XIII^e^ siècle, le* Liber de Duobus Principiis, *suivi d'un fragment de Rituel Cathare* p. p. A. Dondaine.

XI (1942). — P. 1-45. J. H. Mozley, *The collection of Mediaeval latin verse in ms. Cotton Titus D XXIV*. Inventaire avec incipits, description et commentaire, des 143 pièces poétiques qui constituent cette collection. — P. 46-67. Kathleen Chesney, *A neglected prose version of the* Roman de Troie. Étude d'après deux mss de la Bodléenne d'Oxford, Douce 196 et Douce 353. — P. 68-76. S. Harrison Thomson, *The* Dulcis Jesu Memoria *in Anglo-Norman*

and Middle French. D'après le ms. Digby 149 de la Bodléenne et le ms. 95 de Poitiers : les deux textes, de 42 et 44 quatrains, sont imprimés en regard l'un de l'autre. — P. 77-84. M. Dominica Legge, *John Pecham's* Jerarchie. D'après le ms. 2899 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, seul ms. connu de cette unique œuvre connue de John Pecham, édition de ce petit texte. — P. 85-89. Georgine E. Brereton, *Cueillir « accueillir »*. Essai d'explication sémantique : colligere, au sens de « admettre quelqu'un chez soi », s'explique comme une traduction du grec συνάγειν ; il a dû passer de la Bible latine dans la langue vulgaire que continuent à la fois l'espagnol *coger* (cf. *Cid*, 44 : *non vos osariemos abrir nin coger per nada*) et l'a. fr. *cueillir* (p. ex. *Thèbes* 2697-8 : *Cil dedanz les virent venir Nes voudrent pas o eus cueillir*). — P. 95-102. F. J. Tanquerey, C. r. de *Anglo-Norman letters and petitions from All Souls Ms. 182*, éd. M. Dominica Legge (Anglo-Norman Text Society, 3). — P. 122-125. R. C. Johnston, C. r. de *Girart de Roussillon, poème bourguignon du XIVe siècle*, éd. par E. B. Ham. — P. 126-128. R. C. Johnston, C. r. de *Anthology of the Provençal troubadours : text notes and vocabulary* par R. T. Hill et T. G. Bergin. — P. 141-143. B. Woledge, C. r. de Janet Girvan Espiner-Scott, *Claude Fauchet, sa vie, son œuvre* et éd. de Claude Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poésie de la langue française*, I. — P. 143-144. J. H. M., C. r. de L. R. Lind, *Medieval Latin Studies : their nature and possibilities*.

M. R.

Revue des études latines, XXI-XXII (1943-1944). Tome unique pour deux années.

T. XXIII (1945). — P. 77-79. Jacques Fontaine, *Quelques problèmes relatifs à Isidore de Séville*. — P. 119-133. Dom R. Weber, *Interpolation ou omission ? A propos de la règle de saint Benoît et de celle du Maître*. La règle du Maître n'est pas la source de celle de saint Benoît, elle en est « une pédante et maladroite simplification ». — P. 286-306. Tables des volumes XIX (1941) à XXIII (1945).

CHRONIQUE

Nous sommes désireux de donner le plus tôt possible, comme nous l'avons fait précédemment, la liste de nos collaborateurs des dernières années avec l'indication de leur situation et de leur adresse actuelles. Mais il en est un certain nombre dont nous n'avons pas de nouvelles récentes, aussi demandons-nous à tous nos collaborateurs des dix dernières années de nous envoyer les indications de situation et d'adresse qui devront figurer dans notre liste.

Nous souhaitons aussi pouvoir donner à nos lecteurs connaissance des modifications qui se sont produites depuis quelques années dans le personnel romaniste universitaire et scientifique de tous les pays. Nous donnons ci-dessous quelques renseignements incomplets relatifs à la Tchécoslovaquie et à l'Italie avec l'espoir que nos amis de tous pays nous fourniront des informations complémentaires et plus complètes.

Il est toujours fort difficile de tenir au courant la liste des travaux projetés ou en cours et des publications annoncées. La difficulté est actuellement encore particulièrement grande. Sur ce point aussi nous demandons l'aide de nos collègues ou confrères de tous pays. Nous avons déjà reçu, la vérité, une liste de projets d'éditions en cours dans les universités des États-Unis, mais les promesses de cette liste sont tellement larges que nous hésitons un peu à les tenir pour certaines. Il nous serait précieux d'avoir l'indication précise des travaux qui sont réellement en train.

En Tchécoslovaquie, M. Max Křepinský, professeur de langues romanes à l'Université de Prague, ayant pris sa retraite, M. Vladimir Buben, jusqu'à présent professeur à la Faculté des Lettres de Brno, vient de lui succéder. La chaire devenue vacante après le départ de M. Buden a été attribuée à M. Georges Straka, privat-docent de linguistique romane à l'Université de Brno et chargé de cours de phonétique générale et expérimentale à l'Université de Strasbourg.

D'Italie nous sont parvenus à la fin de 1945 les renseignements suivants : M. V. Bertoldi a une chaire à l'Université de Naples ; M. Michele Catalano est toujours à Messine ; M. Gianfranco Contini à Fribourg ; M. Vincenzo de

Bartholomaeis à Andria ; Ezio Levi est mort en Amérique ; M. Clemente Merlo est toujours à Pise ; M. Bruno Migliorini, professeur à l'Université, est à Florence, 44, via Cernaia, et va reprendre la publication de *Lingua nostra* ; M. A. Parducci est à Bologne ; M. Italo Siciliano toujours à Venise ; M. Luigi Sorrento à Milan ; M. Luigi Suttina à Rome ; M. Carlo Tagliavini est professeur à Padoue ; M. Benvenuto Terracini, qui était passé de Cagliari à Padoue, avait dû partir en Argentine à l'Université de Tucuman et doit rentrer en Italie, soit à Milan, soit à Turin où il remplacerait M. Matteo Bartoli atteint par la limite d'âge ; M. Angelo Monteverdi, professeur à l'Université, est à Rome, 18, via Carlo Bartolomeo Piaza. Pour les revues : l'*Archivio glottologico* a paru jusqu'en 1943, l'*Archivum romanicum* parvenu au t. XXV, ainsi que la *Bibliotheca* de l'*Archivum*, se sont arrêtées en 1940 à la mort de Bertoni. Le *Giornale storico della lett. ital.* a paru jusqu'en 1944 ; les *Studi medievali* se sont arrêtées en 1941 avec le t. XV.

Publications annoncées :

Par M. Francis Bar, *La langue des Chartes du Berry antérieures au XIVe siècle.*

Collections et publications en cours.

Dans les *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B XLVI, *Poèmes français sur les biens d'un ménage depuis « l'Oustillement au villain » du XIIIe siècle jusqu'aux « Controverses » de Gratien du Pont*, texte critique accompagné d'une étude littéraire et matérielle par Urban Nyström ; 1940, 389 pages.

B LIII, 4, *Deux recueils de sottes chansons, Bodléienne, Douce 308, et Bibliothèque Nationale, Fr. 24432*, édition critique par Arthur Långfors ; 1945, 168 pages.

— Dans la *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* :

XCVIII, *Het Naembouck van 1562, Tweede druk van het Nederlands-Frans Woordenboek van Joos Lambrecht*, uitgegeven door R. Verdeyen ; 1945, CXXXII-258 pages.

— Dans les *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Textes d'étude* :

8, *La Folie Tristan d'Oxford*, publiée avec commentaire par Ernest Hoepffner, deuxième édition revue et corrigée ; 1943, 182 pages.

— La *Casa éditrice Monsalvato di Federico Fussi* de Florence publie une nouvelle collection, « *Il Melagrano, scritti rari e rappresentativi di poesia e pensiero in versioni d'arte con testo a fronte.* De cette collection, nous avons reçu en 1946 :

1, Jaufre Rudel, *Liriche*, a cura di Mario Casella ; 91 pages.

6, *La Morte di Tristano e Isotta*, a cura di Folco Anselmi, Prima versione italiana del poema antico-francese di Thomas ; 45 pages.

— Des *Texte de Literatură veche românească* :

Legenda lui Afodițian Persul, publiée par Dan Simonescu ; 1942, 30 pages et 14 planches hors texte.

Cronica lui Ștefan cel Mare (versiunea germană a lui Schedel), publiée par Ion Const. Chițimia ; 1942, 72 pages et 13 planches hors texte.

Scrisori românești din Arhivele Bistriței (1592-1638), publiées par Al. Rosetti ; 1944, 94 pages et 22 planches hors texte.

— Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* ont paru les livraisons 37 (1945) et 38 (1946) qui terminent la lettre C

Comptes rendus sommaires.

Leo Spitzer, *Interrogativo e indefinido* [Extr. de *Revista de filologia hispanica*, III (1941), pp. 1-8], — Prenant texte du travail récent de H. Frei, *Interrogatif et indéfini, un problème de grammaire comparée et de linguistique générale* (Paris, Geuthner, 1940), M. Spitzer considère lui aussi que, dans les langues humaines, l'interrogatif est antérieur à l'indéfini et que ce dernier est sorti du premier. Il apporte quelques arguments supplémentaires à la thèse de son prédécesseur, dont l'un, particulièrement subtil et intéressant, tiré de certaines habitudes de style des symbolistes français (Verhaeren, par exemple, parlant de *vieux bateaux, partant Vers* quelle *ardente et blanche et divine Finlande ?* passage déjà cité dans les *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik*, p. 328). Il indique ensuite rapidement le parti que les langues modernes sont encore capables de tirer de ce que, pour notre part, nous appelerions volontiers l'*interrogation avortée* dans la création de nouveaux moyens d'expression, et il fait, à ce propos, d'intéressantes réflexions sur la genèse de l'indéfini par redoublement (lat. *quisquis*], des locutions de l'ancien français *ne çou ne quoi, ne tant ne quant, toutes fois et quantes*, de l'italien *fermati tanto o quanto, nè tanto nè quanto, tale e quale*, de l'espagnol *ya cuanto, ya qué, ya cual* ou des tours du typa *pian piano, man mano, riva riva, etc...* — F. L.

Eero K. Neuvonen, *Los arabismos del español en el siglo XIII*. Thèse Helsinki, 1941, 332 pages — Beau complément au travail désormais classique de M. Steiger. M. Neuvonen, en délimitant plus étroitement le champ de son observation, a pu étudier de plus près les conditions historiques, phonétiques et sémantiques des emprunts de l'espagnol à l'arabe. Si le nombre des types étymologiques n'est guère augmenté, — il semble que sur cette voie il n'y ait plus beaucoup de progrès à faire — la masse des exemples réunis et commentés est considérable, ce qui a permis en particulier à l'auteur une première tentative de classement chronologique des emprunts,

et, dans une moindre mesure, de classement géographique. Sont étudiés successivement les emprunts antérieurs au milieu du XI^e siècle, les emprunts qui paraissent avoir été effectués du milieu du XI^e siècle à la fin du XII^e siècle, enfin les emprunts du XIII^e siècle. Dans chaque section, les mots sont classés par régions géographiques (Ouest, Centre, Est de la Péninsule); dans chaque sous-section par ordre alphabétique. On voit par là que c'est le point de vue strictement historico-linguistique (si je puis dire) qui domine le travail, et, sans doute, ne pouvait-il guère en être encore autrement. Il faudra bien pourtant un jour aborder le problème de culture et de civilisation que pose l'existence — et l'importance — de ces emprunts. Les travaux des Asín Palacios, des Gómez Moreno, des González Palencia et des Lévi-Provençal sont là pour inviter l'historien de la langue à apporter, lui aussi, sa pierre à l'édifice commun de l'histoire tout court. — F. L.

Leo Spitzer, *El acusativo griego en español* [Extr. de *Revista de filología hispánica*, II (1940), pp. 35-45]. — Note très riche d'idées, à propos des constructions de Góngora, étudiées par Dámaso Alonso, du type *pastora, calzada coturnos de oro el pié; de un blanco armiño el esplendor vestida; ambos calzados ella plumas y él deseos; la admiración, vestida un mármol frío*, etc... M. Spitzer se refuse à voir dans cette syntaxe si particulière un simple calque, un simple emprunt érudit aux constructions latines correspondantes. Il pense que ces constructions par « accusatif grec » — désignation qui, notons-le en passant, convient mal à la syntaxe romane — n'ont jamais cessé d'être vivantes, car elles possèdent une valeur expressive propre et correspondent, par conséquent, à une nécessité du langage, ou du moins, de certains langages ou, si l'on préfère, de certains styles. D'où leur emploi pour ainsi dire sporadique, fréquent chez certains écrivains ou à certaines époques, inconnu à d'autres, mais sans cesse renaissant. D'autre part M. Spitzer pense que les constructions latines correspondantes *nuda pedes* ou *manum aeger*, malgré l'absence de témoignage en latin vulgaire ou familier, ont dû être des constructions du latin parlé. Elles ont survécu à son avis dans les composés provençaux anciens du type *bo adur, comatondut* (composés étudiés par Schultz-Gora, *Zts* LIII (1933), pp. 103 ss.) et dans les composés analogues du catalan moderne (cf. *Neuphilologische Mitteilungen*, 1913, pp. 161 ss.). C'est à elles également qu'il faut attribuer la présence en ancien espagnol d'adjectifs de même structure, tels que *boquarroto, bočaabierto, barbapuniente, picoabierto* et quelques autres. Toutefois, à l'époque classique, dès le XV^e siècle, cette formation est remplacée, en espagnol, par le type *aliabierto, barbiponiente, manilargo*, où le *i* de « liaison » est dû à l'imitation des types latins *belliger* ou *ignicomus*. Mais ces nouveaux composés ont presque toujours en espagnol classique une valeur burlesque (cf. *carigordo* ou *barbiteñido*, sans compter *tatiniparla* ou *cultiparla*). D'où l'impossibilité pour Góngora d'en user, il re-

crée donc, ou développe, à la suite de Garcilaso et de Herrera, le tour syntaxique avec complément absolu (tour d'ailleurs plus souple et plus riche de possibilités que le fossile morphologique du provençal ou du catalan), et cela, vraisemblablement, à l'imitation de l'italien, qui semble ne l'avoir jamais perdu, cf. *una donna lo cor cangiata, quella di doppia pietate ornata il ciglio* (Pétrarque) ou *l'anime sante, dipinte di pietate il viso pio* (Arioste). — F. Lecoy.

Francis Bar, *Les routes de l'autre monde*, Paris, Presses Universitaires, 1946; in-16, 160 pages [Collections *Mythes et Religions*, 17]. — C'est, en si peu de pages, et encore après « un coup d'œil sur le folklore, » une rapide et attachante revue des « descentes » aux enfers ou des évasions ou des visions qui les ont fait connaître et cela depuis l'antique Asie jusqu'à des compositions modernes ou même contemporaines. Il est remarquable que M. Bar ait pu rapprocher dans leur succession chronologique tant d'œuvres ou de légendes sans confusion et en laissant percevoir l'originalité de chacune et sans les déformer ou les trahir. Le moyen âge roman n'occupe qu'un chapitre auquel s'en ajoute un autre consacré à Dante, mais les chapitres sur les légendes germaniques et sur les merveilles des mondes celtiques s'y rattachent étroitement. N'y a-t-il pas quelque risque de confusion à citer ici, incidemment, il est vrai, et en note (p. 1) le royaume de Turelure d'*Aucassin et Nicolette* : un autre monde n'est pas nécessairement « l'autre monde », et « l'au-delà » est plus précis que le pays des merveilles du rêve et de la rêverie. — M. R.

Erik. v. Kraemer, *Le type du faux mendiant dans les littératures romanes depuis le moyen âge jusqu'au XVII^e siècle* ; Helsingfors, 1944 ; in-8, 339 pages (*Societas Scientiarium Fennica. Commentationes Humanarum Litterarum*, XIII, 6). — Le titre de cette étude n'est pas des plus heureux : il fait confusion entre le faux mendiant, qui feint d'être un mendiant, se déguise en mendiant, et le faux pauvre, le « faux nécessiteux », comme on chante dans les *Deux aveugles*, qui est un authentique, encore que condamnable, mendiant. Or le faux mendiant, le mendiant feint, paraît dans la littérature : pour ne parler que de la littérature française, ce sera au XIX^e siècle l'Agostin du *Capitaine Fracasse* installé en mendiant aveugle au bord du chemin pour surprendre Sigognac, ce sera le policier Javert déguisé pour reconnaître M. Madeleine, ou tel bandit des *Mystères de Paris* en train de préparer un coup ; mais, au moyen âge déjà, il en est un exemple célèbre, c'est Tristan, maquillé en lépreux, déguisé en « aumosnier » et tendant la main ou la sébile à tous les hommes du roi Artus ou du roi Marc, auprès de la fange du Mal Pas, pour pouvoir porter ensuite Iseut montée à cheval sur son dos. Mais ce n'est pas à ces véritables « faux mendiants » que s'intéresse M. v. Kr., c'est au « faux pauvre », à ce « type

de gueux à mœurs douteuses qui en invoquant une misère *réelle* ou simulée sollicitent *professionnellement* l'aumône destinée aux pauvres honnêtes » : j'ai souligné dans cette situation deux mots qui marquent la contradiction du sujet et du titre. Il y a plus : M. v. Kr. tend à ne pas distinguer entre le mendiant réellement infirme et le simulateur, alors que les personnages dont il s'occupe sont souvent, par exemple, d'authentiques et évidents aveugles. Tout cela est sans netteté. Il y a aussi quelque imprécision à mettre au titre « les littératures romanes », alors que seules les littératures française, espagnole et italienne, sont en jeu et non la provençale ou la catalane ou la portugaise ou la roumaine. En fait, ce sont surtout les scènes de l'aveugle et de son valet ou de l'aveugle et du boiteux qui sont ici étudiées, et le sujet n'est pas nouveau ; mais M. v. Kr. a utilement réuni un bon nombre d'exemples. Il y a ajouté des indications sur le rôle des associations de gueux dans la littérature ; ce n'était pas une raison de répéter sur le « jargon » d'inutiles banalités. M. v. Kr. se laisse volontiers aller à sortir de son sujet sans tirer grand profit de ces excursions. — M. R.

J. P. Tèn Cate, *Poema de Alphonso XI*, Tomo I : *Estudio preliminar y vocabulario*, Thèse, Amsterdam, 1942, 194 pages. Utile travail, qui comporte une brève introduction où sont exposées et discutées les différentes opinions qui ont été émises jusqu'ici concernant la date et l'auteur du poème, un vocabulaire complet, une table des noms propres et une collation du manuscrit de l'Escorial avec l'édition Janer de la *Bibliotheca Rivadeneyra*. L'auteur nous promet, pour plus tard, une édition du texte précédée d'une étude grammaticale détaillée. — F. L.

Leo Spitzer. *Una variante italiana del tema del « Condenado por desconfiado* [Extr. de *Revista de filología hispánica*, I (1939), pp. 361-368]. — Après avoir rappelé brièvement la brillante étude de M. Ménendez Pidal sur les sources de la fameuse pièce de Tirso de Molina (*Estudios literarios*, pp. 8-100), M. Spitzer signale l'étroite parenté qui unit un « dramma claustrale » italien anonyme du XIVe siècle, autrefois publié par de Sanctis, à ce thème de l'ermite damné, ou menacé de damnation, thème si abondamment représenté dans la littérature d'édification du moyen âge. — F. L.

Verdun L. Saulnier, *La civilisation française du moyen âge* ; Paris, Presses Universitaires, 1943 ; in-16, 134 pages [Collection *Que sais-je ?* 145]. — Un sommaire très plein de faits précis et de vues, et même de références aux historiens ou critiques modernes et aux discussions qui se poursuivent, exposé parfois un peu télégraphique, et qui cependant se lira sans fatigue, pour ceux du moins qui sont assez informés pour mettre leurs souvenirs sous les formules et étoffer un peu les raccourcis ; les novices y

seront moins à l'aise, mais ils y feront déjà une connaissance avec des noms bien choisis et des ouvrages présentés à leur juste place. Il y a peut-être quelque excès dans les divisions chronologiques et les étiquettes qu'on appose sur chacune, « époque baroque » p. ex. Mais on ressent avec plaisir la belle ardeur de l'auteur à faire connaître le « trésor obscur de notre patrimoine qu'est notre moyen âge ». Les formules qui, p. 17, tendent à dessiner le mouvement de transformation du latin vers le roman ne sont pas toujours claires ou exactes (« les voyelles fermées *se subtituent* aux longues ; abolition... de l'adverbe »). Certains genres paraissent un peu sacrifiés, p. ex. les vies de saints. — M. R.

La Chanson de Roland publiée d'après le manuscrit d'Oxford Digby 23, avec introduction, texte et traduction bulgare, 12 fac-similés, notes, glossaire et index des noms propres de personnes et de lieux par Thomas S. Thomov ; Sofia, Presses universitaires, 1942 ; gr. in-8, 482 pages [*Bibliothèque de l'Université de Sofia*, n° 256]. — Cet important travail est dédié à Joseph Bédier, d'autant plus légitimement qu'il est fondé sur le texte de Bédier ; mais la part du labeur personnel de M. Th. est considérable. La reproduction du texte, avec notes critiques, et la traduction complète et minutieuse sont précédées d'une introduction d'une centaine de pages qui informe largement sur les problèmes posés par la *Chanson* et qui est bien au courant des travaux parus jusqu'à la guerre. Après texte et traduction, des notes explicatives abondantes : quelques additions trouveraient là utilement leur place, p. ex. l'indication de l'explication que j'ai proposée ici même pour les vers 2246-2250 et en général pour l'attitude des mourants. M. Th. a repris et traduit le glossaire de M. Lucien Foulet, en y ajoutant les étymologies, et termine par l'index complet des noms propres. C'est un beau témoignage de reconnaissance que M. Th. a donné, en pleine guerre, à la France et aux savants français dont il se proclame le disciple. — M. R.

Le miroir des Dames mariées, c'est assavoir de la merveilleuse pacience et bonté de Griseldis marquise de Saluces ; Bruxelles, à l'enseigne du cheval ailé, 1943 ; in-8 carré, XVIII-49 pages. — C'est, avec une introduction de M. Robert Guiette, l'impression, d'après le ms. 10310-11 de Bruxelles, de la version en prose de Philippe de Mézières telle qu'elle a été insérée dans le livre du Ménagier de Paris. On y a ajouté la reproduction de bois gravés tirés d'une édition du XV^e^ siècle.

Aucassin et Nicolette, chantefable du XIII^e^ siècle avec introduction, texte et traduction bulgare en regard, deux fac-similés, notes, glossaire et index des noms propres de personnes et de lieux par Thomas S. Thomov ; Sofia, Presses Universitaires, 1946 ; in-8, LII-143 pages [*Bibliothèque de l'Uni-*

versité de Sofia, n° 317]. — M. Th. m'a fait l'amitié de me dédier cet ouvrage : j'ai plaisir à le remercier ici à la fois de son souvenir et de la nouvelle conquête que fait, grâce à lui, en Europe la renommée de la charmante chantefable. M. Th. n'a pas eu seulement le mérite de traduire le texte et de l'éditer avec l'aide des travaux antérieurs précisément connus et bien utilisés : il a composé pour son livre une introduction qui est une mise au point originale des questions relatives à *Aucassin et Nicolette*, enrichie d'observations et d'appréciations personnelles. — M. R.

V. Chichmaref, *Ocerki po istorii iazikov Ispanii* ; Moskva-Leningrad, Académie nationale, 1941 ; gr. in-8, xi-340 pages, avec cartes. — Aperçu qui embrasse tous les parlers de la péninsule ibérique : basque, espagnol, catalan, galicien et portugais, et même leurs dialectes, en réunissant les données historiques, littéraires et linguistiques essentielles.

Samuelis Klein Dictionarium valachico-latinum, publié par Gáldi László ; Budapest, Egyetemi Nyomda, 1944 ; gr. in-8, xvi-496 pages. — Samuel Clain (ou S. Micu), religieux transylvain, avait composé un *Dictionarium valachico-latino-germanico-ungaricum* doublé d'un *Dictionarium latino-valachico-germanico-ungaricum*. L'un et l'autre furent publiés à Buda en 1806 ; ils ont gardé un certain intérêt pour l'histoire du lexique roumain, car ils précèdent de vingt années le *Lexicon* dit de Buda qui les a d'ailleurs utilisés. La réimpression publiée par M. Gáldi est précédée d'une importante étude particulièrement riche en indications sur les relations du vocabulaire roumain et du vocabulaire hongrois. — M. R.

Nous réunissons ci-dessous les titres de quelques tirages à part extraits de revues dont les événements ont dû rendre difficile la diffusion, et qui méritent d'être au moins signalés :

A. Burger, *La naissance de l'amour occidental* [tiré à part de la revue *Alma mater*, Neuchâtel]. — Rôle de l'idéal courtois du moyen âge dans la conception moderne de l'amour.

Paul-E. Martin, *Haut moyen âge, Burgondes et Alamans en Suisse : langues, noms de lieux, archéologie* [tiré à part de la *Revue d'histoire suisse*, XXV, 1 (1945), pp. 104-122]. — Exposé et mise au point des publications récentes sur le même sujet.

Anna G. Hatcher, *Consecutive clauses in Old french, a contribution to medieval syntax and psychology* [extrait de la *Revue des études indo-européennes*, II (1939), 2-4, pp. 20-69].

Olaf Deutschmann, *La familia en la fraseologia hispano-portuguesa* [tiré à part de *Volkstum und Kultur der Romanen*, XII, 4].

P. S. Pasquali, *Nomi comuni da nomi locali nei gerghi ticinesi* [extrait de *Archivio storico della Svizzera italiana*, 1937].

P. S. Pasquali, « *Cose e biscose* » *di Valdobbiadene* (*Alto Trevisano*) [extrait de *Archivio per la raccolta e lo studio delle tradizioni popolari italiane*, XII (1937), 1-4, pp. 175-182].

Eugen Lerch, *Sinn, Sinne, Sinnlichkeit* [tiré à part de *Archiv für die gesamte Psychologie*, 103 (1939), pp. 446-95].

Mary William, *More about Bleddri* [extrait de *Études celtiques*, décembre 1937, pp. 219-45].

John Holmberg, *Das Suffix « -tāt »* [extrait des *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur* 61 (1937), 1-2, pp. 116-151]. — Sur les conditions phonétiques de l'emprunt de ce suffixe au français de l'Est.

A. Combes, *Études gersoniennes* [extrait des *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, quatorzième année (1939), pp. 291-385]. — Traite particulièrement de l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt*.

Louis Mourin, *L'œuvre oratoire française de Jean Gerson et les manuscrits qui la contiennent* [extrait des *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, *t.* XV (1946), pp. 223-261].

L'administrateur-gérant : René Ledeuil

Imprimerie Protat frères, Mâcon, C.O.L. 31.1998. — Janvier 1947
Dépôt légal 1er trimestre 1947.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6247. — N° d'ordre chez l'éditeur : 273

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1946 en un tome, t. LXIX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX DE VENTE EN 1947

TOME LXIX :

France	500 fr.
Étranger	600 fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons la publication de la *Romania* et nous espérons lui rendre en 1946 sa périodicité trimestrielle.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour le tome LXIX (1946).

Si certains de nos souscripteurs, séparés de nous par les circonstances, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ "ROMANIA".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

PREMIER FASCICULE

A-H

Un volume de 256 pages, format de la *Romania*..... 180 fr.

Le second fascicule **H-Z**, dont la composition est achevée, pourra être publié dans les premiers mois de l'année 1947.